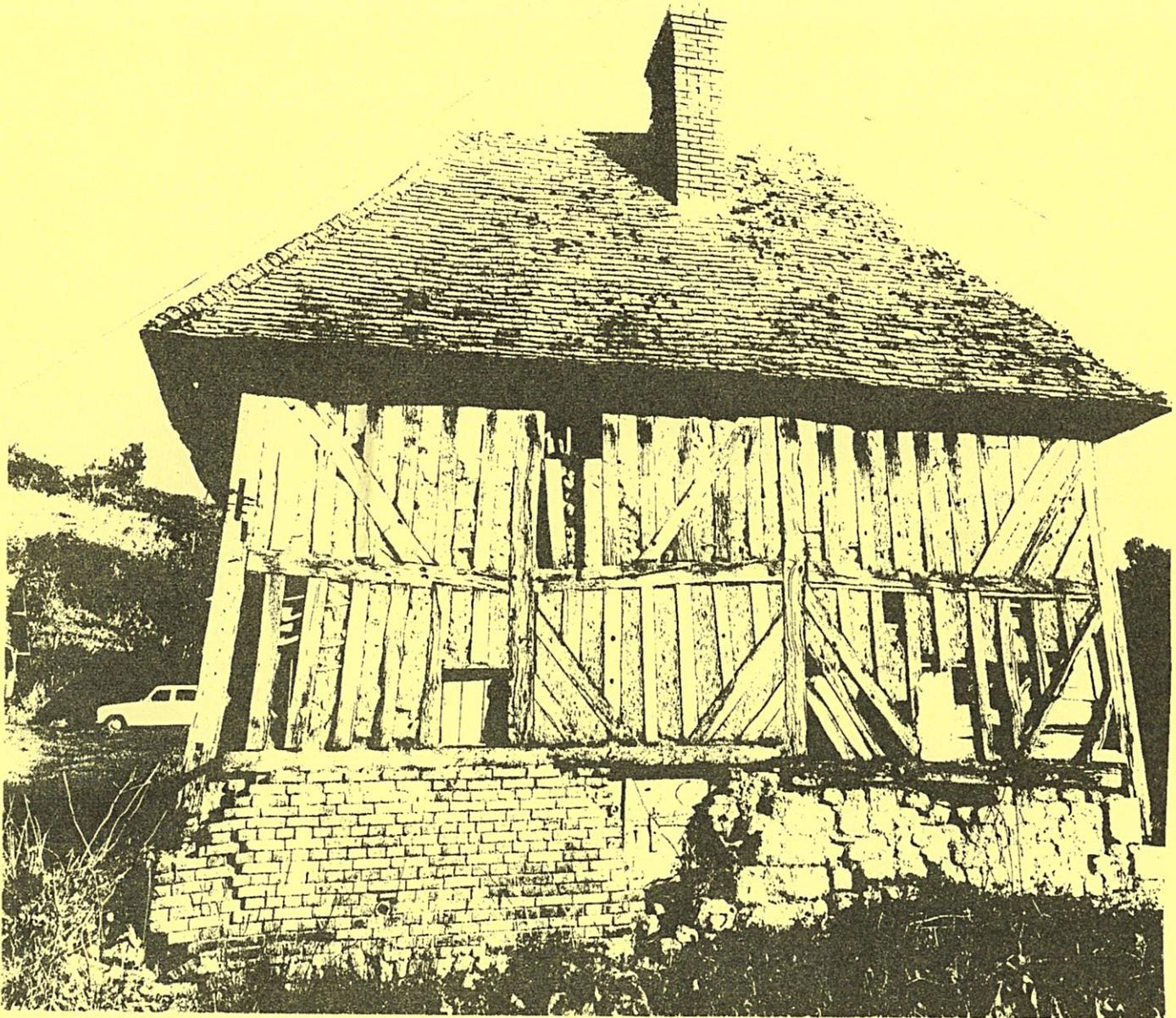


HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES



Boulangerie de la ferme de la Bergerie à Montpinçon, avant restauration

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural Le Billot
14170 L'Oudon



N° 71

Septembre 2000

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural le Billot

N° de publication : ISSN 0298 6728

Nombre d'exemplaires : 500

Responsables de publication :

Gérant : Jack Maneuvrier

Membres : Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple : 80 F

Abonnement avec adhésion à l'Association : 120 F

De nombreux bulletin sont distribués par nos adhérents ; en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F.

Sommaire

N° 71-septembre 2000

<i>A nos lecteurs – programme des activités</i>		p. 4
<i>Jeux, fêtes et réjouissances, exposition 2001</i>		p. 5
<i>Les mares de Montviette</i>	Marion Lemaire Montviette-Nature	p. 9
<i>Tempête à Saint-Ouen-le-Houx en 1800</i>	Geneviève Garnavault	p.15
<i>Sortie manoirs du 10 septembre 2000</i>	Jacky Maneuvrier	p. 17
<i>Le manoir de Montmirel</i>	Danièle Ielong	p. 18
<i>Le manoir de La Roque</i>	Michel Cottin	p. 21
<i>Le château de Garnetot</i>	Jacky Maneuvrier	p. 27
<i>L'église de Garnetot</i>		p. 29
<i>La Ferme des Aunaies à Montpinçon</i>		p. 30
<i>La Ferme de La Bergerie</i>		p.32
<i>La confrérie Saint Eloi à Livarot</i>	S. et H. Paumier	p. 35
<i>Chronique au jardin</i>	Christiane Dorléans Katia Plékhoff	p.47
<i>Ca va barder pour la Bardane (Méditation dialectologique)</i>	Dominique Fournier	p.49

La description de l'église de Montpinçon et de son orgue à cylindres paraîtra dans notre bulletin de décembre ainsi qu'une étude de S. et H. Paumier sur les potiers d'étain de Saint-Pierre-sur-Dives et la vie tumultueuse d'un chef chouan, de Philippe, originaire de notre région, ayant sans doute des attaches à Montpinçon et surnommé Phisémont.

A nos lecteurs

Programme d'activités

Activités « Arts plastiques » : peinture sur soie, dentelle pour adultes et enfants de plus de 5 ans : 2^{ème} samedi de chaque mois (sauf en novembre le 2^{ème} samedi tombant un jour férié) à partir de 14h30, soit :

Le 14 octobre, le 18 novembre et le 9 décembre

Randonnées pédestres : le 3^{ème} dimanche : rendez-vous sur la place du Billot à 14h15, départ 14h30.

Préparation de l'exposition 2001, travaux divers au Foyer, le 3^{ème} samedi de chaque mois à partir de 14h30. Toutes les bonnes volontés, quelles que soient leurs compétences seront particulièrement bienvenues.

Assemblée Générale

Vendredi 27 octobre 2000 à 19h au Foyer

Rapport moral et d'activités

Compte-rendu financier

Election du tiers sortant

Projets pour 2001 – Elaboration du calendrier

Les travaux de l'A.G seront suivis d'une légère collation à base de fromages des Fromagers de Tradition de Boissey

Et à 20h d'une projection de diapositives :

« Le Billot, un centre commercial et artisanal, 1920 – 2000 »

Conformément aux statuts de l'association, cette annonce tient lieu de convocation. Les candidatures aux élections, les procurations sont annexées au présent bulletin. Les candidatures devront être envoyées au Foyer rural Le Billot 14170 L'Oudon avant le 23 octobre. Nous rappelons que tous membres de l'association, à jour de sa cotisation peut être candidat.

Jeux, Fêtes et Réjouissances en Pays d'Auge

Les jeux, les fêtes et les réjouissances diverses constitueront les thèmes de notre prochaine exposition. Nous aurons l'occasion au cours de nos prochains bulletins de vous solliciter pour des prêts éventuels mais aussi pour nous conter vos souvenirs de jeunesse. Dans ce numéro, nous évoquerons un jeu pratiqué par les enfants depuis l'Antiquité et qui, en dépit des « Game boy » et autres jeux électroniques fait parfois de courtes réapparitions dans les cours des écoles, je veux parler des jeux de billes.

Quand j'étais enfant, je me souviens que pratiquement tous les enfants avaient à la ceinture ou à la main, un solide sac de toile cousu par les mamans et remplis de sphères en terre colorée avec parfois, merveilles des merveilles, une bille en verre multicolore, la biscaye ou biscaille ou encore une bille en acier provenant d'un roulement à billes démonté par le père de famille. Nous passions nos récréations, dès les premiers beaux jours à mesurer notre adresse avec les camarades de classe en des parties aussi diverses qu'acharnées que je vais tenter de décrire. Nous aimerions que les lecteurs ayant connu les mêmes divertissements nous signalent des jeux de billes que nous n'aurions pas évoquer avec leurs règles et le vocabulaire s'y rapportant.

La tiquette (2 joueurs)

Il fallait au moyen de pichenettes faites avec le pouce replié sur l'index ou avec le majeur replié sur l'index tiquer, (toucher) la bille de l'adversaire qui était alors gagnée.

Le triangle (2.3ou 4 joueurs)

Un triangle était dessiné sur le sol. Chaque joueur déposait à l'intérieur du triangle un nombre égal de billes. On tirait au sort pour désigner le premier joueur. Il fallait à l'aide de pichenettes sortir les billes du triangle. Toutes billes sorties étaient gagnées.

La ligne (nombre de joueurs illimité)

Une ligne droite était tracée sur le sol. Les joueurs se plaçaient à quelques mètres et au signal de l'arbitre lançaient une bille vers la ligne. Celui qui plaçait sa bille le plus près de la ligne, ramassait toutes les autres billes.

A l'œil (2 joueurs)

La bille d'un des deux joueurs était laissée sur le sol. L'autre joueur mettait sa bille à hauteur de l'oeuil et la laissait tomber en visant la bille restée à terre. S'il touchait la bille, celle-ci était gagnée, dans le cas contraire, sa bille appartenait à son adversaire

La lancette (2 joueur

Il fallait simplement toucher la bille de son adversaire en lançant avec la main sa propre bille). On recommençait, jusqu'à ce que la bille soit « tiquée » à viser en partant de l'endroit où était tombée la bille.

Le tour de France

On traçait, souvent dans le sable du sautoir d'éducation physique, qui, il est vrai ne servait pas souvent, le sport à l'école n'étant pas, alors, la préoccupation majeure des enseignants, des routes particulièrement sinueuses, agrémentées de ponts, tunnels, dos d'âne et nids de poule. Nous faisons avancer à l'aide de pichenettes, dûment contrôlées techniquement, nos billes. Si la bille quittait la route, on devait recommencer, selon les conventions, depuis la ligne de départ ou de l'endroit où se trouvait la bille avant le coup malheureux. Le gagnant ne remportait, parfois, que la fierté d'avoir gagné mais dans d'autres cas, il pouvait empocher toutes les billes des autres concurrents.

Jeux de filles

Les jeux de billes étaient uniquement masculins. D'ailleurs nous ne connaissions pas la mixité dans les écoles urbaines et de toutes façons « on ne jouait pas avec les filles » qui avaient d'autres divertissements. Jeux de marelle, de balles, de corde à sauter que nous aimerions évoquer dans nos prochains bulletins.

Jeux d'adultes

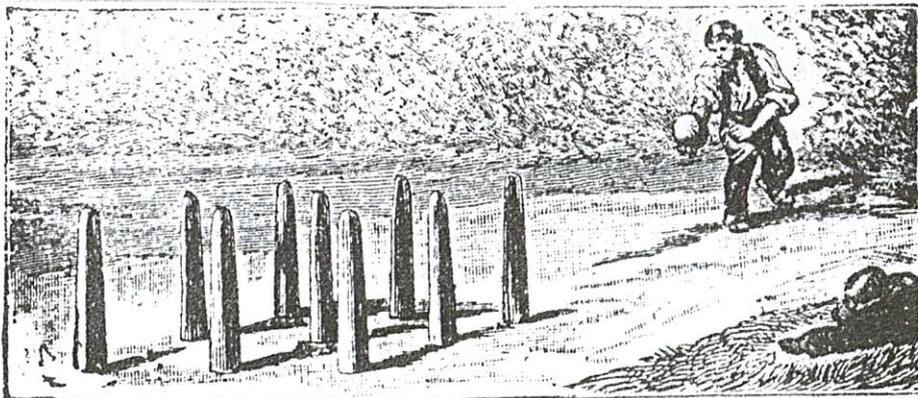
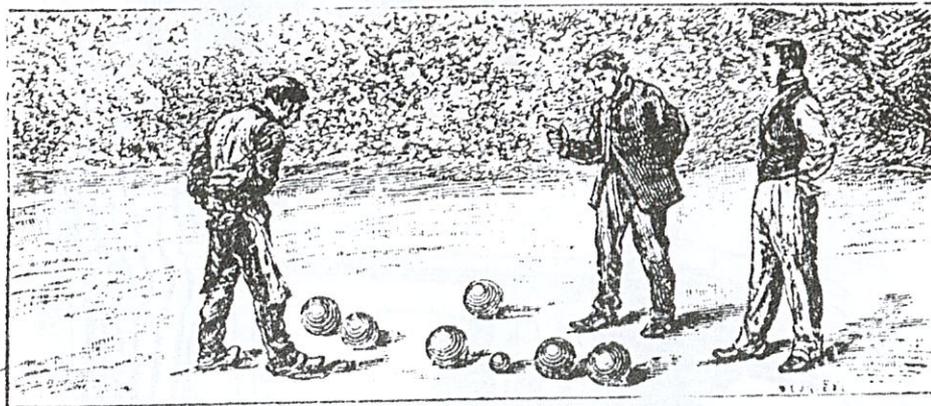
Nous nous intéresserons également aux jeux pratiqués par les adultes :

- Jeux de café : dominos, cartes ...
- Jeux de fêtes : boules, caramboles
- Jeux de cour : grenouille, galine ou bouchon
- Jeux de veillée ou d'intérieur

Et à tous ceux que nous ne connaissons pas ou que nous avons oubliés et que vous voudrez bien nous signaler.

Jacky Maneuvrier

TABLEAU. — *La récréation*







MONTVIETTE NATURE

Les mares de Montviette

Le Programme National de Recherches sur les Zones Humides « Les mares, des potentialités environnementales à revaloriser » engagé depuis 1997, s'achève cette année. Dans le cadre de ce programme, l'association MONTVIETTE NATURE a effectué un inventaire du semis de mares sur la commune de Montviette, l'inventaire faune/flore de ces sites, ainsi que des suivis limnimétriques et physicochimiques sur un échantillon.

Afin de compléter les données de terrain et les nombreuses recherches bibliographiques, l'association a réalisé une série d'enquêtes auprès des anciens du village pour connaître le champ lexical des mares, utilisé autrefois ; et les divers usages de l'eau de la mare, si précieuse sur les plateaux augerons.

Ces enquêtes ont été confiées à Dominique Fournier, Docteur en Linguistique et à Jacky Maneuvrier. Voici quelques témoignages recueillis, et les conclusions de nos spécialistes.

« La laïche avait été plantée sur la mare avant 1900, En 1917, elle a gelé. Il fallut en replanter. En 1930, la mare a été fermée d'une clôture en ciment... »

« En 1944, quand ça mitraillait sur le plateau, on se cachait dans la mare protégée des trois côtés par des saules. On dit que certaines mares ont un pavage au fond »

« En 1959, année de sécheresse, il n'y avait plus d'eau dans les mares. J'emmenais mes sept vaches à la fontaine en bas, matin et soir. Elles avaient tellement soif qu'elles me suivaient. »

« Il y avait une mare aux sangsues, dans le bois sur la route de Trun. Pour récolter les sangsues, on laissait, à journée, un cheval 'fini' attaché à un piquet au milieu de la mare, les 4 pieds dans l'eau. Quand il sortait de là, il suffisait de décrocher les sangsues collées sur ses jambes et d'aller les vendre au pharmacien de Livarot. »

« Par temps d'orage, ça fait comme une nappe, comme une écume qui remonte et couvre la mare.

Quand l'eau de la mare est brouillée (sans passage de bête), c'est signe d'orage »

Témoignages recueillis lors des enquêtes MONTVIETTE NATURE 1995,96 et 99 (In D'arbre en arbres, MONTVIETTE NATURE , mars 2000)

A)- Résultat de l'enquête linguistique (D'après Dominique Fournier)

En 1999, un questionnaire linguistique précis a été établi et testé auprès des habitants les plus anciens de Montviette. Les résultats obtenus auprès d'eux permettent de préciser les points linguistiques suivants :

***Le mot et la chose**

Tous les informateurs s'accordent à nommer *mâr* la pièce d'eau ou s'abreuvent les animaux dans un champ ; 80 % d'entre eux affirment ne pas connaître d'autres noms, mais fournissent d'autres termes au cours de l'enquête, dans les mêmes proportions, avec quelques nuances : *abreuvoir* (40%), *étang* (20%), *fontaine* (10%), *lavoir* (10%), *rivière* (10%).

***Taille, forme et profondeur de la mare.**

Il ne ressort pas de mot particulier pour la petite mare, mais la plupart des réponses évoquent une source ou une fontaine, parfois liée à une caractéristique, un usage particulier, etc. Un seul informateur évoque des mares de formes particulières. En règle générale, la profondeur de la mare ne dépassait pas 1,5 à 2m. Une mare peu profonde est une *mâr plât*. La question sur la profondeur amène des commentaires intéressants sur le tarissement des mares.

***Hydronymes locaux.**

La plupart des noms relevés ne correspondent pas à l'usage administratif, mais reproduisent néanmoins les schémas traditionnels de dénomination des mares, d'après l'usage, l'usager, le propriétaire ou la propriété. Il révèlent, du moins pour les points d'eau nommés, que ces derniers jouent toujours un rôle dans le paysage rural (alors que les éléments inusités se démotivent, et aboutissent à des NL opaques).

***Usages de la mare.**

Les principales informations, relatives aux usages anciens, qui ressortent de l'enquête sont :

- Consommation : réserve d'eau potable ; abreuvoir pour les bêtes.
- Activités domestiques : faire la vaisselle ; laver le linge ; rincer le linge.

- Activités cidricoles : laver les tonneaux ; laver les sacs à pommes ; laver la toile à marc ; brasser et piler le cidre.
- Activités laitières : laver les bidons ; laver les cliches ; laver les seaux ; laver le beurre.
- Autres activités : laver les joncs ; arroser le jardin.

La mare est le plus souvent interdite aux canards pour des raisons d'hygiène ; on relève parfois une mare spéciale, généralement sans nom particulier.

« On lavait les planches à fromages, les seaux, les toiles à marc, les sacs à pommes, les cliches à fromages (en fer ou en bois) et les poêles à lait. Les bidons à lait étaient lavés chaque jour, frottés avec des orties et des cendres puis rincés à la mare. Pour arroser le jardin, on allait chercher l'eau à la mare. »

Témoignages recueillis lors des enquêtes MONTVIETTE NATURE 1995,96 et 99 (In D'arbre en arbres, MONTVIETTE NATURE, mars 2000)

***Aspect et qualité de l'eau.**

L'opposition « limpide » / « trouble » ne révèle d'abord aucun terme local ou dialectal, à l'exception peut-être de la *mare brouillée*, en relation avec les changements de temps. L'évocation de la boue piétinée suscite l'emploi de quelques termes locaux tels que l'adjectif *buyoe*, le substantif *buyàs*, les verbes *bàruyé* et *pàtuyé*, à côté du standard *patauger*.

***Autres caractéristiques.**

Le fond de la mare est couvert de vase (80%) ou de *buyàs* (30%). Son nettoyage suscite 50% de termes traditionnels (*kuré ; kuràj*), pouvant correspondre à un relatif abandon de la pratique. Le bord de la mare est la *bordure* (30%) ou le *bord* (50%), mais 40% des informateurs y situent l'*abreuvoir*.

***Flore et faune de la mare.**

Beaucoup de réponses pour la flore, mais seulement deux types dialectaux : a) le nom de la lentille d'eau (*lemna minor*) : *kàniy* (60%), *càniy* (10%), *kàniyèt* (10%) ; il n'y a pas de réponse en français standard, mais parfois des hésitations linguistiques : « machin vert dessus », « truc vert » (JL), etc - b) le nom de la berle : *bèl* (20%).

Il en va de même pour la faune : beaucoup de réponses, mais un certain nombre d'imprécisions : « petites bestioles », « petit machin noir »... et de confusions (couleuvres/anguilles).

***Le mythe de la mare.**

La mare était interdite aux enfants, pour différentes raisons (danger, insalubrité, etc.) ; ils étaient dissuadés d'aller y jouer par diverses références à un folklore parfois standardisé (croque-mitaine...), ou plus local, quoique parfois imprécis père Tire-pied ;

bonhomme avec musette ; bête spéciale...) ou une anecdote impressionnantes. En outre, plusieurs informateurs mentionnent avoir eu connaissance de pratiques magiques liées aux mares, de suicides et de noyades.



In « Les plantes, merveilles de la nature », A.E. Brehm, Librairie Baillière et fils, 1900.

B)- Bilan de l'enquête ethnographique

(D'après Jacky Maneuvrier)

**Les usages anciens associés aux mares. Usages relatifs à l'entretien*

Le curage

A Montviette, selon les différents informateurs, on curait la mare tous les deux ans ou en période de sécheresse sans qu'une périodicité soit établie. La mare était curée avec un « pucheu », sorte de récipient cylindrique en toile, muni d'un long manche. La vase était rejetée au loin, près des bords de la mare, puis épandue comme engrais sur les prés.

« Tous les ans, on vidait la mare avec un pello. On jetait la vase sur les bords, où l'on avait préalablement mis des fagots, pour éviter que la vase redescende dans la mare. Il fallait un bon coup de pello !

Quand il faisait sec, on l'étendait dans le champ pour la faire sécher, ou on la charriait dans le banneau vers le champ qui avait besoin d'engrais. »

Témoignages recueillis lors des enquêtes MONTVIETTE NATURE 1995,96 et 99 (In D'arbre en arbres, MONTVIETTE NATURE , mars 2000)

Protection de la mare

La mare était protégée par un enlissage ou par du fil de fer barbelé afin que les animaux n'entrent pas n'importe où dans le plan d'eau. L'endroit réservé aux bêtes était souvent empierré.

Usages économiques des ressources

Il ressort des enquêtes différents usages dont la plupart n'existent plus aujourd'hui. Il s'agissait notamment de :

Diverses productions

- cultures de la « laïche » destinées aux fromageries locales. Le mot « laïche » est utilisé localement pour les espèces de « *Typha* ». Aujourd'hui, seule une mare au lieu-dit « la Cour de la mare » est exploitée.
- cultures de cresson
- élevages de canards, anguilles
- utilisations des rats musqué pour la peau, des sangsues pour la médecine populaire.

Diverses activités de lavage ou d'arrosage

L'adduction d'eau, réalisée très tardivement à Montviette (1970), a conduit pendant longtemps les habitants à utiliser l'eau des mares pour les usages domestiques :

- Lavages et rinçage du linge, lavage des ustensiles de laiterie, des sacs de pommes, des toiles à marc.
- Arrosage des jardins et utilisation des mares comme points d'eau en cas d'incendie pour les pompes à bras des pompiers (St Martin de Fresnay).
- Rouissage du chanvre.

***Les mares et les traditions populaires.**

Au siècle dernier et au début de celui-ci, on se suicide beaucoup en Pays d'Auge (source journaux locaux). Traditionnellement, les hommes se pendent, les femmes se jettent dans le puits ou dans la mare. Quelques exemples ont été cités par les personnes enquêtées.

On retrouve aussi tous les mythes inventés pour dissuader les enfants d'approcher la mare. Les journaux citent de nombreux exemples d'enfants noyés accidentellement dans les mares. Pour leur faire peur, sont évoqués : le croque-mitaine, « un bonhomme avec une musette qui ramasse les gamins qui jouent autour de la mare », le « père Tirepied ou Tirepatte », une « dame blanche » fantomatique est souvent évoquée.

Sur la commune de Montviette près de 250 mares ont été recensées lors de cette étude. Leur présence est très ancienne. Christophe Maneuvrier dans son étude « Les mares à Montviette », 1998, fait remonter le creusement de la plupart d'entre elles à la mise en culture des sols :

« Les mares de Montviette ont été établies pour la plupart dans le cadre d'un agriculture traditionnelle céréalière soucieuse de disposer de sols correctement drainés. La mare placée à l'angle d'un champ ou à la limite de deux parcelles est généralement associée à des cultures céréalières. La mare a d'abord un rôle de réservoir destiné à faciliter l'assèchement des sols lourds et gras des plateaux. [...]

On observe également une certaine relation entre la densité des mares et celles des haies de houx qui ont été implantées sur les plus anciennes limites parcellaires de Montviette ».

Elles contribuent de toute évidence à un certain équilibre écologique des sols, surtout en période de fortes pluviosités. Elles font partie intégrante du patrimoine local et pourtant elles disparaissent encore. Montviette Nature s'est impliquée dans ce programme afin de mieux faire connaître ce patrimoine et tenter de sensibiliser agriculteurs et propriétaires augerons à l'utilité écologique de ces mares.

De manière à soutenir les données scientifiques, et ce à travers des stages d'étudiants, nous avons tenté de trouver des solutions sous forme de projets économiques locaux, pour une réhabilitation durable. La culture de la « laïche », par exemple, roseau qui entoure le fromage de Livarot traditionnel ; cette dernière pourrait être vendue aux fromageries locales. Ou encore, une revalorisation des mares en abreuvoir dans les fermes pratiquant l'élevage de bovins, ovins, équidés...

Marion Lemaire
MONVIETTE NATURE

Tempête à Saint-Ouen-Le-Houx en 1800

Les dégâts provoqués par la tempête du 26 décembre 1999 sont dans toutes les mémoires et les stigmates encore bien visibles. Beaucoup de forêts n'ont pu être nettoyées et portent encore les stigmates de ce terrible ouragan. Au Billot, comme ailleurs, de nombreuses toitures ne sont pas réparées et les bâches protègent pour quelque temps encore les appartements.

Voici deux siècles, notre région avait, sans doute subi un cataclysme de même nature car, en l'an de la République une et indivisible, le Maire de Saint-Ouen-le-Houx écrit au sous-préfet :

« Réponse à la demande du citoyen sous-préfet¹ par sa lettre du 24 brumaire² an 9, pour connaître les dommages et dégâts que le fameux ouragan du 18 de ce mois a occasionné et le dénombrement des arbres qu'il a renversés à effet duquel, Nous maire et adjoint, après avoir examiné et nous être concertés avec plusieurs citoyens habitants, nous avons constaté que le nombre des arbres étant arrachés, cassés et endommagés est au moins plus de trois cents, trois corps de bâtiments ont les combles renversés et beaucoup de bois cassés et bien d'autres bâtiments sont fort endommagés ; l'édifice public, ci devant église a été fort endommagée pour les couvertures tant en essentes³ qu'en tuiles et faitiers.

Cette terrible tempête a arraché l'aiguille de fer d'en haut du clocher dont sa chatte fit partie et cassé plus que d'un mille de tuiles et une si grande quantité que le vent a fait partir que quatre mille ne suffiraient pas pour le faire réparer ; le presbytère et autres bâtiments y appartenant étant ci devant en très mauvais état, la tempête le a dépouillés de toute leur couverture et on peut évaluer cette perte à 3000 livres sans y comprendre la perte des arbres dont on ne peut pas la connaître.

A l'époque (1800) Sint-Ouen-Le-Houx comptait 271 habitants.

En 1831 : 315 h

En 1898 : 144 h

Et en 1999 : 74

Variation du nom de la commune⁴

La commune a porté successivement les noms de parrochia Sancti-Audoeni-Lohout (XIIIe s.) ; Saint-Ouen-le-Lohout (1320) – Sanctus-Audoenus-le-Lohoux (XIVe s.) – Sanctus-Audoenus-le-Hoult (XVIe s.)

¹ Saint-Ouen-Le-Houx, arrondissement de Lisieux, canton de Livarot

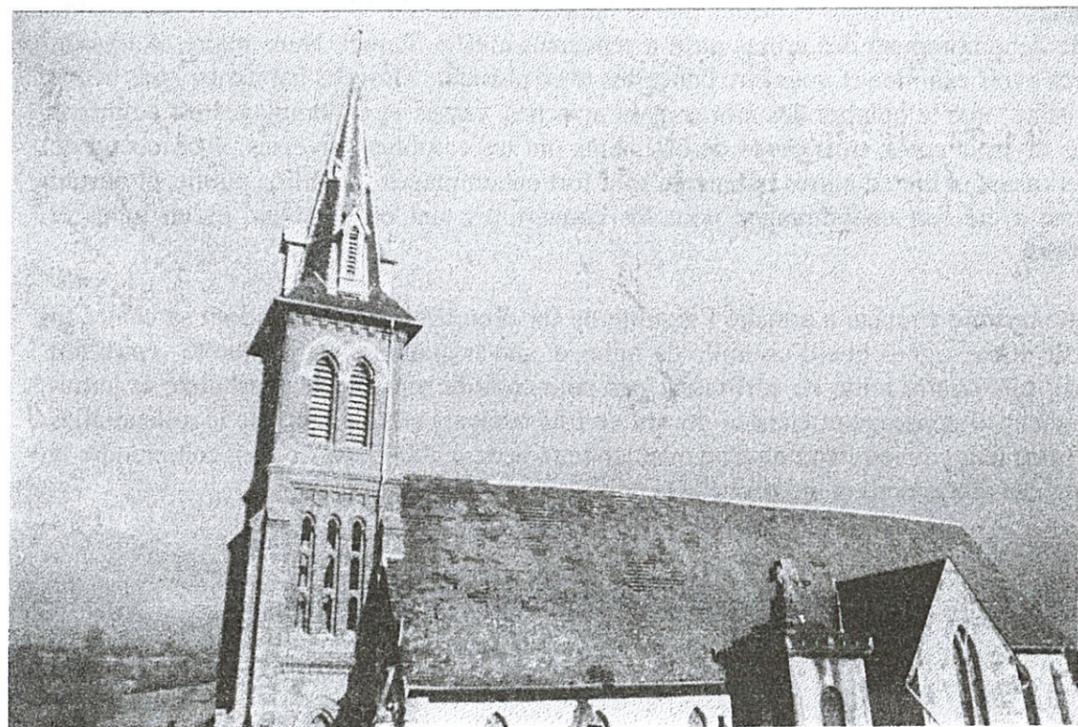
² brumaire : deuxième mois du calendrier républicain commençant trente jour après l'équinoxe d'automne du 23 octobre au 21 novembre

³ petites tuiles de bois

⁴ Renseignements fournis par les Archives départementales du Calvados

Au nom de la paroisse de Sain-Ouen s'est accolé un nom de personne d'origine germanique, sans doute Hlodwald, déformé en Lohout, avant de devenir par confusion le-Houx.

Texte recueilli par
Geneviève Garnavault



Dégâts occasionnés par la tempête du 26 décembre 1999 sur la toiture de l'église qui devra être refaite entièrement.

« Sortie manoirs » du 10 septembre 2000

97 adhérents de notre association se sont retrouvés sur la place du Billot pour notre traditionnelle promenade annuelle « A la découverte de l'architecture de la région du Billot ». La pénurie d'essence, un temps jusque là maussade nous ont fait craindre de nombreuses absences. Mais c'était sans compter sans la fidélité de nos adhérents et l'essence et le soleil étant de retour, tous les inscrits étaient présents au rendez-vous et ont passé une agréable journée, grâce à la gentillesse des différents propriétaires qui ont accepté de nous recevoir dans leur demeure : Mme Anette Holmgren... au manoir du Montmirel, docteur Prévost-Barancy au manoir de La Roque, M. Jean Godet, maire délégué de Grandmesnil, madame la directrice de la maison de retraite de Garnetot, M. et Mme Hubert Motté, ferme des Aunaies à Montpinçon, M. Després, président de l'association « La Chapelle Royale », M et Mme Chainiau, ferme de la Bergerie.

L'organisation de ces promenades, appréciées de nos adhérents, devient de plus en plus difficiles à programmer : certaines visites nocturnes indésirables, le sans gêne voir l'impolitesse de certains participants à des visites organisées par d'autres (les membres de notre association savent se tenir), rendent réticents de nombreux propriétaires, et nous les comprenons fort bien, aux visites de groupes. C'est pourquoi, nous sommes très sensibles à la confiance que nos hôtes nous ont manifestée.

Nous avons pu visiter :

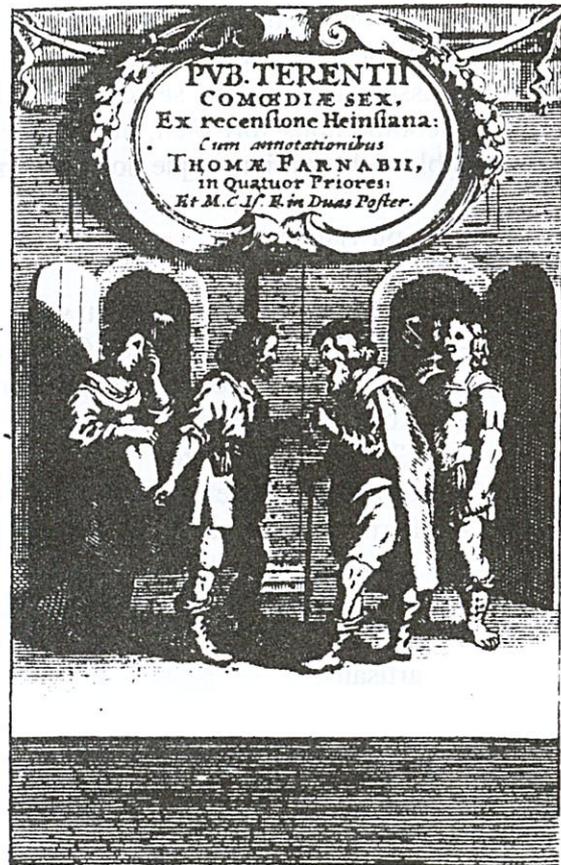
- L'exposition « Le bois, du sabot à la maison ».
- Manoir de Montmirel au Chêne au Loup (hameau de Montpinçon)
- Manoir de la Roque à Montpinçon
- Repas champêtre à Grandmesnil.
- Château de Garnetot
- Eglise de Garnetot
- Ferme des Aunaies à Montpinçon
- Eglise de Montpinçon
- Ferme de la Bergerie à Montpinçon
- Et pour terminer visite du Billot avec évocation des anciens commerçants et artisans.

Le manoir de Montmirel

Le manoir de Montmirel est aujourd'hui le siège d'un haras qui élève des chevaux de course. Au XVIIIe siècle, il était la propriété de la famille de Marescot.

Les Marescot constituent une famille célèbre de Normandie. L'un d'eux était médecin d'Henri IV. En 1528, Michel de Marescot était commissaire du roi auprès des Etats¹.

AuXVIIe siècle, une branche de cette famille vivait à Lisores. Nicolas François Marescot avait collé son ex-libris sur la couverture de l'ouvrage que nous reproduisons ci-dessous ainsi que l'ex-libris.



Amſtelædami,
Typis IOANNIS BLAEV,
Sumptibus Societatis. 1657.

¹ Histoire de la Normandie, publiée sous la direction de Michel de Bouard p. 279,281

Mais revenons à nos Marescot seigneurs de Montmirel.

« Le 7 novembre 1735, dispense de bans pour le mariage entre François de Marescot, écuyer, sieur de Montmirel, fils de François de Marescot, écuyer, aussi sieur de Montmirel et de noble Marie Piéoux, de la paroisse de Montpinçon, d'une part et damoiselle Marie Louise Bouley de Chauville, fille de François Chauville, écuyer, sieur de Chauville, et de damoiselle Louise Bonne Olivier, de la paroisse Saint Germain d'Argentan, diocèse de Sées².

Marie Louise Bouley, veuve de François de Marescot, écuyer, sieur de Montmirel, demeurant au couvent des dames bénédictines de Vimoutiers, vend à Jacques François de Corday d'Armont la ferme du Ronceray où devait naître le 27 juillet 1768 Marie Anne Charlotte de Corday d'Armont, mieux connue dans l'histoire de France, sous le nom de Charlotte Corday.

Madame de Montmirel, atteinte d'une hydropisie de poitrine, mourut le 25 mai 1768. Par testament, elle laissait ses biens aux religieuses bénédictines, spécifiant toutefois que ses dictionnaire de Trévoux, Moréri et autres (toute une bibliothèque semble-t-il) reviendraient à Messire Jacques François de Corday³, écuyer, sieur d'Armont⁴

En 1751, Françoise de Grieu déclarait à l'Official de Caen que Paul Philippe de Marescot sieur de Montmirel, lui convenait à cause de la probité, de la religion et de la douceur de caractère qu'il a singulièrement en recommandation quant aux témoins ils le disent homme d'honneur, de la religion et de vertu⁵.

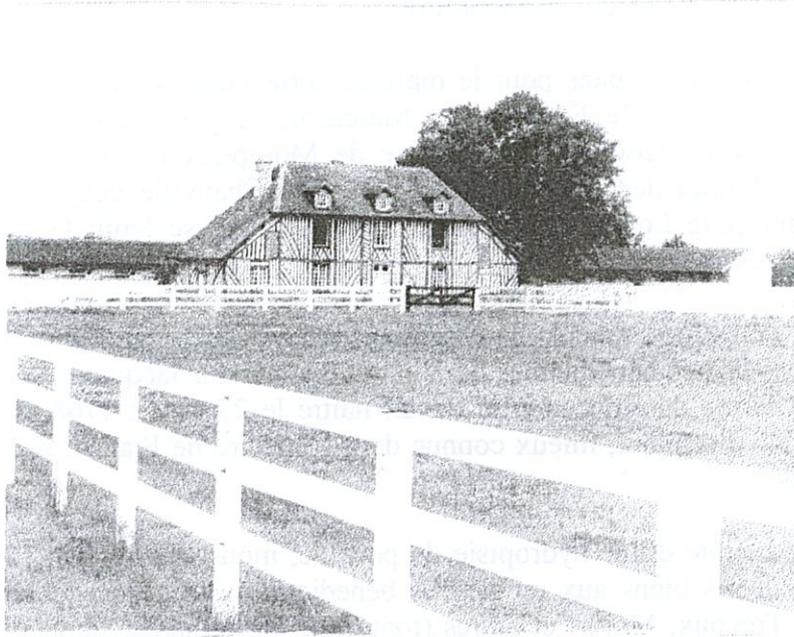
L'actuelle demeure, avec sa cheminée centrale et les colombes verticales de sa façade arrière, semble remonter au XVIIe siècle. La façade méridionale qui fait face à la route a été complètement remaniée au XVIIIe siècle comme le soulignent les écharpes obliques des quatre travées, le décor en feuilles de fougères qui encadrent la porte et la fenêtre de la travée centrale ainsi que les allèges des fenêtres constituées de croisillons ou de croix de saint André.

² Piel, Insinuations ecclésiastiques, Tome III, registre XVI, 139

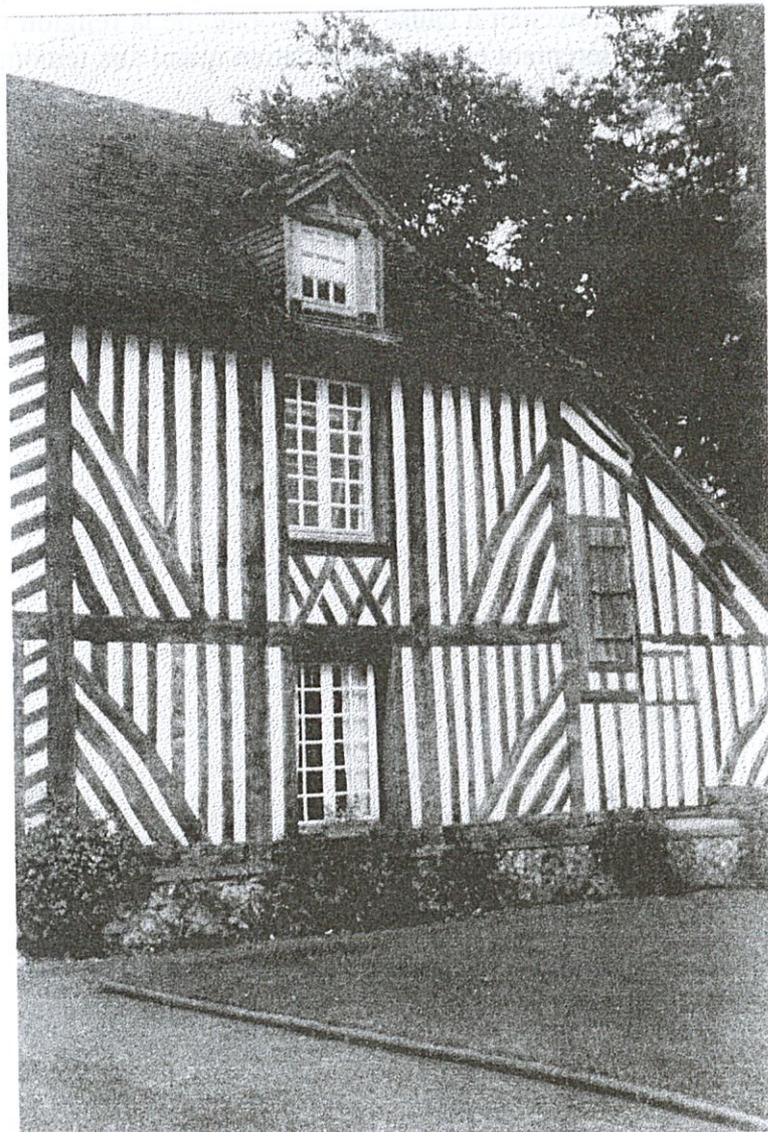
³ Père de Charlotte Corday

⁴ Rousseau Xavier « Les de Corday en Pays d'Argentan, Edition du Pays d'Argentan 1938.

⁵ Histoire de la Normandie, publiée sous la direction de Michel de Bouard, p. 351



Manoir du Montmirel façade méridionale



Le manoir de la Roque à Montpinçon

A Montpinçon, au bord du charmant ruisseau de l'Aubette, à quelques centaines de mètres de la route départementale 39, le manoir de la Roque, maison manable et anciens bâtiments d'exploitation se cachent derrière un rideau d'arbres et les restes de la motte des anciens seigneurs du lieu. Cet ensemble est, en effet, implanté sur une partie du site de la basse-cour -le bayle⁶- qui entourait la motte féodale, symbole même de la puissance de cette famille⁷ alliée aux plus prestigieuses de la Normandie ducale, les Grandmesnil et les Courcy par exemple.

Pour ce que l'on peut en voir, rien de ce qui subsiste ne remonte au-delà du XVe siècle, mais, tel quel, ce manoir est l'un des exemples les plus intéressants permettant d'étudier à la fois la technique de la construction en bois dans notre région sur la longue durée – entre les XVe et XVIIIe siècles-, les changements de style ou d'aménagement d'espaces intérieurs et l'évolution des bâtiments d'exploitation car les nombreux vestiges conservés çà et là, s'ajoutant à ce que nous connaissons de l'histoire du domaine et de ses possesseurs, nous permettent d'avancer, en les vérifiant, un certain nombre d'hypothèses et de proposer un cadre de datation.

Et tout cela, grâce au respect du patrimoine dont a su faire preuve son actuel propriétaire –artiste et puriste- qui, à force de patience, est parvenu à restituer le éléments fortement dégradés depuis son abandon comme demeure seigneuriale voici plus de deux siècles.

Historique

Les chroniques anciennes et particulièrement *l'Histoire ecclésiastique* composée par Orderic Vital, moine au couvent de Saint Evroult, consacrent de très nombreux passages aux faits et gestes des seigneurs de Montpinçon aux XIe et XIIe siècles. Il s'agit d'informations de toute première main, en raison des liens de cette famille avec l'Abbaye d'Ouche dont ils sont, avec les Grandmesnil, les bienfaiteurs insignes. Il relate donc, avec complaisance, leurs participations aux événements politiques et militaires de l'époque, soulignant leur importance en raison de leurs charges à la cour ducale normande, ce qui leur vaut également de souscrire à de nombreuses chartes dont certaines nous sont parvenues.

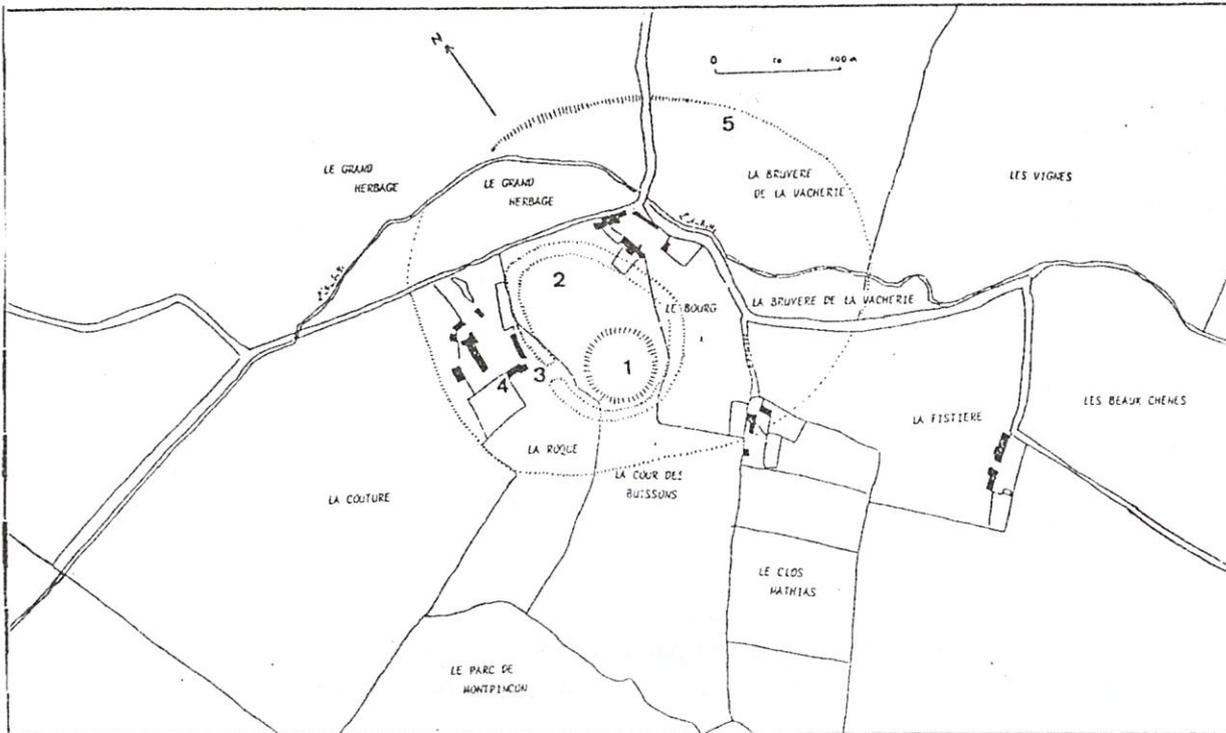
Lors de la réunion du duché de Normandie au royaume de France, ce fief, assis dans la baillie de Caen-Falaise attribuée à Pierre de Thillay⁸, fut saisi et remis par Philippe Auguste, en 1204, à Guérin de Glapion, son grand sénéchal en Normandie qui, selon, de

⁶ Voir plan de Christophe Maneuvrier

⁷ Sur cette famille, voir les articles de Jack Maneuvrier « La baronnie de Montpinçon » Histoire et Traditions populaires, n° 1 mars 1983 et de Christophe Maneuvrier « Peuplement et occupation du sol en sud Pays d'Auge, Caen, Université, mémoire de maîtrise, 1988 ; « Les origines des communes de Montpinçon, Notre-Dame-de-Fresnay... » H.T.P. n° 23, septembre 1988

⁸ Léopold Delisle, Fragments de l'histoire de Gonesse principalement tirées des archives hospitalières de cette commune, Paris, Durand, 1859 (Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, p. 7

Chateau et bourg de Montpinçon



(Plan réalisé d'après le cadastre de 1835, d'après les photographies aériennes de l'I.G.N -campagne de 1955- ainsi que d'après des relevés de terrain.)

- 1 Motte
- 2 Basse-cour limitée par un talus et un fossé
- 3 Entrée
- 4 Manoir de la Roque
- 5 Enceinte du bourg castral

dessin Ch. Maneuvrier

Caumont aurait abandonné le parti de Jean sans Terre. Quelques années plus tard, peut-être à la suite de la disgrâce de Guérin de Glapion, il semble être revenu dans la famille des Montpinçon non sans avoir été réclamé par Gilbert de Clare, comte de Gloucester.

Suit un grand vide documentaire et il nous faut attendre le XVI^e siècle pour retrouver un seigneur, en l'occurrence un Marguerie, portant le titre de seigneur de Montpinçon. Ses armoiries 'apparentant à celles de Pierre de Montpinçon, on peut supposer une branche cadette issue de la vieille lignée des Montpinçon⁹. Mais, si les mentions concernant cette famille sont nombreuses, ses représentants portent généralement le nom de petits fiefs difficiles à localiser, et, faute de connaître le nom exact, entre le XVe et le XVII^e siècle, de la partie du domaine sur laquelle se trouve notre manoir, nous ne savons à qui l'assigner.

La cheminée Ouest du rez-de-chaussée conserve en partie, quatre blasons de pierre. Deux d'entre eux, à chaque extrémité de la tablette surmontant le médaillon du trumeau, sont tenus par des lions décapités portant des pièces héraldiques, identifiables, tandis qu'au centre, les deux blasons accolés dont on devine le contours –et qui portaient incontestablement les armoiries du propriétaire et peut-être de sa femme auxquels nous devons la grande transformation du XVII^e siècle- ont été martelés, de même que la couronne surmontant l'ensemble, rendant toute identification impossible.

Quant à l'apparition du nom de La Roque, usité de nos jours pour désigner ce manoir, il ne remonte pas, semble-t-il, très au-delà du XVIII^e siècle et se rattache probablement au mariage, le 10 juin 1709, de Omer de La Roque, qualifié seigneur de Montpinçon, avec Françoise de Marguerie, fille de Robert sieur de Valembois et de noble dame Anne de Morel¹⁰. Peut-être auparavant désignait-on ce fief sous le nom de Fief du Bourg, lieu dit figurant encore sur le cadastre et dont un membre de la famille de Marguerie est titré.

Description

La maison manable

Le plan

Dans son état actuel, le logis d'habitation qui s'élève au fond d'une longue cour en U, est encadré par deux importantes lignes de bâtiments à destination agricole. Il se présente en plan, sous la forme de deux constructions rectangulaires accolées, facilement différenciées par leurs volumes et les détails de leur ornementation. La plus petite, celle de gauche, est à trois travées avec cheminée sur le pignon Est, tandis que la seconde comprend cinq travées cantonnées, à chaque extrémité d'un puissant massif de cheminée. L'accès se fait aujourd'hui par une porte percée au centre de la façade principale, dans l'axe de laquelle se développe un couloir donnant accès aux deux pièces du rez-de-chaussée et à l'étage par un vaste escalier à la française.

⁹ Christophe Maneuvrier, op. cit. p. 92

¹⁰ Jack Maneuvrier, H.T.P. n° 31, septembre 1990

Mais, cet état, nous le verrons en étudiant la décoration et les percements du grand logis remonte à une transformation radicale du plan général, qu'il nous reste à dater.

Elévations

Autant qu'en plan, l'étude de l'articulation des deux constructions se lit nettement dans les élévations de chacune des deux constructions. Celle de gauche, la plus basse, s'élève sur deux niveaux. Mais un examen attentif permet d'y remarquer, sur la façade Nord deux étapes de construction : un rez-de-chaussée de deux travées et un étage de trois travées étroites, à encorbellement sur sommiers. Si l'on se fie au profil des têtes de sommiers et à la simple épannelure des chanfreins qui décorent les entretoises, il est vraisemblable que la partie basse de cette demeure à un *aistre* ait été construite dans les dernières années du XVe siècle, tandis que la partie haute correspond à une campagne de restauration contemporaine de celle qui, nous le verrons, concerne le grand logis.

Le grand logis présente la particularité de posséder un pan de bois à faux encorbellement caractéristique de cette zone géographique datable du premier quart de XVIe siècle. Cette sablière de faux encorbellement porte une décoration sculptée de losanges, mais pour une raison qui nous échappe, cette décoration s'arrête brutalement aux deux tiers de la seconde travée, interrompue par une entaille verticale profonde.

Si la façade du grand logis a perdu ses colombages d'origine, elle a, en revanche, conservé la majeure partie de sa structure sur laquelle se lisent parfaitement, à chaque extrémité, les percements primitifs et à partir de ceux-ci, nous avons la possibilité de restituer sa disposition et son aspect ancien. En effet, les poteaux corniers, les poteaux d'huissierie ainsi que les traverses d'imposte conservent les traces d'une partie du décor de choux frisés, de pilastres, et de pinacles, qui, à l'origine, encadraient chacune de ces portes. Cette décoration est courante dans la région et nous la trouvons, par exemple, au manoir des Pavements, au manoir d'Aubichon, etc.

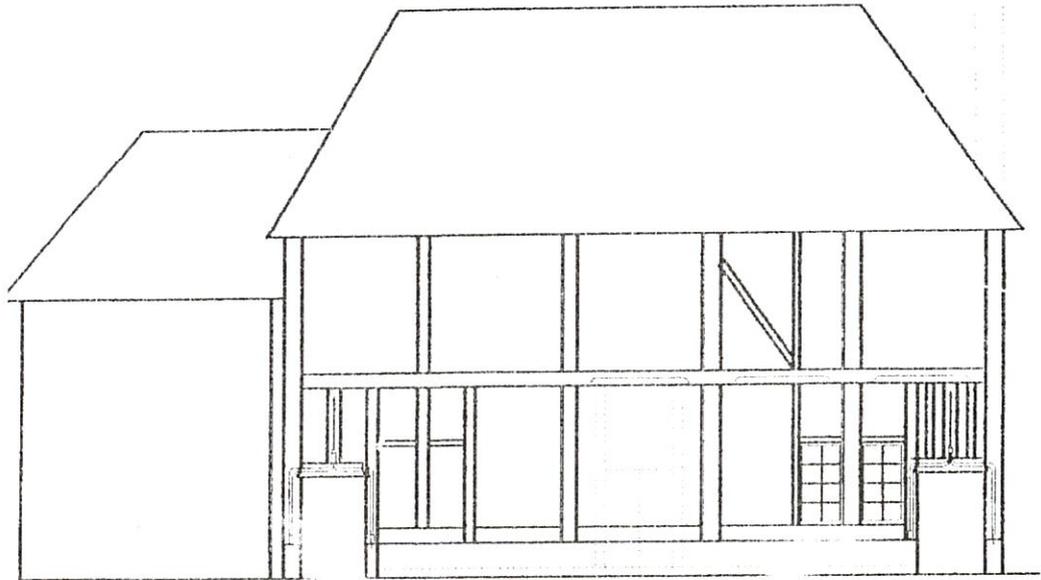
A une époque restant à préciser, l'ensemble du manoir fut remodelé, les portes des extrémités bouchées et un escalier, à la française, implanté au centre, face à la porte 'entrée qui fut alors ouverte. Les fenêtres furent agrandies et dotées d'un vitrage plus important, mais pour ce faire, on dut remplacer la totalité des colombages de l'étage, car leur disposition s'accommodait, sans doute, fort mal, des nouvelles ouvertures.

Datations

Au cours de cet article, à plusieurs reprises, nous avons avancé quelques dates. Il nous reste à les coordonner et à les justifier.

C'est à partir de données technologiques, section et emploi des matériaux, épannelage et saillie, que l'on peut assigner, à la partie basse du petit logis une époque de construction voisine de la fin du XVe siècle. Quant au grand logis primitif, sa construction remonte vraisemblablement, au vu du type de décoration des colombages des impostes des portes, au troisième quart du XVIe siècle. Enfin, le manoir, tel que

Montpinçon
Manoir de la Roque
Essai de restitution



Reproduction d'une gravure originale du docteur Prevot-Barancy

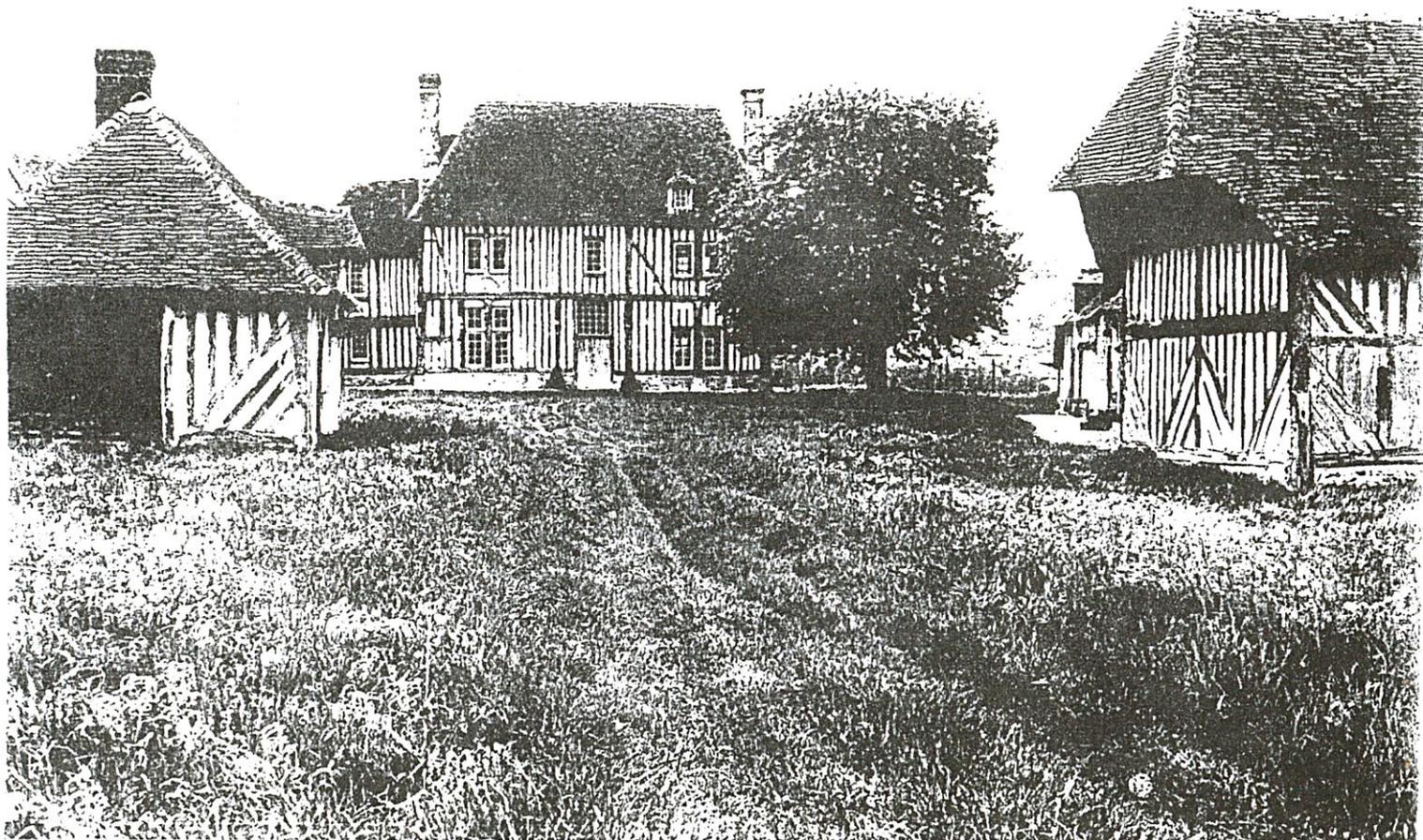
nous pouvons le contempler doit sa physionomie actuelle à une transformation radicale remontant, approximativement, au milieu du XVIIe siècle.

La mise au goût du jour de l'œuvre du siècle précédent s'organise autour de son accès, de l'importance accordée à l'escalier central dans nos manoirs, qui résulte d'une réflexion méthodique sur la meilleure manière de nouer, au centre de l'édifice, circulations verticales (escaliers) et horizontales (vestibules et passages). Cette réflexion remonte aux dernières années du XVe siècle et se concrétise par la création d'escaliers hors d'œuvre, sur la façade arrière, comme à Fervaques ou à La Plesse, par exemple. Mais l'adoption de l'escalier central débouchant sur la façade principale ne se remarque, jusqu'à plus ample informé, qu'au XVIIe siècle. Ce nouveau parti architectural entraîne ipso facto le déplacement de l'ancien massif de cheminée central et son report sur les pignons. Au manoir de la Roque, la typologie des cheminées, leur décor, les blasons qui les ornent, tout concorde pour confirmer la datation proposée.

Abandonnée, sans doute, par ses propriétaires, comme résidence seigneuriale dès la fin du XVIIIe siècle, elle ne subit plus, pendant près de deux cents ans, de transformations majeures. Cette propriété a pu garder son caractère d'authenticité grâce, en particulier à la conservation de son environnement végétal et architectural. Il s'agit là d'un exemple assez exceptionnel qui, à ce seul titre, sans parler du charme qui s'en dégage, fait d'équilibre et d'unité, mérite d'être préservé et conservé comme un élément de référence.

Michel Cottin

Juin, novembre 1981



Le château de Garnetot

Le château de Garnetot fut construit au XVIII^e siècle, peut-être par la famille du Buat à l'emplacement de l'antique demeure des seigneurs de Garnetot dont un membre est cité par Masseville au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Robert Courte-Heuse à la croisade de 1096.

Au XVIII^e siècle, en 1703, messire Félix Pomponne du Buat est seigneur de Garnetot. Le 20 septembre 1723, son fils Eustache, Félix, Pomponne du Buat, chevalier, seigneur et patron de Garnetot épouse noble dame Hélène Angélique Pollin.¹

La famille du Buat, assure de Magny, dans le *Nobiliaire de Normandie*, était une des plus distinguées de la noblesse française². En 1661, Félix Guénégaud Le Conte du Buat épouse Marie Corneille fille de Pierre Corneille³. Le grand père de Félix était Josias du Buat, écuyer, seigneur de Garnetot qui s'était marié en 1587 à Françoise Le Conte, fille de Jean, baron de Nonant.

Selon Xavier Rousseau⁴ « Félix Génégaud, officier, partit comme volontaire dans le contingent français composé de gentilshommes, qui devait coopérer avec les troupes des différentes nations de l'Europe à la défense de Candie. L'île était furieusement attaquée depuis 1645, par les Turcs qui s'en emparèrent en 1669. Sur 7000 Français que commandait le duc de Beaufort, 4000 avaient été tués et parmi eux, le 16 décembre 1668, Félix du Buat. » Le 17 août 1673, on célèbre, au Manoir de Boisjoly aux Ligneriers les fiançailles de sa veuve Marie Corneille avec Jacques de Farcy, sieur de L'Isle, trésorier de France au bureau des finances d'Alençon et dans l'assistance on remarquait Pierre Corneille et sa femme Marie Lamperrière, Thomas Corneille et sa femme Marguerite de Lamperrière⁵

Par son mariage, le 28 avril 1757 avec damoiselle Madeleine Léonore Elisabeth du Buat, fille de feu messire Jacques Christophe du Buat et de noble dame Madeleine Léonore Thérèse de Cherville, Jacques Nicolas Gautier, chevalier, seigneur des Authieux, devient seigneur de Garnetot.

Le 27 mars 1758, nomination à la cure de Garnetot appartenant au dit seigneur du lieu, Messire Jacques Nicolas de Gautier, chevalier, seigneur et patron des Authieux et aussi de Garnetot à cause de son épouse, dame Madeleine Eléonore Thérèse du Buat, dame de la dite paroisse, **demeurant en son château au dit lieu de Garnetot**, nommé à la cure Me François Milcent, prêtre du diocèse de Sées.

¹ Piel, *Insinuations ecclésiastiques*, Tome II, registre XIV, 305

² Une branche de cette famille possédait le manoir du Val Henry à Tortisambert et l'un de ses membres fut ministre plénipotentiaire. Nous y reviendrons dans notre prochain bulletin

³ Xavier Rousseau, « Les Corday en Pays d'Argentan »

⁴ Xavier Rousseau *ibidem*

⁵ Xavier Rousseau *ibidem*

Actuellement une maison de retraite est installée dans le château de Garnetot

Photographie château de Garnetot



L'église de Garnetot

Nous avons fait un bref arrêt à l'église de Garnetot pour y découvrir l'if plusieurs fois centenaire dont, quelques pépiniéristes recueillent, chaque année les baies, une antique croix décrite, à tort semble-t-il, par de Caumont comme une pierre tumulaire cruciforme et le tombeau de Valentine Leblanc-Barbedienne, dernière propriétaire du château

Photographie de la tombe de Valentine Leblanc-Barbedienne⁶



⁶ Nous avons abondamment parlé de la famille Leblanc-Barbedienne à propos de notre exposition de 1999 « Le Fayel, une famille, une ferme, un village Les personnes désirant en savoir plus sur ces illustres fondeurs de bronze peuvent se reporter au catalogue de l'exposition ».

La ferme des Aunaies à Montpinçon

La ferme des Aunaies est située au pied de la dernière « cuesta » du Pays d'Auge qui descend du plateau du Billot. Il s'agit d'une belle demeure à pans de bois comprenant cinq travées et dont la travée centrale est occupée par un imposant massif de cheminée. La façade principale possède encore les traces des ouvertures primitives à ses extrémités. Bien que remaniée, sans doute au XVIII^e siècle, cette demeure semble remonter, en grande partie au moins au XVII^e siècle, comme en témoignent la verticalité de ses colombages, l'importance de ses poteaux et l'emplacement de son massif de cheminée. Les deux pignons ont été remaniés au XVIII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, cette maison était la propriété de la famille de Malherbe⁹ : « Le 8 novembre 1755, vu l'attestation du sieur Gasnier curé de Montpinçon et du sieur Noël, desservant la paroisse des Champeaux, dispense de bans pour le mariage de Louis Charles Dominique e Malherbe, écuyer, **sieur des Aunez**, fils de feu Jean de Malherbe écuyer sieur de Manneville et de feu noble dame Jeanne de Courseulles de la paroisse de Montpinçon et noble demoiselle Françoise d'Orville fille de Pierre d'Orville et de noble dame Marie Josephe Lecornu de la paroisse de Thillières, diocèse de Sées et demeurant à présent dans celle des Champeaux.¹⁰



⁹ La famille du célèbre poète caennais Malherbe est originaire de la région du Billot. Certains généalogistes situent même le berceau de la famille à Notre-Dame-de-Fresnay, au manoir d'Arry. Toujours est-il que de nombreuses branches de la famille ont essaimé autour du Billot en particulier à Saint-Georges-en-Auge où l'on trouve un élégant manoir du XVII^e siècle nommé « La Malherberie »

¹⁰ Piel, Insinuations ecclésiastiques tome III, registre XXV



La ferme des Aunaies à Montpinçon

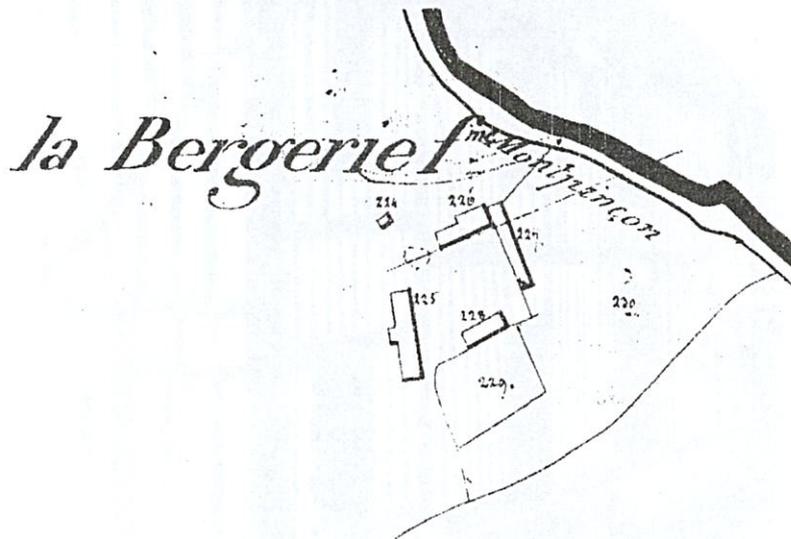
La ferme de la Bergerie à Montpinçon

Le toponyme de cette ferme et la topographie du lieu, très vallonné car situé sur la pente de la dernière « cuesta » du Pays d'Auge, pourrait indiquer que cette ferme était spécialisée autrefois dans l'élevage des moutons. Filature et tissage étaient au XVIII^e siècle des activités importantes de la région.

Cette ferme est organisée suivant le plan habituel des exploitations du Pays d'Auge : une cour presque carrée avec sur un côté la maison d'habitation, en face, suffisamment éloignée pour éviter les risques d'incendie, la boulangerie et sur les deux autres côtés, les bâtiments à vocation agricole.

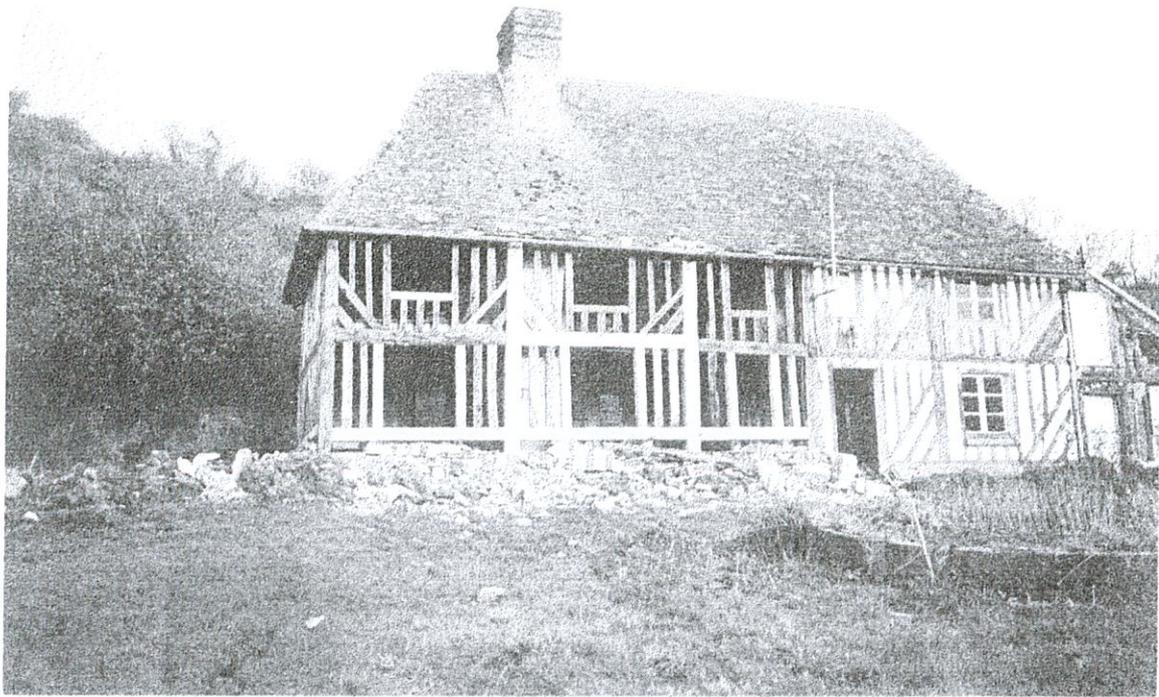
Plan de la Bergerie

Plan cadastral de Montpinçon dressé le 20 octobre 1934



- 223 – La Bergerie, ferme
- 224 – bouillerie
- 225 – pressoir
- 226 – boulangerie
- 227 – étable
- 228 – sol
- 229 – jardin

L'ensemble maison, bâtiments constituent un ensemble chronologiquement cohérent, édifié à la même époque, sans doute au XVII^e siècle mais la façade de la maison a été remaniée en partie au XVIII^e siècle.



Ferme de la Bergerie , façade occidentale avant restauration



Ferme de la Bergerie : façade arrière avant restauration



La boulangerie restaurée de la ferme de la Bergerie

La Confrérie saint Eloi à Livarot

Le 25 juin 1707, devant les notaires de Livarot, pour le siège de la vicomté d'Orbec¹, entre les membres de la Charité de saint Ouen de Livarot et les maréchaux² et serruriers, ce contrat de fondation de la Confrérie de saint Eloi a été rédigé et signé :

« 25 juin 1707 furent présents Jean Danneville « eschevin » présentement de la Charité de saint Ouen de Livarot, Etienne Allaire « prévost », Jacques Mannoury, François Legrand, Jacques Tellot, Gaspard Levillain, Michel Sellerin ou Pellerin, et plusieurs autres, tous frères, servant à ladite Charité, lesquels au nom et stipulant l'effet de ladite Charité ont « *recongnus* » et confesse avoir présentement reçu de :

Jean Bissey, *maistre* serrurier, Jacques Lecharpentier, *maistre* maréchal, Nicolas Casset, Léonard et Isaac Fremon, François Thomas, François Lhermitte, Jean Auvray fils Jean, Jacques Le Cœur, Jacques Laumaillier, Jacques Levallois, Gabriel Vasse, Adrien Dubois, enrollés dans la « *Confrairie du bien heureux saint Eloy* », **tant pour eux que pour les autres *maistres* et *compagnons dudit mestier***, la somme de 25 livres ... au moyen de laquelle somme, ladite Charité stipulée comme dessus sera tenue et obligée dorénavant **a commencé aujourd'hui qui est la feste dudit bien heureux saint Eloy**, de faire célébrer à l'intention de la dite *confrairie* les services qui en « suivre » ...

Vespre la veille du dit jour saint Eloy

Messe qui sera dite ce jourd'hui.

Vespre dudit jour en chantant les « *himmes* », faire sonner le *querillon* (carillon)... avec tous les chapelains qui y en aura dans ladite Charité ... La *coeulte* (quête) qui sera faite en l'église dudit Livarot, ledit jour de la saint Eloy sera au profit de la Charité...

(De très nombreuses signatures suivent. En marge est inscrit « gardes jurés de leur mettier.

A notre connaissance, ce contrat n'a jamais été publié. Les auteurs d'histoire locale du siècle dernier, si friands de folklore religieux n'en ont pas parlé ; peut-être avait-il échappé à leurs patientes recherches.

Les statuts de cette confrérie avaient dû être, au préalable, déposés au greffe de la justice de la vicomté d'Orbec dont dépendait Livarot. Nous ne les avons pas cherchés spécialement car tous les statuts de ces métiers que nous connaissons sont rédigés, à peu près, de la même façon, à cause de arrêtés du Parlement de Rouen. A titre d'exemple, en annexe figure la recopie de ceux de Caen.

Sur le plan local, cet acte de fondation est la preuve d'une réalité corporative, car les « gardes-jurés » sont présents. Ceux-ci exerçaient, sur leur métier, un contrôle à la fois

¹ Registre déposé aux Archives départementales du Calvados sous la cote 8 E 20774

² Les maréchaux étaient tous ceux qui se servaient de forges dites « maréchaux », comme les blanchoeuvriers, les taillandiers, les cloutiers, ...

technique et économique ; ils fixaient les prix, mais aussi, ce que nous appelons maintenant les « standards de qualité ».

Il y avait suffisamment de personnes pour que cette confrérie puisse fonctionner, en un mot l'industrie des forges et de la clouterie à Livarot, au début du XVIII^e siècle, est encore une réalité.

Annexe

Dudit jour 27 novembre 1727, sentence de Monsieur le Lieutenant Général de police rendue su le vu de la réquisition du cahier des statuts, de la délibération, des sentences, de 1567, 1692 et 1695, des arrêts du Parlement de Rouen, de 1696, de 1701 et autres, ensemble sur les conclusions de M. de Gourville Dumesnil-Patry, Procureur du roi, par laquelle il fut ordonné que les dits maîtres, maréchaux, blanchevriers, taillandiers et cloutiers se retireraient par devers sa Majesté pour obtenir des lettres d'homologation desdits statuts, dont la teneur ensuit

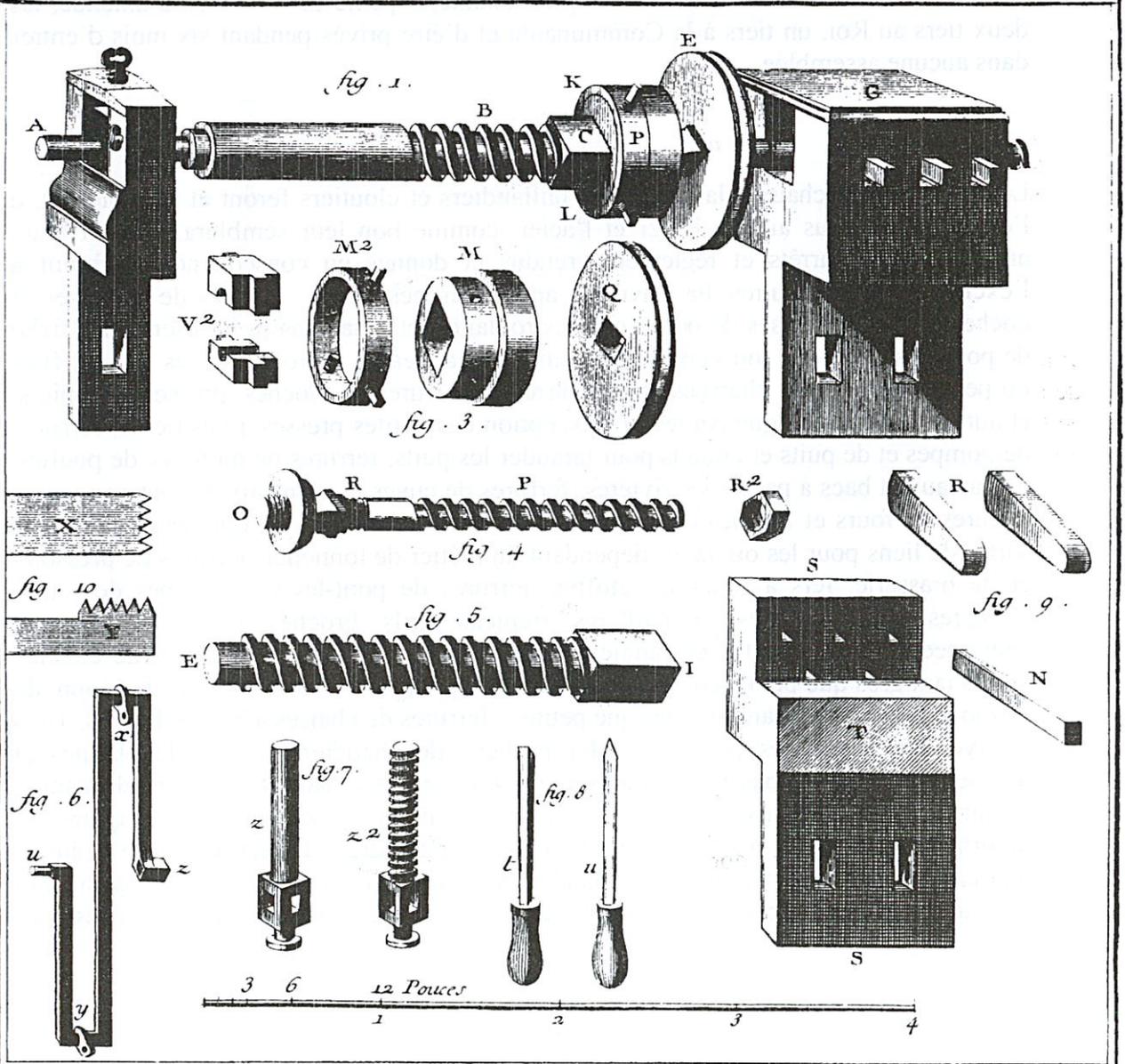
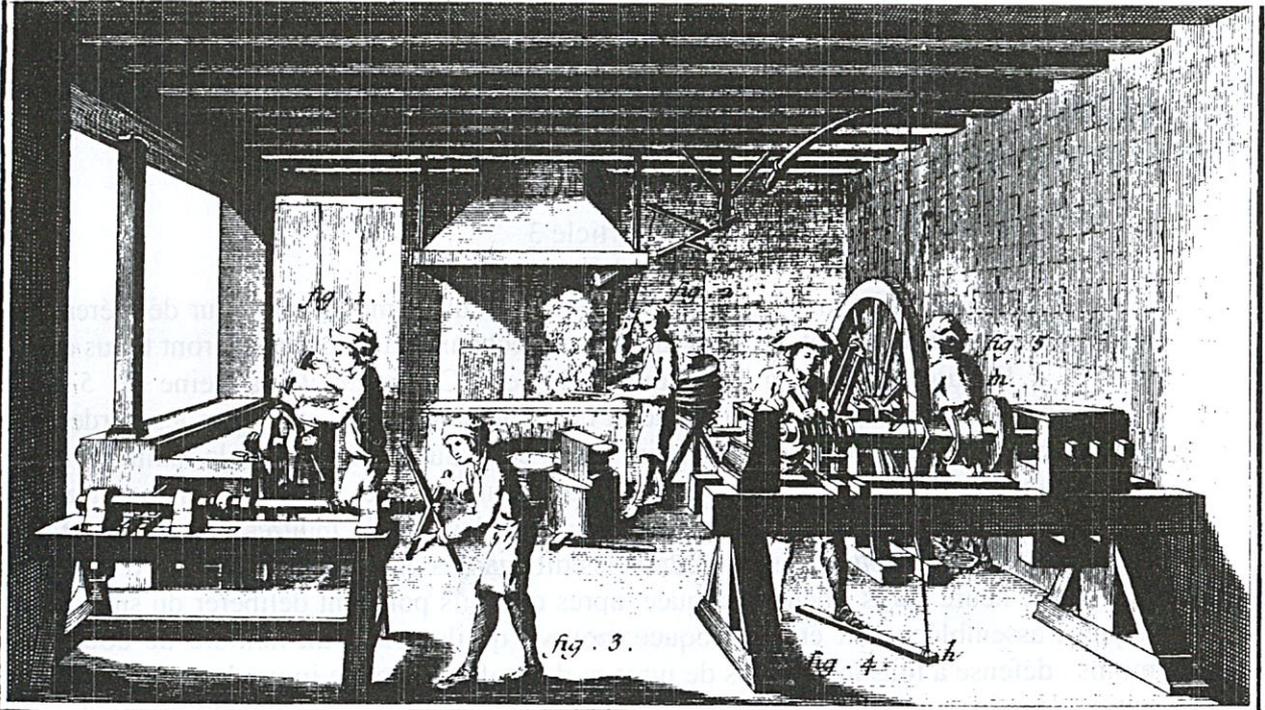
Statuts des maréchaux, blanchevriers, taillandiers, cloutiers de la ville de Caen

Article 1

Les maîtres du dit métier sont unis en confrairie, sous la protection de saint Eloy, leur patron. et afin que les présents statuts et ordonnances soient exactement observés selon leur forme et teneur, tant pour le bien public, que pour la conservation du dit métier, il y aura quatre gardes jurés qui seront élus à la pluralité des voix, au lieu ordinaire de leurs assemblées, dont les deux plus anciens élus sortiront de charge tous les ans ; à la place desquels seront élus deux autres maîtres, le jour du mercredi de Cendres de chaque année, pour veiller avec les deux anciens gardes restant en charge à tout ce qui concerne le bien et les ouvrages dudit métier et empêcher les abus qui s'y pourraient commettre. Quinzaine après le dit jour du mercredi des Cendres, les dits gardes seront tenus, à peine de 3 livres d'amende, applicables à la décoration de la Chapelle saint Eloy, de rendre compte de leur administration par devant 6 maîtres, du nombre de ceux qui auront passé en charge, que la Communauté nommera pour examiner et apurer les dits comptes. Seront les dits gardes après leur élection présentés à Monsieur le Lieutenant général de police, par les gardes restant en charge, pour prêter le serment de faire observer les présents statuts et de se comporter fidèlement dans leur administration.

Article 2

Les gardes pourront faire leurs visites chez les maîtres du dit métier, toutes les fois qu'ils le jugeront à propos ; pourquoi, ils se pourvoiront du mandement de Monsieur le Lieutenant général de police et se feront assister d'un huissier, feront une visite générale de trois mois en trois mois en toutes les boutiques des dits maîtres du dit métier, pour voir et examiner si les ouvrages seront bien et dûment conditionnés ; les maîtres souffriront les visites avec honneur et respect et ouvriront les lieux où les marchandises



seront entreposées, à peine de 10 livres d'amende ; et s'il arrive que les dits gardes trouvent quelques ouvrages défectueux, ils seront tenus de les saisir et arrêter, pour ensuite faire leur rapport de la défectuosité d'iceux par devant M. le Lieutenant général de police, qui en ordonnera ce que de raison, et seront les amendes jugées, applicables le deux tiers au roi et le tiers aux gardes.

Article 3

Lorsque les gardes jugeront à propos d'assembler leur Communauté pour délibérer des affaires qui la concerneront, tous les maîtres maréchaux-blanchevriers seront tenus de se trouver à l'heure marquée à la chambre de leur Communauté, à peine de 5 sols d'amende applicable à la décoration de la chapelle saint Eloy ; pourquoi les gardes les feront avertir la veille pour le lendemain, par le clerc dudit métier dont le maître dernier en boutique sera tenu de faire la fonction et, pour cet effet, de faire les fonctions et semonces à lui ordonnées par les gardes, et seront les fils de maîtres exempts de faire ladite fonction de clerc ; ne seront tenus les dits gardes et maîtres assemblés d'attendre plus d'une heure après l'heure indiquée, après quoi, ils pourront délibérer du sujet pour lequel l'assemblée avait été convoquée, pourvu qu'ils soient au nombre de douze au moins : défense à tous les maîtres de jurer ni de proférer aucune injure les uns contre les autres dans les assemblées de ladite Communauté, à peine de 10 livres d'amende, les deux tiers au Roi, un tiers à la Communauté et d'être privés pendant six mois d'entrer dans aucune assemblée.

Article 4

Les maîtres maréchaux, blanchevriers, taillandiers et cloutiers feront et emploieront, à l'exclusion de tous autres, le fer et l'acier, comme bon leur semblera, suivant leurs anciens statuts, arrêts et règlements rendus et donnés en conséquence et feront à l'exclusion de tous autres, les ouvrages après nommés, avoir : ferrures de carrosses et coches, berlines, chaises de poste, chaises roulantes et phaétons (à la réserve des fiche de portières) chariots, fourgons, tombereaux ou banneaux, ; feront tous les essieux filés ou percés, ferrures de charrues et de charrettes, ferrures de cloches, presses à drapiers, et autres tant grandes que petites (à l'exception des petites presses à tabatières) ferrures de pompes et de puits et tarauds pour tarauder les puits, ferrures de moulins, de poulies, de bateaux et bacs à passer les rivières, ferrures de cuves et tonneaux de toutes espèces, ferrures de fours et fourneaux, de brocs, de seaux, de minots, de boisseaux, de toutes sortes de liens pour les ouvrages dépendant du métier de tonnelier, ferrures de pressoirs et de brasserie, fers à friser les étoffes, ferrures de pont-levis et chaînes de toutes manières, garde cendres, crémaillères, trépieds, grils, broches, ranciers, atrières de cheminée et toutes sortes de landiers et chenets et tous autres ustensiles de cuisine, pilons tant gros que petits, chevrettes, ferrures de potagers, ferrures de fûts de canon, de camions et brouettes, tant grandes que petites, ferrures de chaises à bras et litières, (à la réserve des fiches des portières, . feront liens de chaudières, tours de platines et réchauds, ferrures de bassins et toutes autres ferrures dépendantes de la chaudronnerie, feront aussi les marteaux (à l'exception des marteaux à marquer), tasseaux, enclumes et bigornes et tous autres outils servant au métier de dinandier, étamier, orphèvre et autres marteaux de selliers et bourreliers, bandes de selles, ferrures de bricoles, crochets et anneaux pour bâts de cheval, mors de bride, de harnois, chaînettes et autres choses pour

les équipages de harnois, feront les maîtres-maréchaux, privativement à tous autres : faucilles, faucillons, , haches, hansarts ou couperets, pelles, bêches, trubles, louchets, houes et piquoüets, marteaux à tailler la pierre, toutes sortes d'équerres (à l'exception des équerres de croisées) de fausses équerres, ciseaux servant à la pierre comme aussi coins de fer, masses, pinces de fer servant tant en pierre qu'en bois, lames de scies tant grandes que petites, et tous outils servant au métier de paveurs, charrues, râteaux et ciseaux de jardinier, pièges tant grands que petits et tous autres outils servants au métier de jardinier.

Feront pareillement peignes à peigner la laine, peignes à filassier et à perruquier avec pattes et le dresseur, fers à friser et toutes sortes de limes, tant grandes que petites, comme aussi lunettes à mégissier, tenailles à tanneur, couteaux à fil revers, couteaux à raser à l'usage des tanneurs et mégissiers, fers à tourbes, et autres outils servants audit métier de tanneur mégissier, et autres, chandeliers de fer, chesnoles et broches à rouet et à roue, étrilles pour les chevaux, cuillers à pot, havets, couteaux à pressoir, emporte pièces pour couper les cribles et fers à dresser les linges et les étoffes.

Feront lesdits maréchaux, privativement à tous autres, tous les outils servant au métier de charpentier, menuisier, charron, tourneur, sculpteur, couvreur, tonnelier et autres, comme cognées, doloirs, tilles, plannes ou couteaux à deux manches seulement à tondre les arbres, gouges rondes et quarrées, ciseaux de toutes espèces, bedents de toutes manières, tarières, et amorsoirs, villebrequins avec leurs montures de fer, verlopes, , rabots, guillaumes, et tous autres outils servants à faire rainures et moulures de menuisier, valets d'établis, daviers, ou sergens et généralement tous les outils servants auxdits métiers, ciseaux à usage des cartiers, avec leurs vices (vis) et attaches, couteaux à libraire à deux manches et autres outils servants audit métier, couteaux à patissier à hacher les viandes, gauffriers, ridelles, pincettes à pincer les patés et autres outils servants audit métier, forces pour tondre les étoffes ; feront couplets et tuyaux de fer à soufflets, outils pour faire et couper le pain à chanter.

Article 5

Pourront lesdits maréchaux blanchevriers se servir de limes et fillières et autres outils, pour perfectionner leurs ouvrages, aux termes de la sentence rendue à Caen le 3 mars 1595 et arrêts rendus en conséquence.

Article 6

Feront lesdits maîtres maréchaux concuremment avec, les serruriers, toutes sortes de landiers, pincettes et pelles à feu, garnitures de cheminée, le tout poli, métiers à faire les bas de soye et de laine, verges de vitres (à l'exception des verges de lit, tant polies, que brunes), pattes de fer de toutes espèces, tant en pierre qu'en bois, (à l'exception des pattes servant aux fenêtres, meubles et portes des maisons) estocs, tant grands que petits pour leur usage seulement.

Article 7

Lesdits maîtres maréchaux et blanchevriers, taillandiers et cloutiers feront concurremment avec les maîtres serruriers aux termes de l'arrêt du Parlement de Rouen du 21 juin 1701, tous les ouvrages de gros fer des aménagements des maisons et ceux où il ne sera point besoin de limes, savoir les pentures au-dessus de six livres, gonds au-dessus de deux livres et verrouils de grandes portes, barres de cheminées, barres à crochets, gilles (grilles) de fer, barreaux, ronces, étriers, ancras de fer avec leurs tirans, harpons au-dessus de trois livres, corbeaux, barres, boutantes et contre-boutantes et autres suspentes, chevilles, crocs de gouttières, bandes de fer pour les bâtiments, chevilles d'auvents, consoles et trillis pour fenêtres et lanternes, grilles pour euvers et bétoures, crampons au-dessus de trois livres de talus ou murailles, croix et fêtaux pour les églises ou pavillons, cris à lever les fardeaux.

Article 8

Aucun maître ne ferrera ni ne fera ferrer aucuns chevaux aux jours des dimanches et fêtes, ni le jour de la fête de saint Eloy, patron dudit métier, sinon en cas de nécessité, à peine de trois livres d'amende, applicables les deux tiers à la confrairie de saint Eloy et l'autre tiers au profit des gardes.

Article 9

Tous maîtres dudit métier seront tenus d'employer de bons fers pour ferrure des chevaux et ne pourront appliquer aucun fer, qu'il ne soit tourné en forme selon la grandeur du pied du cheval auquel ils le voudront appliquer.

Article 10

Lorsqu'un maître aura suffisamment paré le pied d'un cheval pour le ferrer, qu'il aura un fer convenable au pied d'un cheval et un bon ouvrier pour le placer, il est défendu à tout autre maître de ferrer ledit cheval, à peine de trois livres d'amende applicable comme ci-dessus.

Article 11

Chaque maître maréchal blanchevrier aura une marque particulière, dont il sera tenu d'empreindre les ouvrages fabriqués dans sa boutique, afin que l'ouvrage d'un chacun soit facilement reconnu, laquelle il sera tenu de faire empreindre sur la table de plomb qui est dans le coffre de la Communauté, dont le premier garde est dépositaire.

Article 12

Aucun maître ne pourra imiter ou contrefaire, ni prendre pour sa marque celle d'un autre maître, à peine de 10 livres d'amende, applicables, les deux tiers à la décoration et entretien de la chapelle de la Confrairie de saint Eloy, l'autre tiers au profit des gardes.

Article 13

Chaque maître ne pourra avoir qu'un apprentif à la fois : tous brevets d'apprentissage seront pour trois ans, à peine de nullité et seront passés devant notaire, lesquels brevets seront ensuite enregistrés sur le registre de la Communauté qui sera mis dans le coffre de ladite Communauté, le tout à la diligence du maître de l'apprentif, et ce au plus tard un mois après qu'il sera entré chez lui, payeront lesdits apprentifs 10 livres pour l'entretien de la chapelle saint Eloy; si l'apprentif quitte son maître avant le tems de son apprentissage expiré, le maître ne pourra prendre un autre apprentif, qu'il n'ait été ainsi ordonné par justice, auquel cas le nom de l'apprentif sera rayé du registre de la Communauté.

Article 14

Si le décès du maître arrivoit pendant l'apprentissage, l'apprentif achèvera son tems chez la veuve de son maître, si elle continue à tenir boutique, sinon sera ledit brevet mis aux mains des gardes pour le pourvoir d'un autre maître pour achever le tems de son apprentissage ; et seront tenus lesdits apprentifs de servir lesdits maîtres deux années après leur apprentissage achevé, en qualité de compagnons, avant que de se présenter pour être reçus maîtres à ladite maîtrise.

Article 15

Après que lesdits apprentifs auront fait leur apprentissage et servi lesdits maîtres en qualité de compagnons pendant deux années ; s'ils veulent être reçus à la Maîtrise, ils présenteront aux gardes leur brevet d'apprentissage, bien et dument quittancé de leur maître ou de sa veuve, avec un certificat de deux années de services faits depuis l'apprentissage, lesquels brevets et certificats ils laisseront aux gardes qui leur en donneront le récépissé, s'ils en sont requis.

Article 16

Lesdits brevets et certificats vus et examinés par les gardes et ancien maîtres ayant été gardes, il sera donné un chef-d'œuvre à l'aspirant à la Maîtrise à la volonté des gardes et anciens maîtres députés à cet effet, à chacun desquels sera payé par l'aspirant, pour tous droits vingt sols par chaque jour qu'il travaillera à faire son chef d'œuvre et vingt sols pour le jour qu'ils présenteront l'aspirant pour prêter le serment en tel cas requis devant Monsieur le Lieutenant général de police et être reçu à la Maîtrise.

Article 17

Les fils de maîtres nés en légitimes mariages seront reçus à la Maîtrise sans être obligés de faire chef-d'œuvre. Les gardes seront néanmoins tenus d'examiner s'ils sont capables et s'ils les trouvent tels, ils les présenteront à Monsieur le Lieutenant de police pour prêter le serment en tel cas requis et être reçus à la Maîtrise dudit métier ; lesdits fils de maître payeront seulement trois livres pour l'entretien de la chapelle de la Confrairie et 10 sols seulement à chaque garde pour tous droits.

Article 18

Aucun maître ne pourra entreprendre de finir un ouvrage commencé par son confrère, sans le consentement de celui, qui le premier l'aura entrepris, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par la justice ; ne pourra pareillement lever l'appareil qu'un autre maître aura mis à un cheval, ou autres bêtes, sans y appeler celui qui l'y aura mis ou qu'il n'y soit autorisé par les gardes, à peine de dix livres d'amende applicables les deux tiers à la décoration de la chapelle de saint Eloy et l'autre tiers aux gardes.

Article 19

Ne pourront aussi les maréchaux et blnchevriers de la campagne apporter, vendre et débiter en cette ville et fauxbourg, aucunes marchandises dépendantes dudit métier sous peine de confiscation des marchandises et de soixante sols d'amende applicables le deux tiers au Roi et l'autre tiers au gardes

Article 20

Et pour éviter aux abus qui se commettent journellement par la vente de marchandises défectueuses que plusieurs particuliers, qui n'ont aucune qualité, apportent en cette ville, pendant qu'il est porté par cet article, qu'aucune personne ne pourra s'ingérer de vendre dans leurs maisons, dans les rues ni dans les marchés de cette ville et fauxbourgs, aucunes marchandises de fer dépendantes dudit métier, soit qu'elles soient neuves ou raccommodées de nouveau, sous peine de confiscation et de soixante sols d'amende applicables comme ci-dessus.

Article 21

Les veuves de maître, tant qu'elles demeureront en viduité pourront tenir boutique et faire travailler comme faisaient leurs maris, en se servant d'ouvriers qui aient été admis par les gardes ou qui soient compagnons dudit métier.

Article 22

Tous les maîtres seront tenus d'assister à l'inhumation des maîtres et maîtresses de ladite profession, à peine de payer 10 sols pour l'entretien et décoration de la chapelle de saint Eloy, sauf les excuses raisonnables, pourquoi les gardes seront tenus de les faire avertir par le cleric et les quatre maîtres derniers reçus seront obligés de porter le corps, sous pareille peine applicable comme dessus.

Article 23

Lesdits maîtres feront et donneront tous les dimanches, chacun leur tour, le pain béni qui fera au moins trois livres, celui qui sera en tour de le donner, le fera apporter lesdits jours, à huit heures du matin, en l'église du Saint Sépulcre, où la messe sera célébrée en la chapelle de saint Eloy, pour être distribué dans le tems de la messe aux maîtres dudit métier, par le dernier maître en boutique, qui sera tenu, à cet effet, de s'y trouver, à

peine de payer 10 sols applicables à la décoration de ladite chaele, et sera réservé un chanteau pesant environ une demie livre pour être porté par le clerc à celui des maîtres qui sera en tour de faire le pain béni et afin que le contenu de cet article soit exactement observé, les gardes se trouveront à cette messe, ou au moins un d'entre eux dont ils conviendront à l'amiable et à chacune des deux fêtes.

Article 24

Et a chacune des deux fêtes de saint Eloy qui se célébreront dans ladite chapelle le 25 du mois de juin et le premier décembre de chaque année, il sera fourni un pain béni pesant vingt-quatre livres pour les gardes en charge, et un pain béni de pareil poids avec u autre du poids de trois livres, par le dernier maître établi en boutique, pour les deux grands pains bénis être distribués aux maîtres présents à l'église et celui de trois livres être porté par le clerc au maître dernier en boutique, qui sera en tour de rendre le pain béni l'année suivante.

Article 25

Au jour de la Pentecôte que toute le professions de la ville sont tenues de s'assembler en l'église de Saint Pierre, pour aller suivant l'usage ordinaire à la procession solennelle qui se fait en ce jour, le maître dernier en boutique portera le cierge à ladite procession et donnera des bouquets honnêtes à tous les maîtres qui se trouveront ledit jour chez l'ancien maître qui fera le cierge, lequel aura soin d'assembler les gardes chez lui et d'en user avec eux à la manière accoutumée : lesdits gardes seront tenus d'aller chez tous lesdits maîtres recevoir l'aumône que chacun d'eux fera pour les pauvres ; ce qu'ils appellent vulgairement ramasser les deniers à Dieu, lesquels ils remettront à l'Hôtel-Dieu et au surplus en sera usé en ce jour en la manière de tous tems accoutumée.

Article 26

Le coffre dans lequel seront mises les pièces et écritures concernant les affaires dudit métier, sera mis en dépôt chez l'ancien garde et les trois autres gardes en auront chacun une clef et lorsque les gardes sortiront de charge, ils remettront le coffre et les clefs d'icelui aux mains de leurs successeurs, ensemble l'inventaire des papiers qui seront dans ledit coffre.

Arrêté ce 27 novembre 1727

Signés : Jacques LARCHER, de GRENTHE, Thomas LORIER, Mathieu BLUTEL, François BLUTEL, DENAIS, F. DUVAL .

Coté et signé au bas de toutes les pages : GOSSELIN DES NOYERS

Contrôlé à Caen ce 27 novembre 1727 – folio 190. Verso article 1^{er}. Reçus 12 sols, signé : MONPELLIER

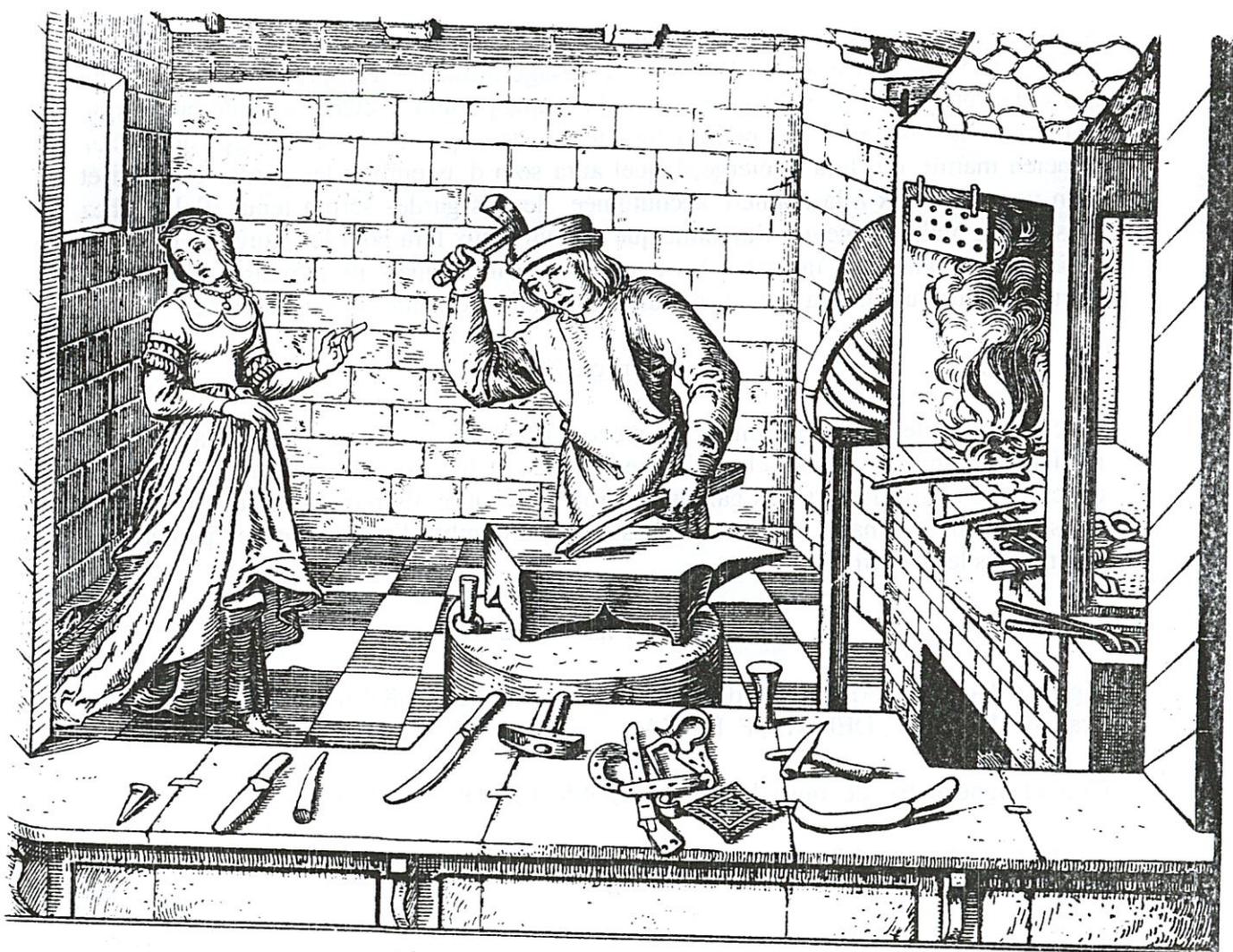
Le présent extrait délivré aux gardes blanchevriers par moi greffier de police soussigné.

Scellé à Caen ce 7 février 1732. Reçus 36 sols 10 deniers signé : MONPELLIER.

Pour garder la saveur surannée de ce document nous l'avons recopié in extenso sans en modifier l'orthographe. Il est tiré d'un ouvrage imprimé au XVIIIe siècle sous le titre

« Statuts arrangements de police et de discipline et règlements pour la communauté réunie des maître serruriers, arquebusiers, horlogers en gros volume, arbalétriers et maréchaux blanchevriers, taillandiers, cloutiers de la ville et fauxbourgs de Caen.

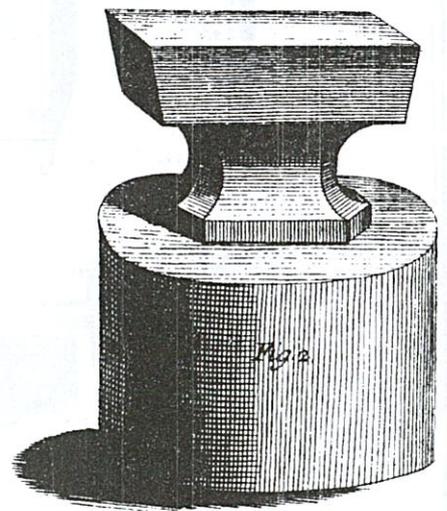
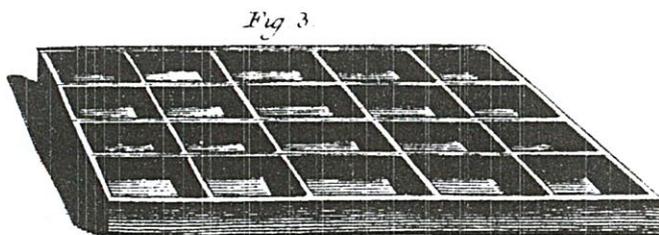
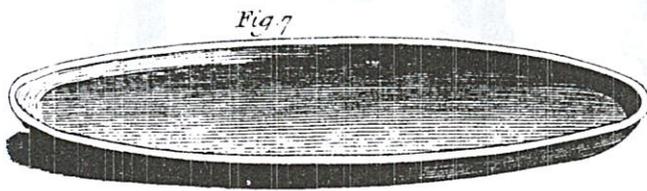
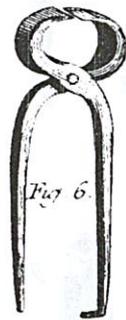
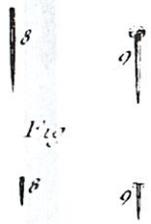
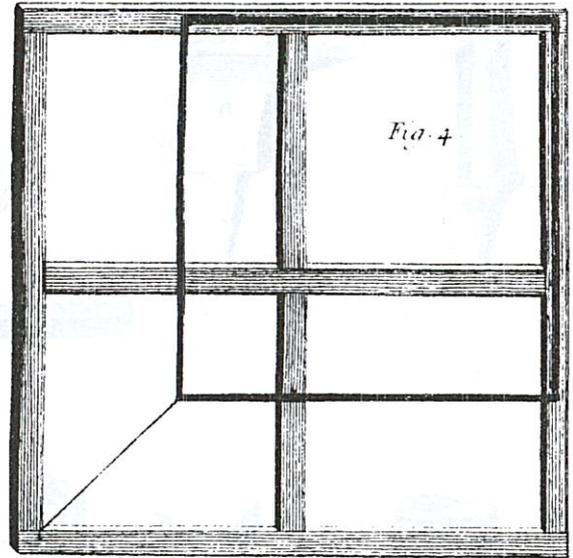
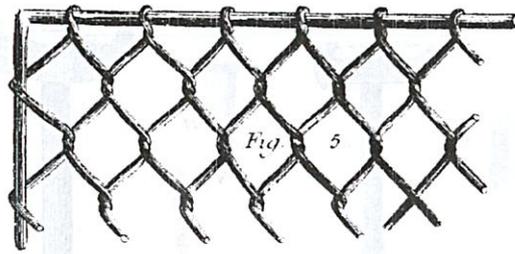
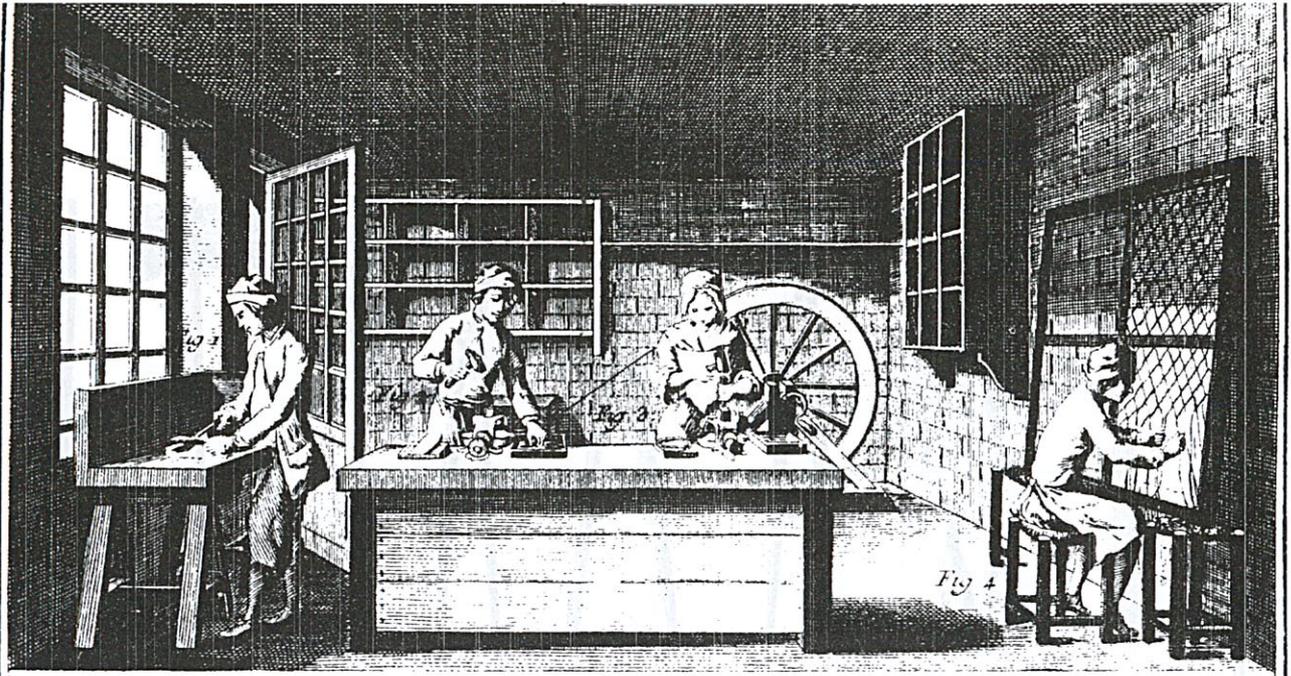
S. et H. Paumier
18 août 1990

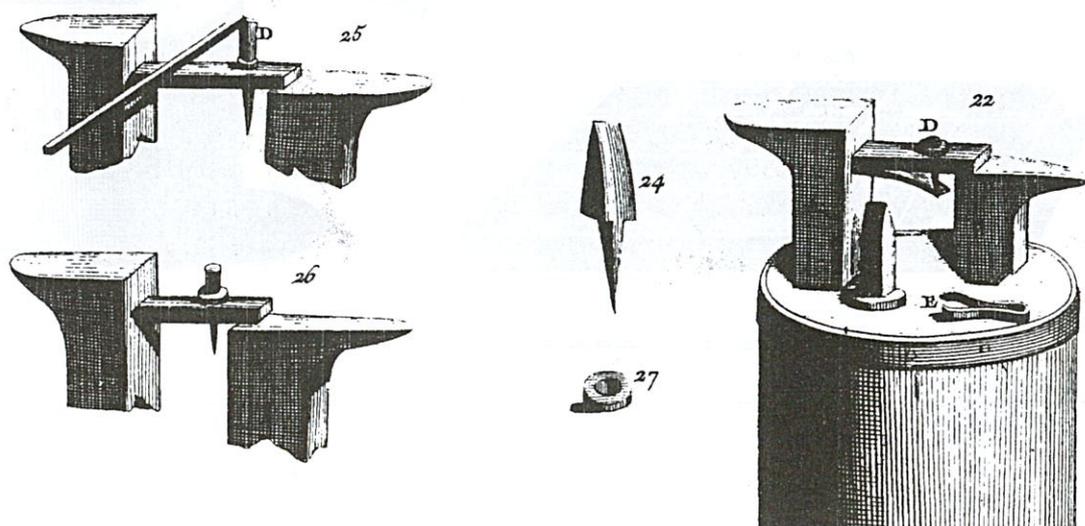
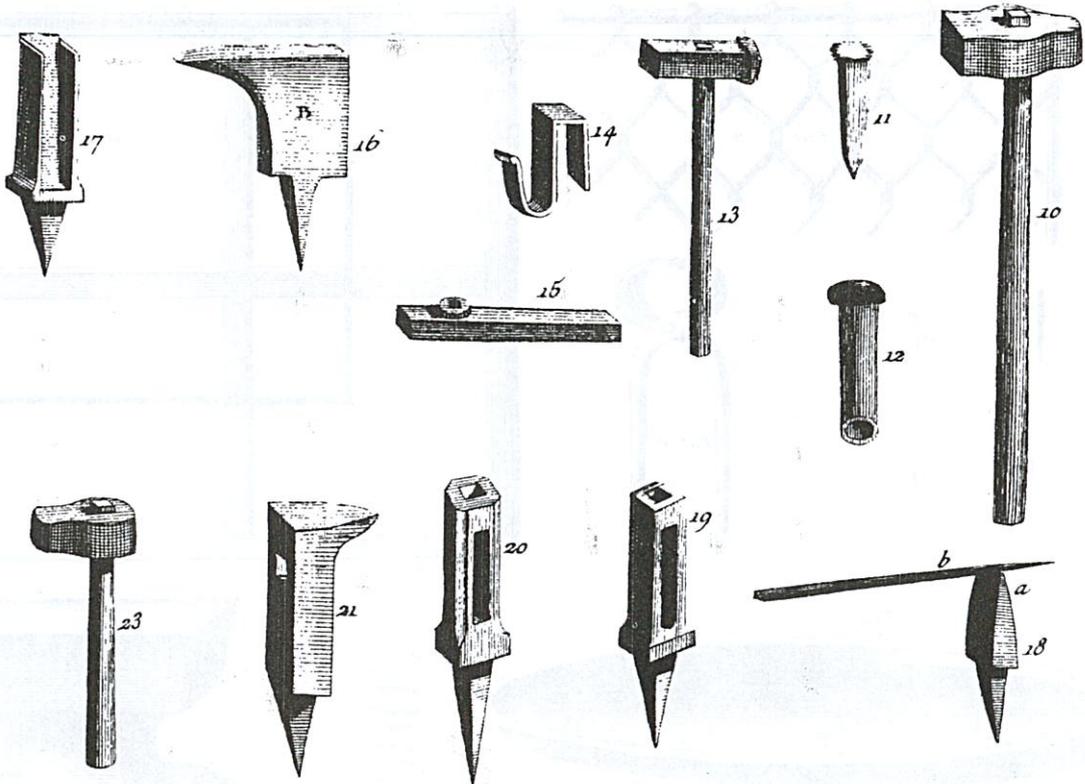
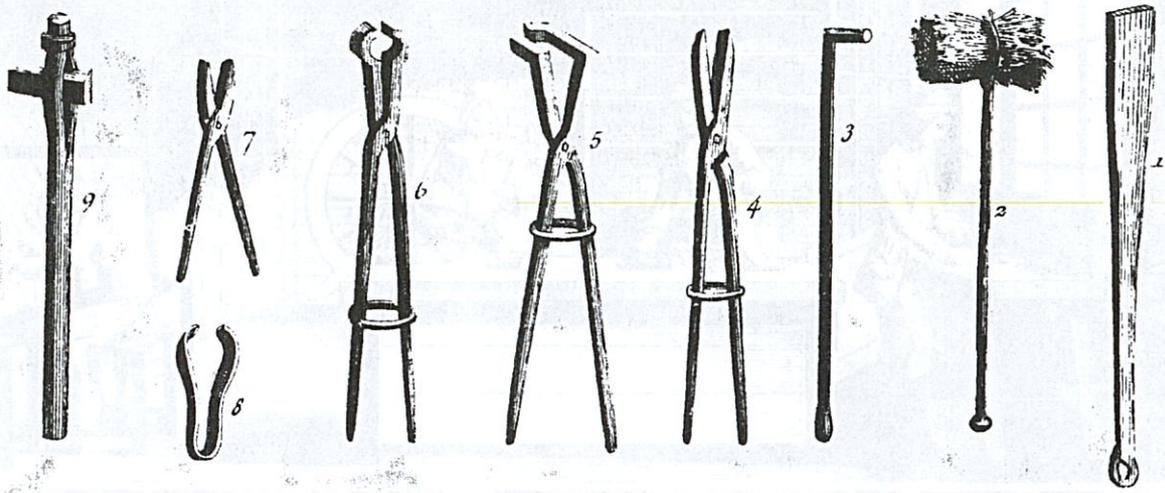


UN OUVRIER TRAVAILLANT LE FER AU DÉBUT DU XVI^e SIÈCLE

D'après un recueil de maximes.

(Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris.)





ÇA VA BARDER POUR LA BARDANE

(méditation dialectologique)

En consultant d'un œil alerte le numéro 69 [mars 2000] de la présente revue, l'avisé lecteur d'*HTP* n'aura pas manqué d'être surpris, voire choqué, par la présentation et l'organisation d'un article intitulé "Toponymie et végétation", veuf de tout commentaire explicatif, et immédiatement suivi d'une série de notes dialectologiques dont le lien, tant entre elles qu'avec ce qui précédait, et parfois même la raison d'être, semblaient pour le moins obscurs.

Cet ensemble de notes éparses n'était pas destiné à être publié sous cette forme. Il constituait un aide-mémoire concernant les microtoponymes de Montviette liés à la végétation, ainsi que certains toponymes locaux de même origine, élaboré lors de recherches préalables à la publication de l'ouvrage intitulé *D'arbre en arbres* par l'association *MontvietteNature*. La seconde partie de cet "article" représentait l'analyse étymologique et dialectologique, dans un style parfois télégraphique, d'un certain nombre de termes locaux relatifs aux plantes et au jardin, récemment relevés par ladite association.

La publication de ces notes brutes constitue l'un des ces malencontreux accidents dont les revues les plus prestigieuses ne sont point exemptes; aussi notre mortification n'en est-elle que relative, quoique réelle. Nous prions le bienveillant lecteur (précédemment qualifié d'avisé) d'accepter avec magnanimité les unanimes excuses du comité de rédaction (dont on trouvera la liste en page 2).



Afin de faire goûter à l'avisé mais bienveillant lecteur les joies d'un article un peu mieux élaboré — et, nous l'espérons, plus approfondi — nous lui proposons de revenir un instant sur le mot *capitanou* relevé à Montviette pour désigner la bardane¹, et par la même occasion, sur les autres manières de dénommer cette si attachante composée (estimable famille également connue sous le nom de composacée ou astéracée) en vigueur en Normandie, tant aujourd'hui que dans le passé.

La bardane, que les botanistes modernes n'hésitent pas à affubler du sobriquet d'*Arctium*, alors qu'elle portait autrefois le joli nom de *Lappa*, se présente dans notre région sous plusieurs espèces, dont la bardane tomenteuse, aussi dite cotonneuse (*Arctium tomentosum* L., anciennement *Lappa tomentosa* L.), ainsi que la petite bardane (*Arctium minus* L., autrefois *Lappa minor* L.) et la grande bardane (*Arctium lappa* L., jadis *Lappa major* L.).

C'est une plante bisannuelle à fleurs purpurines, poussant dans les buissons et sur les décombres. Elle est caractérisée par la présence de capitules sphériques, dont les bractées crochues, plus ou moins cotonneuses selon les espèces, s'accrochent sournoisement à la fourrure des animaux, voire aux vêtements des humains, qui disséminent ainsi les graines de la plante en toute innocence.



Le capitule de la bardane et ses terribles crochets

La bardane a depuis longtemps été employée comme plante médicinale; elle était en effet bien connue des médecins et agronomes romains, et utilisée dès cette époque contre les morsures de serpents², ainsi que dans le traitement des ulcères.



La bardane tomenteuse attendant sa proie

¹ Cf. D. Fournier, *art. cit.*, p. 33.

² Emploi très ancien, attribuable à une action oxydante de la plante sur le venin; pour la même raison, on en fait usage pour calmer la douleur causée par les piqûres d'insectes.

Riche en vitamine C, la bardane constitue un excellent tonique pour le sang; c'est en outre un adjuvant efficace dans les maladies fébriles, notamment la pleurésie. Les racines séchées et réduites en poudre étaient autrefois employées pour la prévention du rhume et de la grippe. Elles possèdent de plus des vertus purgatives, diurétiques, sudorifiques et antiseptiques reconnues. D'une manière générale, la racine fraîche de printemps, la plante n'ayant pas fleuri, est susceptible de guérir toutes sortes d'affections cutanées : abcès, eczéma, acné, séborrhée de la face, impétigo, dartres, teigne, rougeole, etc.³ En Haute-Normandie, la racine était utilisée en infusion contre les furoncles, et l'on confectionnait des cataplasmes avec les feuilles bouillies, comme remède contre la toux⁴.

Les différents noms normands de la bardane reposent, en dernière analyse, sur l'une des caractéristiques dont il vient d'être fait mention : la forme des capitules; leur faculté de s'accrocher aux poils, cheveux ou vêtements; les vertus thérapeutiques de la plante. En Normandie, on ne relève pas moins de quarante-deux appellations différentes, représentant, dans notre documentation, un total de soixante-neuf variantes. Tous ces noms peuvent se regrouper sous une vingtaine d'étymons distincts, mais qui entretiennent parfois des relations complexes les uns avec les autres. En outre, comme il est courant pour les noms populaires de végétaux, la plupart de ces termes sont susceptibles de désigner un nombre variable d'autres plantes, de telle sorte que nous avons là affaire à un enchevêtrement de champs morpho-sémantiques et lexicaux que nous allons vaillamment tenter de démêler dans les pages qui suivent.



On sera peut-être surpris tout d'abord de constater que le mot *bardane* lui-même ne figure pas parmi ces appellations (son attestation dialectologique la plus proche est actuellement localisée dans les Yvelines). Cependant, son histoire et son origine très discutée en font un bon exemple des problèmes qu'une telle étude peut rencontrer.

On a longtemps affirmé que le mot *bardane* était un terme d'origine lyonnaise, représentant un emploi figuré de *bardane* "punaise", d'après la ténacité des capitules. C'était là l'opinion, entre autres, des remarquables étymologistes que furent en leur temps Bloch et Wartburg⁵, et c'est encore la seule explication donnée par le *Petit Larousse* 2000, ainsi que le *Robert*. Dans cette hypothèse, on a affaire à un dérivé d'un mot *bart* "boue" [gallo-roman °BARRITU, lui-même dérivé du latin populaire °*barrum* "argile, boue"], d'après l'apparence de l'insecte évoquant des taches de boue. Pierre Guiraud⁶ avait remis en cause cette étymologie, et proposé d'y voir plutôt un dérivé du verbe *barder* au sens régional de "gonfler, enfler" ou de "barioler, tacheter", issu d'une hypothétique formation gallo-romane °BARITARE "diverger, s'écarter; gonfler", d'histoire également complexe.

Quoi qu'il en soit, l'origine lyonnaise du mot semble actuellement devoir être abandonnée, au vu de la première attestation romane du mot (13e s.), qui se trouve être anglo-normande. Le mot représente un emprunt au latin médiéval *bardana* "bardane", attesté en France vers le 8e ou 9e siècle, et considéré comme l'altération, d'après le latin *barba* "barbe; partie barbue d'une plante", d'un plus ancien *dardana* (5e s.), lui-même rattaché au germanique °*daroth* "dard" [DHLF 330b]. Quelle qu'en soit la véritable origine, il apparaît que le mot *bardane* doit être le fruit de multiples croisements et remotivations, et reposer en définitive sur plus d'un étymon. Il en va de même pour les noms qui suivent.



1. — Le radical **gl-V-t- [glet- / glout- / glot- / glut-]**, variantes **cret-**, **grat-**.

À ce radical se rattachent une quinzaine de termes désignant soit la bardane, soit ses capitules, soit les deux : *crétan*, *glettonnier*, *glottonnier*, *glouteron*, *gloutinet*, *glouton*, *gloutonnet*, *gloutonnier*, *gloutonnière*, *glouteron*, *gluton*, *gluttonnier*, *glutumier*, *gratteron*,

³ Voir Jack Maneuvrier, *Ainsi se soignaient nos aïeux en Normandie, du XVIIIe au début du XXe siècle*, Bertout, 1999, pp. 39-40, pour de plus amples précisions et un judicieux choix de recettes.

⁴ Cf. ALN 374 "des capitules de bardane", note "médecine populaire".

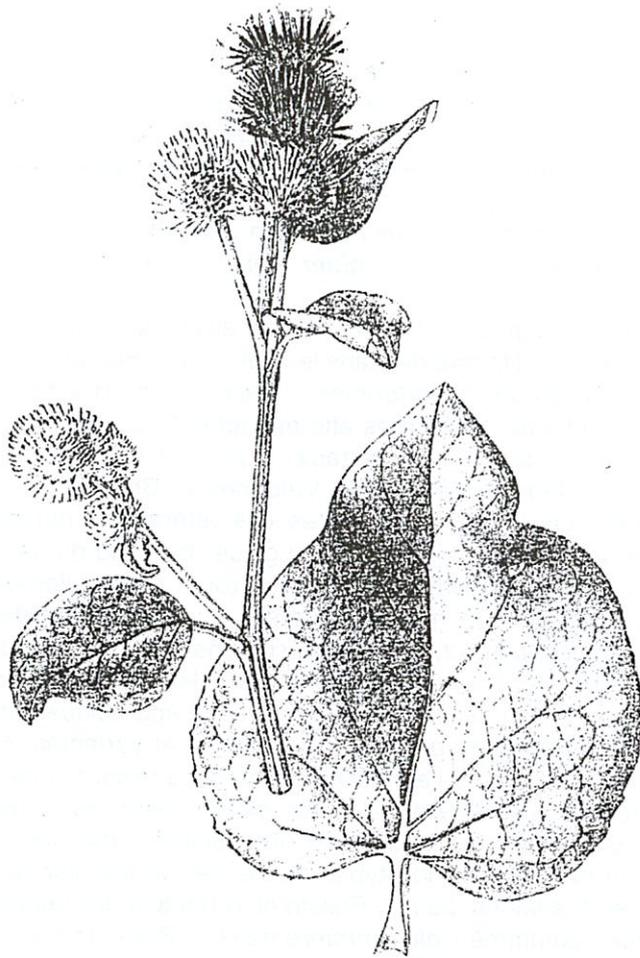
⁵ Oscar Bloch et Walther von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Presses Universitaires de France, Paris, 1932, 7e éd. 1986, p. 58b.

⁶ Pierre Guiraud, *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, Payot, 1982, pp. 77-78.

gratton, grattonnet, yoton. Ces formes se relèvent sporadiquement en Normandie, de la Manche à la Seine Maritime.

Tous ces mots sont issus, directement ou indirectement, de l'ancien français *cleton*, ou de sa variante plus fréquente *gleton* "gratteron". On constatera que la désignation commune de la bardane et du gaillet gratteron (*Galium aparine*) est ancienne, et attribuable à la nature accrochante des fruits des deux plantes (et non leur apparence générale, qui est totalement différente). On peut d'ailleurs se demander si ce mot n'a pas désigné toute plante aux propriétés semblables.

Le mot *cleton* est issu d'une forme gallo-romane °CLETTONE, adaptation du francique °kletto "bardane" < germanique commun °kletton- (cf. ancien haut-allemand *chletto*, forme fléchie *chlettun*, dont la variante morphologique *cletha* est à l'origine de l'allemand moderne *Klette* "bardane")⁷. Ce mot se rattache à une très longue série de termes germaniques en °kl- ayant en commun la notion d'adhérence (boules, caillots; coller; choses collantes...) < indo-européen °gl-, degré zéro de la base théorique °gel- "former une masse compacte; coller", etc. (cf. les mots latins *globus, glomus* "boule, globe", *gluten* "colle", etc.).



Bardane tomenteuse, *Arctium tomentosum*

À l'ancien français *cleton* "gratteron", qui représente la forme de départ, se rattache peut-être le mot *crétan*, dont l'emploi semble aujourd'hui isolé dans la Manche⁸. Mais la motivation de l'altération n'est pas évidente, si tant est qu'il s'agisse bien du même terme. Tout au plus peut-on penser qu'il y a eu attraction de mots à radicaux en *cr-*, tels que *crochet, crocher* "accrocher", etc. Le mot *cleton* est assez rapidement devenu *gleton* en ancien français, soit par sonorisation spontanée de l'initiale, soit plus probablement par analogie avec un certain nombre de mots en *gl-* évoquant quelque chose de gluant, de visqueux ou de collant : cf. l'ancien français *glasoneux* "visqueux, gluant", *glise, gleise* "glaise boue", *gloe* "boue", et surtout *glete* "sécrétion, mucosité, glaire; argile, glaise, boue", *gleteus* "visqueux", etc.

Le mot *gleton*, que l'on trouve encore utilisé de nos jours dans la région rhodanienne, en Savoie ainsi qu'en Suisse Romande⁹, ne se rencontre plus tel quel en Normandie à notre connaissance, mais survit sporadiquement sous plusieurs formes altérées : *glouton, gloton, gluton* et leurs variantes phonétiques dialectales : l'initiale [gl-] se palatalise en Basse-

⁷ À cette famille germanique se rattachent aussi, avec des formations parfois différentes, le néerlandais *klis*, variante *klit* "capitule de bardane; capsule épineuse", d'où *kliskruid*, variante *klissekruid* "bardane", et l'anglais *clithe*, ainsi que les formes indirectement apparentées *clote, clote, clite* "bardane" (ancien anglais *clâte*). Ces formes sont pour la plupart tombées en désuétude, ou subsistent dans certains parlers dialectaux, le mot anglais courant pour désigner la bardane étant *burdock*, sur lequel nous aurons le loisir de revenir plus bas. — On pourra noter que l'anglais *clote* désigne non seulement la grande bardane (*Arctium lappa*) et / ou ses capitules, mais aussi le gaillet gratteron (*Galium aparine*), le xanthium (*Xanthium strumarium*), le tussilage ou pas-d'âne (*Tussilago farfara*), et d'autres plantes encore. Le composé *clot-bur* (avec *bur* "capsule épineuse; capitule de bardane", etc.) signifie "grande bardane", et a également eu le sens de "xanthium".

⁸ ALN 374 "des capitules de bardane": *dé krêtā* au pt 24 [Marchésieux, Cn de Périers, M], "bardane".

⁹ DS 207a, qui relève également la variante savoyarde *glenè* "petite bardane", ainsi que le mot *aglieton* "capitule de bardane", refait sur le verbe *aglietà* "coller, accrocher" [DS 11a].

Normandie (surtout dans la Manche et l'ouest du Calvados) pour aboutir à [gly-], [gy-], voire même [y-], d'où certaines variantes telles que *gyutō* dans la Hague, ou encore *yotō* dans le Coutançais¹⁰. Ces mots désignent, selon les cas, la plante ou son capitule. Les formes en *glou-* et *glo-* ont subi l'influence des mots de la famille de l'ancien français *glot*, cas régime *gloton*, plus tard *glout*, *glouton* "glouton, avide", *glotir*, *gloutir* "avalier", etc. (on passe aisément de la notion d'avidité à l'idée d'agripper); les formes en *glu-*, quant à elles, sont tombées dans l'attraction des mots de la famille de *glu* "colle", *gluer* "coller", *glueus* "collant, visqueux", etc.

Sur le mot *gleton*, l'ancien français avait dérivé *gletonier* "plante qui porte le *gleton*"; le terme subsiste en Normandie dans le canton de Carentan, sous les formes dialectales *gyé:tuni*, *gyètuni*, littéralement¹¹ *glettonnier*¹². Mais ces occurrences sont rares, et le mot se manifeste principalement sous les formes altérées attendues *gloutonnier*, *glotonnier*, *glutonnier* et leurs équivalents phonétiques dialectaux¹³; on relève même une variante aberrante *glutumier*, *gloutumier*¹⁴ dans le Bocage de Valognes et Bricquebec, dont la finale reste (pour nous) inexplicée. La première de toutes ces altérations est déjà relevée en 1835 par Louis-Alphonse de Brébisson [FDN], qui la glose "bardane du Japon". Le même auteur précise en 1842, pour l'arrondissement de Falaise (où il a actuellement disparu, remplacé par le type *glouton*), "*gloutonnier*, nom de diverses espèces de bardanes : grande et petite bardane, *lammamajor*, *lappa minor*, et bardane cotonneuse, *lappa tomentosa*" [LAB 87].

En principe, les mots en *-ier*, quand ils existent, désignent la plante elle-même, et les formes courtes son capitule, ce qui se vérifie sporadiquement dans la Manche et en Pays de Caux avec les couples *glouton* / *gloutonnier* et variantes. Mais souvent, les mots désignent indifféremment l'une ou l'autre, la différence se faisant alors par l'opposition singulier / pluriel : *du gloutonnier* "de la bardane" / *des gloutonniers* "des capitules de bardane". Dans certains cas, ces derniers sont désignés par un appellatif particulier (*boule*, *bouton*, *piquet*...) suivi du nom de la plante, d'où les types *boule de gloutonnier*, *bouton de glutumier*¹⁵, *piquet de gloutumier*¹⁶, attestés dans le Bessin et le Bocage de Valognes et Bricquebec. Enfin, la plante est parfois dénommée *gloutonnière* dans le Pays de Caux¹⁷, féminin refait sur le masculin *gloutonnier*.

La forme altérée *glouton* est à l'origine du diminutif *gloutonnet*, attesté dans le nord de la Manche¹⁸, et dont on trouve dans le Pays de Caux la variante *gloutinet*¹⁹, obtenue par

¹⁰ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glv:tō* et variantes 25 [Saint-Lois], 39, 43, 44, 50-52, 58 [sud de la Plaine de Caen, Hiémois], 106, 107, 112 [Pays de Caux], *du glv:tō* 81 [Beaubénard-Crescy, Cn de Bourgheroulde-Infreville, E]; *dé gyutō* 4 [La Hague]; *dé yotō* 15, *du yotō* 22 [Coutançais].

¹¹ À la suite de R. Lepelley [PNVS *passim*], nous signalons par le mot "littéralement" (abrégé en "lit.") l'équivalent phonétique français de certaines formes dialectales.

¹² ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gyé:tuni*, *du gyètuni* 11 [Auvers, Cn de Carentan, M].

¹³ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gyutvny* 4 [La Hague], *du gyutvny*: 6 [Saussemesnil, Cn de Valognes, M], *du gyutvnyie* 7 [Teurthéville-Hague, Cn d'Équeurdreville-Hainneville, M], *dé gyutvny* 9 [Magneville, Cn de Bricquebec, M], *du glutoni*, *du glutony* et variantes 25 [St-Georges-d'Elle, Cn de St-Clair-sur-l'Elle, M], 34 [Neuilly-la-Forêt, Cn d'Isigny-sur-Mer, C], *dé glutoni* 37 [Les-Loges, Cn d'Aunay-sur-Orme, C], *du glutonyé*, parfois *dé glutonyé* et variantes 31 [Bocage Virois], 33, 34, 35, 45 [Bessin], 50 [Plaine de Caen], 110-112 [Pays de Caux]; *du glutonyé* 109 [Touffreville-la-Corbeline, Cn d'Yvetot, S], *du glòtonyé* 35 [Cricqueville-en-Bessin, Cn d'Isigny-sur-Mer, C], *du glotonyé* ? 46 [Lantheuil, Cn de Creully, C].

¹⁴ ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *du gyutumi* 12, 13, [*dé pik'é: d*] *gyutumi* 13 [Bocage de Valognes et de Bricquebec]. Mot noté *glutumyi* dans le *Dictionnaire normand-français* de J.-P. Bourdon *et al.* [DNF 159a], et glosé "bardane, plante dont les capitules peuvent s'accrocher aux vêtements".

¹⁵ Cette forme rappelle l'appellation française *bouton de pompier*, apparemment non représentée en Normandie.

¹⁶ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bul dè glutonyé* 34 [Neuilly-la-Forêt, Cn d'Isigny-sur-Mer, C]; *dé butō d gyutumi* 12 [Varenguebec, Cn de la Haye-du-Puits, M]; *dé pik'é: d gyutumi* 13 [Portbail, Cn de Barneville-Carteret, M].

¹⁷ ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *dèn glutonyé* 110 [Bolleville, Cn de Bolbec, S], *dé glutonyé*: 107 [Sotteville-sur-Mer, Cn de Fontaine-le-Dun, S]; ces formes en *-yé(:)*, notées comme féminines par Patrice Brasseur, doivent représenter des variantes dialectales amuies de *-yé:r*.

¹⁸ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gyutvne* 6 [Saussemesnil, Cn de Valognes, M].

¹⁹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glutiné*: 111 [Ourville-en-Caux, S].

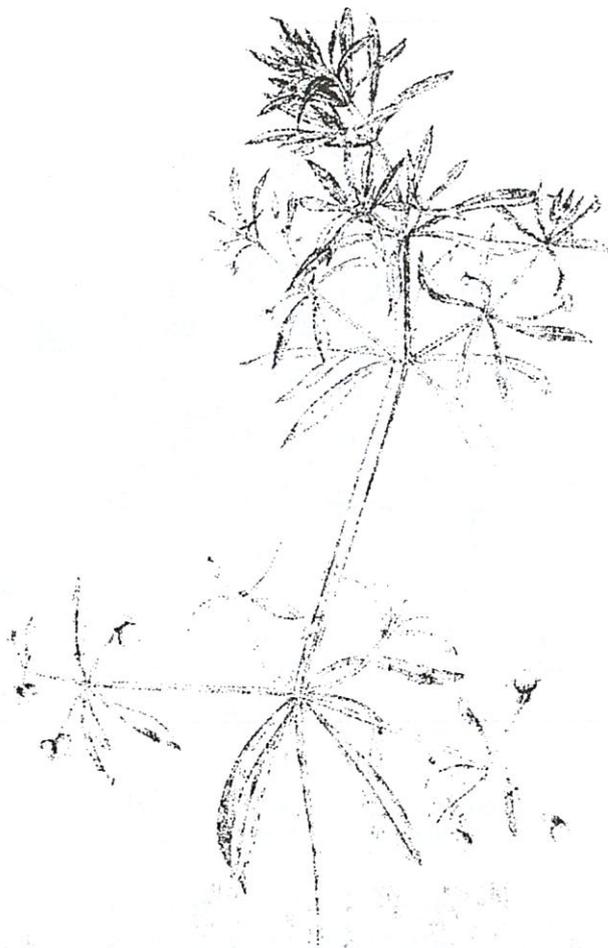
modification de finale (-onnet → -inet).

L'ancien français *gleton* est lui aussi à l'origine d'une forme secondaire *gleteron*, obtenue par changement de finale (-on → -eron, le premier ayant sans doute été perçu comme un diminutif). Cette forme n'a pas survécu en Normandie²⁰, mais a été remplacée par l'altération en *glout*, connue en France depuis le 15^e siècle. À côté de *glouteron*, on relève également la variante *gluteron*²¹, correspondant aux altérations en *glut*-²²; ces deux formes sont actuellement attestées dans la moitié sud de l'Eure²³, et font partie d'une zone qui s'étend dans les Yvelines et l'extrême nord de l'Eure-et-Loir, et se prolonge sporadiquement dans le Val d'Oise et l'Oise²⁴ (voir carte n° 1 ci-dessous). Cette aire devait être plus étendue dans le passé, car la forme *glouteron* était connue au 19^e siècle dans l'arrondissement de Falaise²⁵, ainsi que dans le Pays d'Ouche ornais²⁶.

Du mot *gleteron*, l'ancien français avait dérivé *gleteronier* "plante qui produit le gratteron", mais ce dernier ne semble pas avoir de représentants actuels en Normandie.

À côté de ces formes en *gl-V-t*, attestées, quoique de manière irrégulière, dans toute la Normandie, on trouve un certain nombre de formes en *grat*, reposant sur l'altération également ancienne du mot *gleton* en *graton*, sous l'influence du verbe *gratter*. Ces dernières formes sont exclusivement bas-normandes, et plus particulièrement centrées sur le centre et le sud de la Manche, ainsi que l'ouest du Calvados (voir carte n° 1 ci-dessous).

La forme simple *gratton* est prédominante dans cette zone²⁷; on la rencontre également dans d'autres régions telles que l'Orléanais [ALIFO 280 "bardanes"], le Berry, avec la même signification [B-W 303a]. En Normandie, l'ancienne confusion avec le gaillet



Gaillet gratteron, *Galium aparine*

²⁰ Du moins actuellement, car le mot *gleteron* était connu au 19^e siècle dans l'Orne, où il désignait le gaillet gratteron ainsi que le laitron maraîcher (*Sonchus oleraceus* L.) aux environs de Rémalard et de Longny-au-Perche [GNPO 169]. On le relève également en 1868 sous les formes *glaitron*, *glétron*, *glétron*, etc. en divers points de la Beauce, du Thymerais et de l'Orléanais, où il désigne le laitron maraîcher [PEL 162b]; c'est son seul sens aujourd'hui en Eure-et-Loir et dans les départements voisins, comme le confirme ALIFO 287 "laitron".

²¹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glutrō*, *du glutrō* 79, 84, 85, 87, 88, 90, 91 [Plaine de St-André, Plaine du Neubourg, Plateau de la Madrie, sud du Vexin Normand].

²² Il est à noter que le mot *gluteron* désigne également le gaillet gratteron (*Galium aparine*), ainsi que diverses espèces de laitron (*Sonchus arvensis*, *Sonchus oleraceus*) : ALN 386 "(du) gaillet gratteron" : *glutrō* 5 [Cosqueville, Cn de St-Pierre-Église, M]; ALN 385 "laitron" : *glu:trō* 83 [Cesseville, Cn du Neubourg, E].

²³ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glv:trō*, *du glv:trō* 77, 78 [Pays d'Ouche, Plaine de St-André], *dé glutrō* 86, 87 [Plaine de St-André].

²⁴ Cf. ALIFO 280 "bardanes".

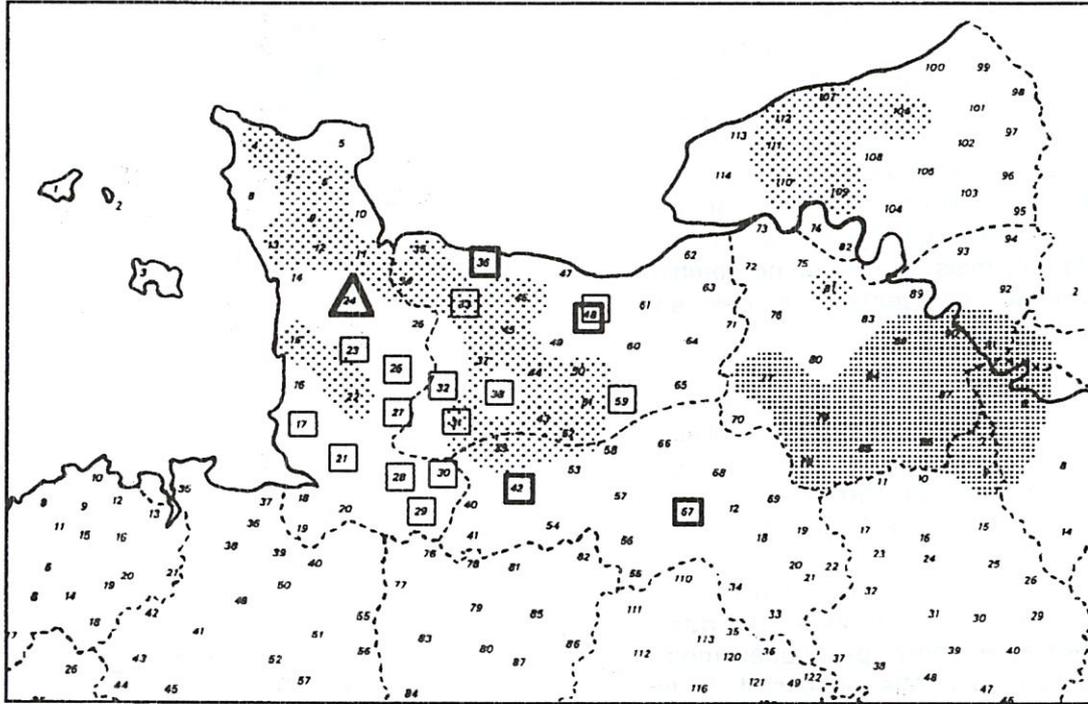
²⁵ LAB 87 : *glouteron*, nom de diverses espèces de bardanes : grande et petite bardane, *lappa major*, *lappa minor*, et bardane cotonneuse, *lappa tomentosa* [arrondissement de Falaise, C].

²⁶ GNPO 169 : *glouteron*, glosé *lappa tomentosa*.

²⁷ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé grātō*, parfois *du grātō* et variantes [est du Coutançais, Avranchin, Mortainais, Bocage, sporadiquement Bessin, Plaine de Caen]; VPCN 81 : *gratton*, petite bardane [Cn de Condé-sur-Noireau, C].

gratteron est attestée depuis le 19^e siècle ²⁸, et subsiste encore aujourd'hui ²⁹, comme dans d'autres régions.

Sur la forme altérée *gratton* reposent deux principaux dérivés : le diminutif *grattonnet*, attesté dans la région de Caen ³⁰, et surtout *gratteron*; de création ancienne, et qui désigne encore aujourd'hui un certain nombre de plantes différentes. Ces deux formations sont absolument parallèles à celles de *gloutonnet* et *glouteron*, tirées de *glouton*.



— Carte n° 1 —

Distribution géographique des noms normands de la bardane dérivés de *cleton*, *gleton* (d'après ALN 374 "des capitules de bardane" et ALIFO 280 "bardanes") :

- = *gl-V-t-on / gl-V-t-onnier / gl-V-tonnet* et variantes;
- = *graton, grattonnet* et variantes;
- = *crétan*.
- = *gl-V-t-eron*.
- = *gratteron*.

Le mot *gratteron* ³¹ est attesté en français depuis le début du 14^e siècle, sous la forme *grateron*; il est très possible que sa création soit plus ancienne. Il est surtout employé aujourd'hui dans les parlers de l'Ouest. En Normandie, il est attesté en quelques points du Calvados et de l'Orne au sens de "bardane" ³², et ce depuis le 19^e siècle ³³, mais le mot désigne principalement le gaillet *gratteron*, dont il représente avec *gratte-cul* l'une des principales appellations normandes, centrée sur l'ouest du Calvados et le Mortainais ³⁴. En outre, il

²⁸ GNPO 170 : *gratton*, genre *galium* [Pays d'Auge]; *des grattons*, genre *lappa* [Houlme, Passais].

²⁹ ALN 386 "(du) gaillet *gratteron*" : *grâtō* et variantes [Bocage Virois, Mortainais, sporadiquement Calvados, Seine-Maritime].

³⁰ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du grâtonè* 48 [Escoville, Cn de Cabourg, C].

³¹ Généralement orthographié *grateron* par les principaux dictionnaires de référence, mais le *Petit Larousse* 2000 donne les deux formes; étant donné le lien sémantique et historique entre *gratter* et *gratteron* (même s'il ne s'agit que d'une attraction), il semble préférable de généraliser cette dernière orthographe, ne serait-ce que dans un souci de cohérence graphique. C'était également l'avis de mon estimé collègue Émile Littré; il est vrai qu'il faisait directement dériver *grat(t)eron* de *gratter*.

³² ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du grâtrō* 36, 42, 48 [sporadiquement C, O], *dé grâtrō* 67 [Aunou-sur-Orne, Cn de Sées, O].

³³ En 1835 : *grateron*, bardane du Japon [FDN]; en 1842 : *grateron*, nom de diverses espèces de bardanes : grande et petite bardane, *lappa major*, *lappa minor*, et bardane cotonneuse, *lappa tomentosa*, pour l'arrondissement de Falaise [LAB 87].

³⁴ GNPO 170 : *gratteron*, glosé *galium aparine* [Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Houlme]; ALN 386 "(du) gaillet *gratteron*" : *grâtrō* et variantes [Bessin, Plaine de Caen, sporadiquement Manche, Seine-Maritime].

correspond en un point de l'Orne à une plante au sommet piquant, que Patrice Brasseur n'a pu identifier ³⁵. Émile Littré [III 229] note qu'il peut également désigner, entre autres, l'aspérule odorante (*Asperula odorata*) et le gaillet crucié (*Gallium cruciata*), aussi appelé croisette.

Le lecteur attentif trouvera regroupées dans le tableau n° 1 ci-dessous les principales appellations normandes de la bardane reposant sur l'étymon *cleton / gleton*.

	-on	-onnier	-umier	-eron	-onnet	-inet
glet-		glettonnier				
glout-	glouton	gloutonnier		glouteron	gloutonnet	gloutinet
glut-	gluton	glutonnier	glutumier	gluteron		
glot-	gloton	glotonnier				
grat-	gratton			gratteron	grattonnet	
cret-	crétan (?)					

— Tableau n° 1 —

Les principales appellations normandes de la bardane dérivées de *cleton, gleton*

2. — Les noms issus ou dérivés de **teigne** (radical **teign-**, **tagn-**, **tign-**)

Le mot *teigne* (ancien français *taigne*) est issu, par l'intermédiaire du gallo-roman TINIA, du latin *tinea* "teigne, mite", et d'une manière plus générale "ver, larve, pou, parasite", etc., d'origine inconnue; le terme s'est appliqué assez tôt, par extension, à la "teigne" en tant que dermatose parasitaire du cuir chevelu due à des champignons.

L'emploi figuré du mot *teigne* est ancien pour désigner toute chose désagréable qui tient fortement, et en particulier certaines plantes dont les fruits ou toute autre partie est susceptible de s'accrocher aux vêtements, aux cheveux ou au pelage des animaux. En français standard, le terme désigne généralement la cuscute (genre *Cuscuta*), plante parasite qui s'accroche à d'autres en s'enroulant autour de leurs tiges ou leurs branches, mais aussi la bardane, et plus particulièrement son capitule. Dans les parlers normands, le mot *teigne*, ainsi que ses variantes dialectales *tagne, tenne*, etc., désignent en premier lieu la cuscute ³⁶, mais en quelques points de Haute-Normandie, *teigne* et *tagne* sont aussi les noms de la bardane et / ou de son capitule ³⁷. La zone d'emploi de *teigne* au sens de "bardane" et parfois "gaillet gratteron" se prolonge quelque peu en région parisienne (Yvelines, Essonne) ³⁸.



La cuscute d'Europe en pleine action

L'usage Haut-Normand de ce terme au sens de "bardane" est confirmé par celui d'un certain nombre de dérivés, presque exclusivement employés en Seine-Maritime, et qui n'ont, à notre connaissance, que cette seule signification : les diminutifs *teignet* ³⁹ et *teignon* ⁴⁰, et surtout l'adjectif substantivé *teigneux* (ancien français *teignous*) ⁴¹, dont la variante *tigneux* est

³⁵ ALN 415 "prèle", note "plantes sauvages non identifiées" : *l grâtrō* 56 [Fontenai-les-Louvets, Cn de Carrouges, O]; pousse dans les grains, avec des tiges vert foncé, et une petite fleur blanche; le sommet de la plante est piquant.

³⁶ DPNM 614b : *tagne*, nf, cuscute, plante parasite appartenant à la famille des convolvulacées, et qui semble s'attacher aux plantes cultivées comme la teigne s'attache à la tête chez l'homme [Normandie centrale]; GNPO 195 : *teigne*, glosé *cuscuta major* [Pays d'Auge, Argenténois, Alençonnais, Perche, Houleme, Bocage]; GN 209 : *tangne*, cuscute [Le Havre, S]; ALN 387 "liseron", note "cuscute" : *tèn* 31 [Burcy, Cn de Vassy, C], 101 [Wanchy-Capval, Cn de Londinières, S], *tên* 93 [Bourg-Beaudouin, Cn de Fleury-sur-Andelle, E], *tán* 8 [Surtainville, Cn des Pieux, M]; DNF 302b : *tenne*, nf, cuscute, plante considérée comme une mauvaise herbe [nord et centre de la Manche]; VPCN 81 : *teigne*, cuscute, teignasse [Cn de Condé-sur-Noireau, C].

³⁷ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tèn* npl 90, 92 [Vexin Normand], *dé tèn* 113 [St-Léonard, Cn de Fécamp, S];

³⁸ Cf. ALIFO 280 "bardanes", ALIFO 288 "gaillet gratteron".

³⁹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé ténnyé*: 105 [Étaimpuis, Cn de Tôtes, S].

⁴⁰ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé ténnyō* 99 [Monchy-sur-Eu, Cn d'Eu, S]. On en relève un autre emploi de le sud de l'Eure-et-Loir [ALIFO 280 "bardanes", pt 48], ainsi que dans le Loiret [*ibid.*, pt. 60].

⁴¹ FPN : *teigneux*, bardane du Japon; ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du tényé* 96, 104, *dé ténnyé* 103 [Pays de Bray];

également ancienne (ancien français *tigneux*, 13e s.)⁴², et dont *tagneux* représente une forme dialectale⁴³. L'emploi de *teigneux* en ce sens se prolonge dans l'Oise.

Nous avons vu dans la section précédente que lorsqu'un mot désigne la plante d'une façon générale, le capitule peut recevoir une désignation particulière, grâce à l'emploi d'un appellatif supplémentaire; ceci se vérifie encore en un point de Seine-Maritime, où le capitule de la bardane prend le nom de *boule de tagneux*⁴⁴.

Un croisement de sens intéressant se manifeste dans l'appellation *herbe aux teigneux* (forme dialectale *herbe aux tagneux*), toujours relevée en Seine-Maritime pour désigner la bardane⁴⁵. En effet, le scrupuleux lecteur voudra bien se rappeler que la racine de bardane était traditionnellement utilisée pour soigner les affections cutanées, dont la teigne⁴⁶; en outre, la construction *herbe à* précédant un nom de maladie ou d'affection est une manière fréquente d'évoquer les vertus curatives, réelles ou supposées, d'une plante⁴⁷. Il semble que l'on ait là affaire à une application particulièrement retorse de la théorie des signatures, où ce n'est pas l'aspect de la plante (comme pour le haricot ou la pulmonaire), mais son propre nom (*la teigne*) qui en suggère le pouvoir; reste que les vertus thérapeutiques de la bardane sont réelles, et que ce télescopage de sens ne laisse pas d'être piquant (comme on dit dans certains milieux).



Petite bardane, *Arctium minus*

La moitié est du Calvados, le nord de l'Orne et certaines parties du Lieuvin et du Pays d'Ouche utilisent pour désigner la bardane une forme *capétagneux*, comportant de nombreuses variantes et quelques dérivés.

S'il s'agit bien là du prototype, on aurait affaire à un composé de forme dialectale *capé* (parfois écrit *capet*) *tagneux*, c'est-à-dire "chapeau teigneux", ce que les

⁴² GN 211 : *tigneux*, bardane appelée "herbe aux teigneux", *lappa major*; se dit surtout du fruit [Le Havre, S]; ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du tinyô* 97 [Le Caule-Ste-Beuve, Cn d'Aumale, S], *dé tinyu* 98 [Pierrecourt, Cn de Blangy-sur-Bresle, S].

⁴³ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tanyô* 89, 93-95 [Vexin Normand, sud du Pays de Bray], 113, 114 [Pays de Caux].

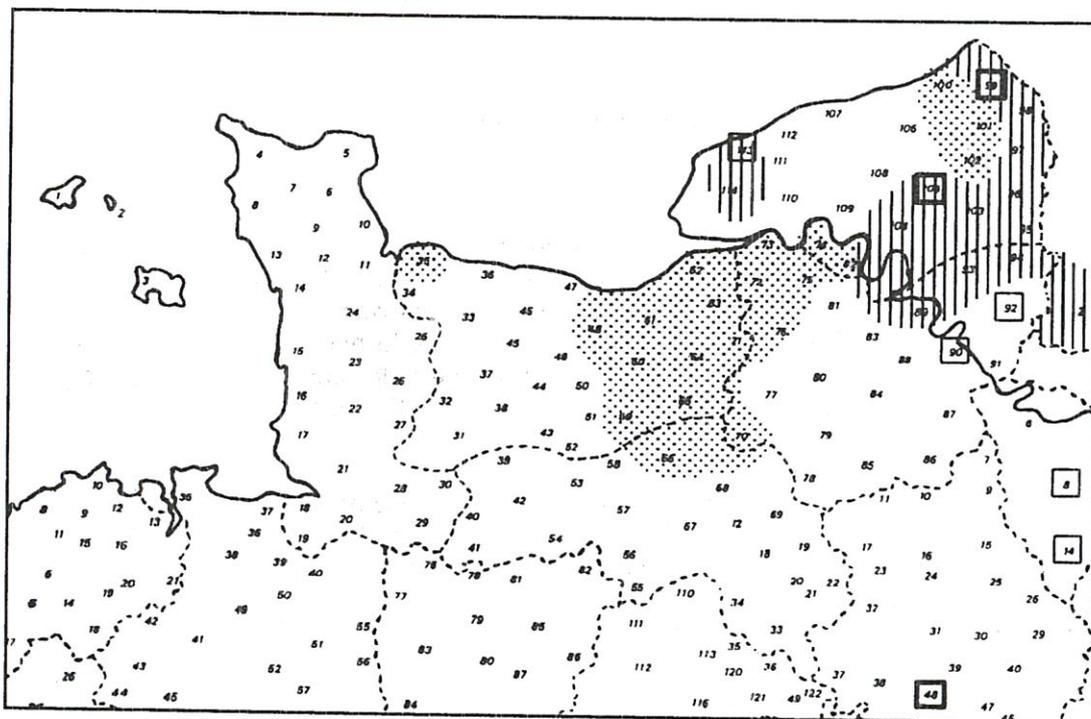
⁴⁴ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bul dè tanyô* 95 [Hodeng-Hodenger, Cn d'Argueil, S].

⁴⁵ FPN : *herbe aux teigneux*, bardane du Japon; ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *d l'èrb o tanyô* 82 [Berville-sur-Seine, Cn de Duclair, S]. — La bardane est également connue ailleurs sous le nom d'*herbe à la teigne*, appellation parfois appliquée au tussilage [TLF s.v. Bardane]; Littré III 488 donne ce dernier sens à *l'herbe aux teigneux*.

⁴⁶ Le témoin auprès de qui fut recueillie la dernière forme a précisé que l'on faisait des infusions avec les racines, pour guérir les furoncles [ALN 374, pt 82].

⁴⁷ Cf. par exemple *l'herbe à la boche*, hellébore fétide, qui guérit les cochons atteints de la "bosse", ou de la maladie de la goutte; on enfle des racines d'hellébore en nombre impair dans une plume de poule qu'on passe dans le pavillon de l'oreille de l'animal [Seine-Maritime]; *l'herbe à la broche*, scrofulaire, altération probable du précédent [Seine-Maritime]; *l'herbe à la coupure*, scrofulaire ou orpin reprise [Orne]; *l'herbe aux coupures*, valériane officinale ou orpin reprise [Orne]; *l'herbe à la fièvre*, primevère à grandes fleurs [Orne] ou petite centaurée [Manche]; *l'herbe à couper la fièvre*, petite centaurée, utilisée pour stimuler l'appétit, nettoyer le foie et purifier le sang [Orne]; *l'herbe au goutteux*, aegopodium panaché [non localisé]; *l'herbe à la verrue*, chélidoine, grande-éclaire, dont le "lait" guérit les verrues [Manche]; *herbe à verrue*, *herbe aux verrues*, chélidoine, grande-éclaire ou euphorbe, de même usage [Normandie], etc.

principales variantes phonétiques *capéteigneux* et *capétagnoux* ne démentent pas ⁴⁸. Henri Moisy, qui relève la forme *capétagneux* en 1887, utilise les deux orthographes, suivi en cela par Charles Joret quelques années plus tard ⁴⁹. Cette graphie transparente sous-tend l'explication étymologique que Moisy donne du nom : "les enfants, dans leurs jeux, se jettent ces graines à la tête; elles s'attachent alors aux cheveux comme la *tagne* (teigne). De là, probablement, leur nom de *capétagneux*" [DPNM 109b]. Sans rejeter *a priori* cette explication, qui en vaut une autre, il serait également possible de penser que l'appellation de "chapeau teigneux" s'applique à la plante elle-même, et plus particulièrement au "chapeau" du capitule (voir notre illustration en première page de l'article).



— Carte n° 2 —

Distribution géographique des noms normands de la bardane issus de *teigne* et ses variantes, d'après ALN 374 "des capitules de bardane" et ALIFO 280 "bardanes".

□ = type de base *tagne*, *teigne*, etc.; ▨ = dérivés *teignet*, *teignon*, etc.

||||| = type *tagneux*, *teigneux*, etc. et variantes; ····· = type *capétagneux*, *-teigneux*, etc. et variantes

Ces formes de base ont subi un assez grand nombre d'altérations mineures, dont il n'est pas toujours facile de rendre compte :

- influence possible du mot *nœud*, forme dialectale *nou* (d'après la forme renflée du capitule ?), dans *capétaneux* ⁵⁰ et peut-être *capitanou* ⁵¹. D'autres noms de plantes utilisent cet élément, tels que l'*herbe à nous*, "herbe à nœuds", nom de la renouée des oiseaux et de l'avoine élevée dans la Manche et le Calvados; cf. également le *mille-nœuds*, nom de la spergule des champs à Jersey. Il est difficile, dans le cas de *capétaneux* relevé dans le Pays de Caux, d'évoquer une dénasalisation de *tagne*, que l'on n'attend qu'en Basse-Normandie, mais celle-ci est à la rigueur possible pour *capitanou* (si cette notation est sincère), relevé dans le Pays d'Auge.

- influence du radical *capit-*, d'origine savante (latin *caput*, radical *capit-* "tête"), déjà attesté en ancien français dans de très nombreux mots, tels que *capital* "relatif à la tête", et surtout

⁴⁸ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kâpétényô* et variantes 62, 63, 72 [nord-Pays d'Auge, nord du Lieuvin], 82 [sud du Pays de Caux], 100-102 [Talou, Pays de Bray]; *dé kâpétányô* 75, 76 [Lieuvin]; *dé kâpétányu* 59 [Vicques, Cn de Morteaux-Coulbœuf, C].

⁴⁹ DPNM 109b : *capétagneux*, nm, glouteron, plante dont la graine, de la grosseur d'un plomb de chasse, est munie de petits crochets, comme ceux du chardon à foulon [Normandie centrale]; DPNM 686 : *capet-tagneux*, glouteron. — FPN : *capet-teigneux*, *capétagneux*, bardane du Japon.

⁵⁰ ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *dé kâpétânô* 74 [Vatteville-la-Rue, Cn de Caudebec-en-Caux, S].

⁵¹ EMN : *capitanou*, bardane, *lappa tomentosa* [sud-Pays d'Auge].

capitelle "tête d'une plante"; mais il pourrait également s'agir d'une influence beaucoup plus tardive, peut-être attribuable au mot *capitule*. Quoi qu'il en soit, la plupart des formes citées ci-dessus comportent des variantes en *capit-* (*capiteignoux*, *capitagneux*, variantes dialectales de l'Ouest *capiteignoux*, *capitagneux*, etc., ainsi que *capitanou* déjà cité)⁵²; celles-ci sont majoritairement attestées dans le Pays d'Auge.

- changement de suffixe : on relève une finale *-(y)o* dans la forme *capitagniau* (notre orthographe)⁵³, dérivée de *capitagneux*, mais son statut est incertain : il peut s'agir du suffixe diminutif *-ot*, du suffixe péjoratif *-aud*, ou du suffixe diminutif *-iau*, variante ancienne ou régionale de *-eau*.

- influence possible du mot dialectal *camp* "champ", d'où une série de formes à initiale en *camp-*, telles que *campétagneux* (à partir de *capétagneux*)⁵⁴ ou *campitagniau* (à partir de *capitagniau*)⁵⁵; mais on pourrait aussi avoir affaire à un cas de nasalisation spontanée.

- nasalisation spontanée (?) ou influence éventuelle de [n'], dans la forme *capintagneux*⁵⁶.

3. — Les noms descriptifs évoquant l'adhérence.

3.1. — Les noms dérivés de *coller*.

La ténacité des capitules de bardane a suscité, à côté de ces deux grandes familles lexicales, beaucoup d'autres appellations descriptives ou imagées. Notons en premier lieu l'emploi du verbe *coller*, pour former deux noms à la signification évidente : *des collants*, et *du colle-au-cul*. Le premier, *collant*, est actuellement attesté dans le nord de la Manche sous plusieurs variantes phonétiques⁵⁷. On ne sera pas surpris de noter que c'est aussi, dans la Manche ainsi qu'en Seine-Maritime, le nom du gaillet gratteron⁵⁸. Quant à l'appellation de *colle-au-cul*, elle semble unique en Normandie⁵⁹.

☞ La localisation de ce dernier nom en Pays de Caux le place non loin d'un autre hapax, *des cocus*, qui désigne plus particulièrement la plante (par opposition aux capitules)⁶⁰. On pourrait se demander si cette forme ne représente pas une altération de la précédente, par attraction du mot *cocu*, symbolique de toutes sortes de désagréments. Il a également pu se produire une influence du nom cauchois du coquelicot, à savoir *le coq*, prononcé majoritairement *kòk* et non *ko* [cf. ALN 396 "coquelicot"]. Mais on pourrait tout aussi bien considérer qu'il s'agit simplement d'un dérivé de *coq*, non pas au sens de "mâle de la poule", mais de "crête, huppe (rouge)" qui lui est antérieur⁶¹, et qui explique le nom local du coquelicot ("crête rouge") et de notre bardane, dont le sommet du capitule est violacé ou rouge. Dans ce

⁵² FPN : *capiteignoux*, bardane du Japon. — GNPO 159 : *capiteigneux*, glosé *lappa tomentosa* [Pays d'Auge, Pays d'Ouche]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du kâpitányu* 35 [Cricqueville-en-Bessin, Cn d'Isigny-sur-Mer, C], 64 [St-Germain-de-Livet, Cn de Lisieux-O, C], *dé kâpitányu* 59 [Vicques, Cn de Morteaux-Coulbœuf, C]; *dé kâpitányô* 48 [Escoville, Cn de Cabourg, C]; *dé kapitányô* 61 [Danestal, Cn de Dozulé, C].

⁵³ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kâpitányô* 65, 66 [sud-Pays d'Auge], 70 [Pays d'Ouche].

⁵⁴ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du kâpêtányô* 64 [St-Germain-de-Livet, Cn de Lisieux-O, C], 73 [St-Aubin-sur-Quillebeuf, Cn de Quillebeuf, E].

⁵⁵ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kâpitányô* 60 [Biéville-Quétieville, Cn de Mézidon-Canon, C].

⁵⁶ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kâpêtányô* 71 [Moyaux, Cn de Lisieux-O, C].

⁵⁷ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kolê*; *dé kôlê* 5 [Cosqueville, Cn de St-Pierre-Église, M], *dé kôlê* : 10 [St-Marcouf, Cn de Montebourg, M], *dé kôlô* 14 [Créances, Cn de Lessay, M]; DNF 85a : *collaunt*, nm, capitule de bardane [nord et centre de la Manche].

⁵⁸ ALN 386 "(du) gaillet gratteron" : type *collant* 4, 7, 11 [nord de la Manche], 101 [Wanchy-Capval, Cn de Londinières, S]. — Cette plante est également dénommée *herbe collante* dans la Manche et sporadiquement en Normandie, *colle-boyau* dans la Manche et *colle* en Seine-Maritime [*ibid.*]. L'appellation *herbe collante* s'étend dans l'Oise, le Val d'Oise et le nord de l'Eure-et-Loir [ALIFO 288 "gaillet gratteron"].

⁵⁹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du kôl o ku* 108 [Le Torp-Mesnil, Cn de Doudeville, S].

⁶⁰ ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *dé kok'u* 113 [St-Léonard, Cn de Fécamp, S].

⁶¹ Le mot semble résulter d'un croisement tardif du germanique *cocke* "tas, amas", puis "sommet" et du latin *coccum* "couleur écarlate", d'où un sens initial de "huppe, crête" [cf. DEO 226 et suivantes].

dernier cas, il s'agirait d'une formation adjectivale en *-u*, "à la crête rouge", littéralement "crêtu", sans rapport avec *colle-au-cul*.

3.2. — Les noms dérivés de **poix** ou **poisser**.

On connaît les vertus adhésives de la noix, qui en font l'un des symboles de tout ce dont on ne peut se défaire. Le mot est issu, par l'intermédiaire de l'ancien français *pois* "poix", d'une forme gallo-romane PICE < latin *picem*, accusatif de *pix* "poix" = °*piks* [indo-européen °*pik-* "poix", élargissement probable, au degré zéro, de la racine °*pei(a)*- "être gras, poisseux; enfler; suinter, s'écouler", employée entre autres dans le nom de divers arbres résineux, tels que le *pin*]. De sa variante de l'Ouest *peiz* est issue la forme dialectale normande *peis*, sur laquelle a été formé *poisser* "poisser", comme le français *poisser* l'a été sur *poix*. C'est sur le radical *peiss-* qu'ont été formés deux noms normands de la bardane, localisés dans le sud de la Manche : *peisseraud* (notre orthographe)⁶² et *peissoux*⁶³. Comme on pouvait s'y attendre, ces deux noms désignent également le gaillet gratteron⁶⁴, pour lequel on trouve en outre un bien plus grand nombre de dérivés⁶⁵.

Le premier de ces mots est un dérivé nominal en *-eraud* de l'ancien normand *peis* "poix" ou de *peisser* "poisser". Nous préférons ici cette graphie à *-erot* ou *-ereau* en raison de la forme *pésrào* relevée à Sacey [Cn de Pontorson, M], où la diphtongue finale ne peut représenter *-ot*, et semble peu probable pour *-eau* (on attendrait *-yao*). Le second mot, *peissoux*, est un dérivé adjectival en *-oux* de *peis*, et représente la forme dialectale normande correspondant au français *poisseux*⁶⁶.

On relève dans la Sarthe et l'Indre-et-Loire un type *poisse*, d'appartenance sans doute tardive, au sens de "bardane"⁶⁷.

3.3. — Les noms dérivés de **griper**.

Dans le même ordre d'idée, le moyen français *griper* "saisir violemment, agripper", relevé tardivement dans les textes mais certainement antérieur, car attesté par son déverbal *gripe* en ancien français, est la base de *grippet* et *grippon*, autres appellations de la bardane localisées dans l'Orne⁶⁸. Le mot *griper* lui-même doit représenter une forme gallo-romane °GRIPPARE, adaptation du francique °*gripan* "saisir, empoigner" [germanique commun °*gripan* "saisir" (cf. ancien anglais *grīpan* > anglais *gripe*; néerlandais *grijpen*; ancien haut-allemand *grīfan* > allemand *greifen*; suédois *gripa*; gotique *greipan*, etc.), du radical indo-européen °*ghreip-* "saisir", élargissement de la racine °*gher-* "saisir, enclorre"].

Grippet est un dérivé diminutif en *-et* de *gripe* ou *griper*, attesté sporadiquement dans le Perche ornaïen au sens de "bardane"⁶⁹, mais qui désigne plus couramment le gaillet gratteron⁷⁰. L'aire de ce mot se prolonge de manière compacte en Eure-et-Loir (moitié ouest du département, où le sens de "bardane" est majoritaire), ainsi que dans la Sarthe et le nord du Loir-et-Cher⁷¹.

Le mot *grippon* est un dérivé nominal (éventuellement diminutif) de *gripe* ou *griper*, sur le modèle de *glouton*, *gratton*, *teignon*, et aussi *pesson* (ce dernier seulement attesté au sens de

⁶² ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du pèsro* 18, *du pèsrào* 19 [Cn de Pontorson, M].

⁶³ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé pèsu* 20 [St-Laurent-de-Terregatte, Cn de St-James, M], *dé pèsu* 55 [Héloup, Cn d'Alençon-O, O].

⁶⁴ ALN 386 "(du) gaillet gratteron" : *pèsro* 19 [Sacey, Cn de Pontorson, M], *pti pèsro* 18 [Servon, Cn de Pontorson, M]; *pèsu* : 55 ? [Héloup, Cn d'Alençon-O, O], 56 [Fontenai-les-Louvets, Cn de Carrouges, O].

⁶⁵ Entre autres [ALN 386 "(du) gaillet gratteron"], les types *peissette* 54 [St-Patrice-du-Désert, Cn de Carrouges, O] et *pesson d'avril* 112, 113 [Pays de Caux], ce dernier croisé avec *poisson d'avril*, cf. également le type *poisse-au-mains*, attesté dans l'Orne : GNPO 187 : *poisse-aux-pains*, glosé *galium aparine* [Alençonnaïen]; ALN 386 "(du) gaillet gratteron" : *pwès ó mē* 56 [Fontenai-les-Louvets, Cn de Carrouges, O].

⁶⁶ On trouve en Normandie la forme féminine correspondante *peissouse* attestée dans l'Orne au sens de "gaillet gratteron" : ALN 386 "(du) gaillet gratteron" : *pèsuz* 54 [St-Patrice-du-Désert, Cn de Carrouges, O].

⁶⁷ ALIFO 280 "bardanes", pts 70, 74.

⁶⁸ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé gripō* 41 [St-Fraimbault, Cn de Passais, O].

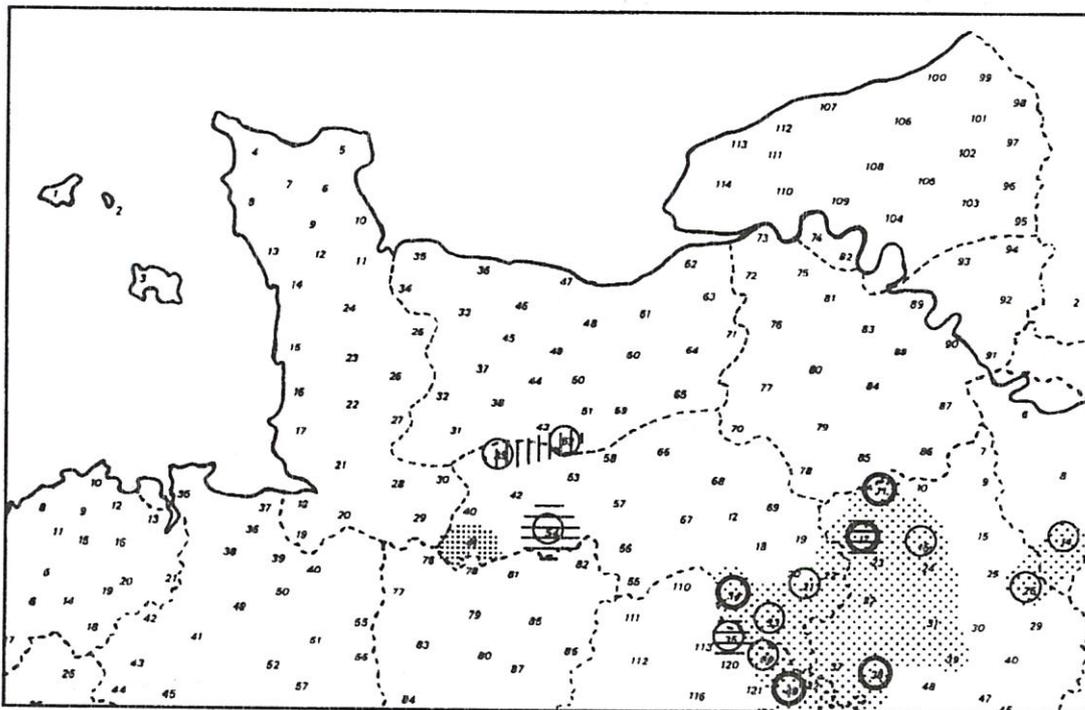
⁶⁹ ALIFO 280 "bardanes" : *gripé* 22, 34 [Perche].

⁷⁰ FPN 99 : *gripets*, glosé *galium aparine*; GNPO 170 : *grippets*, glosé *galium aparine* [environs de Rémalard, O].

⁷¹ Cf. ALIFO 280 "bardanes", 288 "gaillet gratteron".

“gaillet gratteron”), etc. Le mot ne semble pas correspondre à d’autres plantes en Normandie ⁷².

De nombreuses autres formes reposant sur le radical *grip-* désignent uniquement le gaillet gratteron, entre autres *grippe* et *grippi*, tous deux attestés dans l’Orne et le sud du Calvados ⁷³; cf. également les types *herbe grippante*, *plante grippante*, employés dans le Perche ⁷⁴, et *grippe-giron*, dans le nord de la Sarthe ⁷⁵.



— Carte n° 3 —

Distribution géographique des principaux noms de la bardane et du gaillet gratteron issus de *gripper*, d’après ALN 374 “des capitules de bardane”, ALN 386 “(du) gaillet gratteron”, ALIFO 280 “bardanes” et ALIFO 288 “gaillet gratteron”.

≡ = grippe; ||||| = grippi; ■■■■■ = grippon; ●●●●● = grippet.

Pas de cercle = “bardane”; ○ = gaillet gratteron; ⊙ = “bardane” et “gaillet gratteron”.

3.4. — Les noms dérivés de **prendre**.

Le sens de “coller, agripper” est également exprimé, dans certaines appellations de la bardane et de plantes accrocheuses en général, par un dérivé du verbe *prendre* : ainsi les capitules de bardane sont nommés *des prenants* à Jersey ⁷⁶. Ce mot est également connu dans le Loir-et-Cher, sous la forme à métathèse *pernant* ⁷⁷. Notons qu’au sens de “gaillet gratteron”, on relève aussi dans ce département le type *prend-main* (qui se prolonge dans la Sarthe), ainsi que le plus rare *tient-main* ⁷⁸.

3.5. — Les noms dérivés de **piquer**.

Le verbe *piquer* a été employé avec la même valeur dans un petit nombre de noms désignant la bardane. Le terme *des piquants* est une formation attestée au 19^e siècle dans le Pays d’Ouche ⁷⁹, mais qui semble avoir disparu aujourd’hui, d’après les données de l’ALN. Nous

⁷² On en relève un autre emploi dans le Loir-et-Cher [ALIFO 280 “bardanes”, pt 64].

⁷³ ALN 386 “(du) gaillet gratteron” (*galium aparine*) : *grip* 54 [St-Patrice-du-Désert, Cn de Carrouges, O]; *gripi* 39 [Cerisy-Belle-Étoile, Cn de Flers, O], *gri:pi* 52 [Les Isles-Bardel, Cn de Falaise-N, C].

⁷⁴ ALIFO 288 “gaillet gratteron”, pts 33, 37.

⁷⁵ ALIFO 288 “gaillet gratteron”, pt. 69.

⁷⁶ ALN 374 “des capitules de bardane” : *dé prônā.*, *dé prānā* 3 [Jersey].

⁷⁷ ALIFO 280 “bardanes” : *pērñā*, pt 59.

⁷⁸ ALIFO 288 “gaillet gratteron” pts 62-63, 71-76.

⁷⁹ GNPO 187 : *piquants*, glosé *lappa tomentosa* [Pays d’Ouche].

avons déjà rencontré, dans la section n° 1, le *piquet de gloutumier*⁸⁰, qui désigne plus particulièrement le capitule de la bardane, par opposition à la plante elle-même.

3.6. — Les noms dérivés de l'anglais **to stick**.

À Guernesey, où les parlors normands sont fortement influencés par l'anglais, tant du point de vue de la phonétique que du vocabulaire, les capitules de bardane se nomment *des sticky bobs*⁸¹, littéralement "boules collantes"; appellation formée de *sticky* "collant", adjectif dérivé de *to stick* "coller", et du mot *bob*, qui désigne toutes sortes de petites masses rondes et compactes, et dont un emploi ancien correspond au sens de "cosse, gousse contenant les graines" [mot expressif reposant sur une structure phonétique C-o-C exprimant la petitesse et une forme plus ou moins arrondie; cf. les mots *blob, knob, blot, clot, dot, jot, spot, gob*, etc.].

4. — Les noms métaphoriques évoquant l'adhérence.

Plusieurs appellations de la bardane reposent sur une métaphore suggérant la ténacité des capitules de la plante, qui s'accroche fréquemment dans les cheveux ou le pelage. Nous avons déjà rencontré le type *teigne* et ses dérivés, issu d'une métaphore passée dans la langue courante. Nous avons également évoqué, au début de cet article, l'une des hypothèses étymologique concernant le mot *bardane* lui-même, rattaché par certains au terme lyonnais *bardane* "punaise".

Dans le même ordre d'idée, trois noms locaux de la bardane font respectivement appel aux *poux*, aux *chiens* et aux *cousins*.

4.1. — Les **poux**.

En un point du Perche, la bardane porte le nom de *pou*⁸². Cette appellation est mieux attestée en Île-de-France (Val d'Oise, Yvelines, Essonne, est de l'Eure-et-Loir), ainsi que dans l'Orléanais, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire⁸³. Dans un où deux cas, le mot y désigne également le gaillet gratteron⁸⁴, mais en Normandie, sous sa forme standard ou dialectale (*poui, poué*, etc.), il correspond en outre à la stellaire holostée (*Stellaria holostea*), au compagnon blanc (*Lychnis dioica*) et au silène penché (*Silene nutans*), entre autres⁸⁵; les motivations de la plupart de ces appellations sont sans doute différentes.

En ce qui concerne la bardane, l'appellation métaphorique de "pou" provient bien sûr de la faculté qu'ont les capitules de s'attacher dans les cheveux ou le pelage des animaux⁸⁶.

4.2. — Les **chiens**.

La ténacité des capitules a également suscité la métaphore du chien hargneux, qui refuse de lâcher son os, sa proie ou le membre qu'il a happé. Ce type d'appellation, relevé en Normandie depuis le 19^e siècle⁸⁷, n'est plus attesté actuellement qu'en quelques points de l'Eure et de la Seine-Maritime, sous sa forme dialectale *des quiens, des quins*⁸⁸.

⁸⁰ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé pik'é: d gyvtumi* 13 [Portbail, Cn de Barneville-Carteret, M]. — Le mot *piquet* désigne par ailleurs en Normandie l'ajonc d'Europe, ainsi que le piquant du chardon [FPN 45; ALN 375 "chardon", note "(les) piquants (du chardon)].

⁸¹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé stiki bób* 1 [Guernesey].

⁸² ALIFO 280 "bardanes" : *pv nmpl* 19 [Moulicent, Cn de Longny-au-Perche, O].

⁸³ ALIFO 280 "bardanes", pts 5, 14-15, 25-29, 51, 58, 62-63, 67-68, 71-72.

⁸⁴ ALIFO 288 "gaillet gratteron", pts 42, 55.

⁸⁵ ALN 404 "mouron des oiseaux", note "compagnon blanc" : *dé pv* 64, 70, 95, 97, 104, 105, *dé pv*: 71, 85, 112 [sporadiquement C, E, S]; *dé pwi* 52, 58, 66, 67 [sud de la Plaine de Caen, Hiémois], *dé pwé* 73 [St-Aubin-sur-Quillebeuf, Cn de Quillebeuf, E], *dé pwé*: 76 [Giverville, Cn de Thiberville, E]; ALN 404 "mouron des oiseaux", note "silène enflé" : *dé pv* 78 [Bourth, Cn de Verneuil-sur-Avre, S]; note "stellaire holostée" : *dé pv* 96 [Beaubec-la-Rosière, Cn de Forges-les-Eaux, S], *dé pv*: 111 [Ourville-en-Caux, S]; ALN 415 "prèle", note "plantes sauvages non identifiées" : *dé pwi* 65 [St-Ouen-le-Houx, Cn de Livarot, C]; EMN : *des pouis*, stellaire [sud-Pays d'Auge].

⁸⁶ On notera qu'en un point des Yvelines, la bardane est appelée indifféremment *pou* et *teigne* [ALIFO 280 "bardanes", pt 14].

⁸⁷ FPN 115 : *chiens*, glosé *lappa tomentosa*.

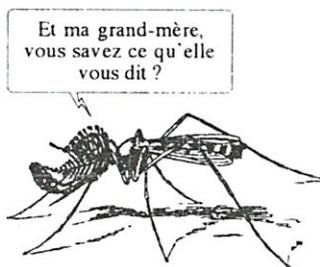
⁸⁸ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé k'è* 74 [Vatteville-la-Rue, Cn de Caudebec-en-Caux, S], *dé k'è* 81, 83 [Roumois, Plaine du Neubourg].

4.3. — Les cousins.

On pourrait *a priori* se demander ce que les cousins viennent faire dans cette section, parmi les chiens, les poux et autres punaises. Une raison semble en être donnée par l'un des informateurs de l'ALIFO, qui commente ainsi sa réponse : "c'est *des cousins* parce que ça tient toujours"⁸⁹. Ce que c'est que la famille quand même. Les liens de cousinage seraient-ils aussi forts que les crochets de la bardane ?

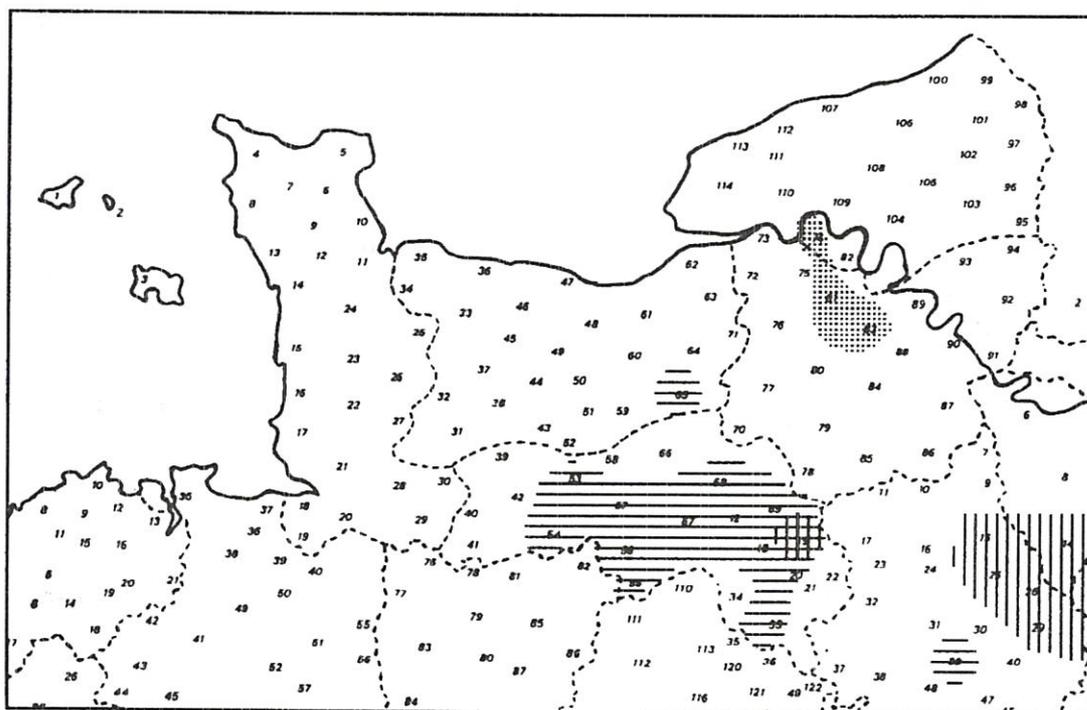
Peut-être s'agit-il en fait d'une remotivation — certes humoristique — du mot, qui pourrait très bien se rattacher au nom du moustique et non au terme de parenté. Le cousin (*Culex pipiens*) est en effet bien connu pour son opiniâtreté (nous n'osons dire sa force de caractère), qui ne le cède en rien à celle du chien, et le déconsidère fortement aux yeux des mammifères à peau tendre. D'autres éléments de sens, tels que "piquant" (cf. *des piquants*, *des piquets* ci-dessus) et "avide" (cf. *des gloutons*), l'intègrent parfaitement au champ sémantique de la bardane.

L'appellation *des cousins* est massivement attestée dans l'Orne, ainsi qu'en un point du Calvados, et ce depuis le 19^e siècle⁹⁰. Ce mot a parfois désigné le gaillet gratteron dans l'ouest de l'Orne⁹¹, comme le type *des petits cousins*⁹².



Et ma grand-mère, vous savez ce qu'elle vous dit ?

Cousin solitaire, ayant perdu tout sens de la famille à la suite d'une chute de vélo



— Carte n° 4 —

Distribution géographique des appellations métaphoriques *pou*, *quien* et *cousin* "bardane", d'après d'après ALN 374 "des capitules de bardane" et ALIFO 280 "bardanes".

||||| = *pou*; === = *cousin*; ····· = *quien, quin*.

⁸⁹ ALIFO 280 "bardanes", pt 39 [dans l'Eure-et-Loir], note complémentaire.

⁹⁰ GNPO 164 : *cousins*, glosé *lappa tomentosa*; *lappa minor*; *lappa major* [Alençonnais, Argenténois, Houlme, Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche]; BDN 156 : *cousins*, nmpl, petites capitules de la bardane, qui s'accrochent aux vêtements avec une certaine ténacité; par extension, la plante elle-même [Alençonnais]; ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : type *des cousins* [sud-Pays d'Auge, Hiémois, Plaine d'Alençon, Perche, Corbonnais]; ALIFO 280 "bardanes" : *kuzě* 12, 18-20, 33 [Perche].

⁹¹ FPN 99 : *cousin*, glosé *galium aparine* [Banvou, Cn de Messei, O]; ALN 386 "(du) gaillet gratteron" (*galium aparine*) : *kuzě* nmpl 53 [St-André-de-Briouze, Cn de Briouze, O].

⁹² ALN 386 "(du) gaillet gratteron" (*galium aparine*) : type *des petits cousins* 53 [St-André-de-Briouze, Cn de Briouze, O].

On notera également qu'aux environs de Rémalard, dans le Perche ornais, l'abbé Toussaint releva à la fin du 19^e siècle la forme *cousin-bouillon*⁹³, au sens de tussilage ou pas-d'âne (*Tussilago farfara*; plante qui partage plusieurs autres appellations avec la bardane). Or l'ALIFO fournit pour le point 33 [St-Cyr-la-Rosière, Cn de Nocé, O], situé à une quinzaine de kilomètres de Rémalard, la double réponse suivante : *les cousins* = les capitules de bardane; *le bouillon* = la plante elle-même⁹⁴. Marie-Rose Simoni stigmatise d'un dubitatif point d'interrogation cette réponse que les recherches du bon abbé confirment indirectement. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier mot un peu plus bas.

☞ Rappelons à toutes fins utiles que l'étymologie de *cousin* (l'insecte) n'a rien à voir avec celle de *cousin* (en tant que lien de parenté); le mot se rattache, quoique de manière débattue, au latin *culex*, radical *culic-* "moucheron; moustique", sans doute par l'intermédiaire d'une forme gallo-romane non attestée °CUL(I)CINU, qui en représente un dérivé diminutif. Il est à noter qu'en latin même, le mot *culex* désignait aussi une plante, quoique de nature incertaine⁹⁵.

Le mot *culex* représente un emprunt ou une forme apparentée au celtique commun °kuli- "moucheron", représenté par l'ancien irlandais *cuil* "moucheron, mouche; chose insignifiante", le gaélique d'Écosse *cuileag* "mouche" (cf. aussi *meanbh-chuilleag* "moucheron"), le moyen gallois *cyllonen* "mouche, guêpe, moustique", le moyen cornique *kelionen* "mouche", le moyen breton *quelyenenn* "mouche", d'où le breton moderne *kelienenn*⁹⁶.

Ce radical, dont le sens initial a dû être "insecte piquant", n'est attesté qu'en italique et en celtique, et semble reposer sur la racine indo-européenne °kû- "pointe; pointu".

5. — Les noms descriptifs évoquant l'apparence.

Les capitules de la bardane, par leur aspect sphérique, ont suscité l'emploi de quelques appellatifs particuliers, tels que *boule* ou *bouton*, brièvement mentionnés dans les deux premières sections. Nous les reprenons ici plus en détail.

5.1. — La boule.

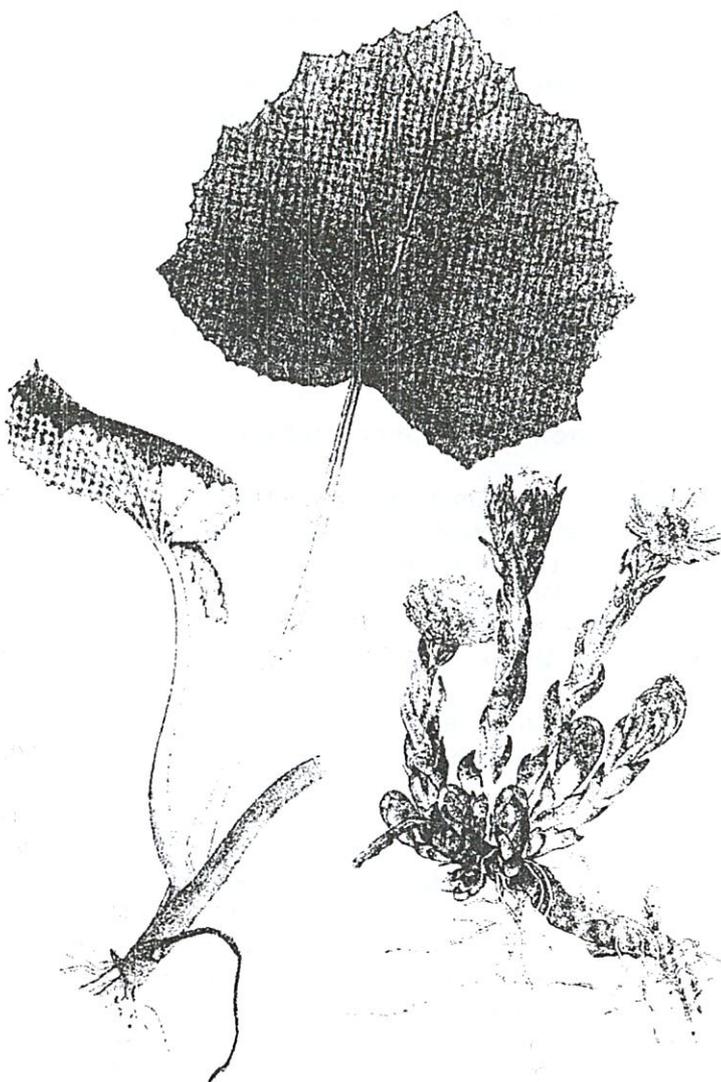
Le mot *boule* s'emploie suivi du nom de la plante elle-même dans deux formations

⁹³ GNPO 163 : *cousin-bouillon*, glosé *tussilago farfara* [environs de Rémalard, O].

⁹⁴ ALIFO 280 "bardanes", note complémentaire.

⁹⁵ Cf. DELL 155a.

⁹⁶ Cf. LEIA C-268.



Tussilage ou pas-d'âne, *Tussilago farfara*

similaires désignant les capitules de la bardane : *des boules de gloutonnier* dans le Bessin ⁹⁷, *des boules de tagueux* en Pays de Bray ⁹⁸. On ne rencontre pas d'occurrences de ce type ailleurs qu'en Normandie, sauf erreur de notre part.

Le mot *boulin*, qui lui est apparenté, est sans doute de formation ancienne (il est attesté en latin médiéval sous la forme *bolinus*, au sens de "boulon; petite masse ronde décorative), mais ne subsiste en français standard qu'en tant que terme technique en architecture et en maçonnerie. Il est par contre toujours employé à Jersey au sens de "capitule de bardane" ⁹⁹.

5.2. — Le bouton.

D'emploi identique au précédent, ce mot se relève dans la Manche, suivi du nom de la plante elle-même, à savoir *des boutons de glutumier* ¹⁰⁰; cette occurrence est unique, et inconnue ailleurs.

6. — Les noms métaphoriques évoquant l'apparence.

L'aspect de certains éléments de la bardane a généré l'emploi d'appellations métaphoriques représentant le plus souvent un transfert de sens, car elles se sont appliquées initialement à d'autres plantes ou parties de plantes avec lesquelles il s'est opéré des confusions. Ces éléments sont les capitules et les feuilles de la bardane.

6.1. — Le chaton.

Le *chaton* (forme dialectale normande *caton*) désigne généralement, en français comme dans les parlers normands, la fleur mâle de certains arbres, tels que le saule, le noisetier, le peuplier, etc. ¹⁰¹, d'après leur forme et leur aspect duveteux, comparés à la queue d'un jeune chat.

En divers points de la Manche et du Calvados, le mot, toujours employé au pluriel, désigne également la bardane et ses capitules ¹⁰², dont il est vrai que certaines espèces peuvent être décrites comme duveteuses ou cotonneuses : en particulier la bardane tomenteuse (*Arctium tomentosum*), dont les tiges et les grandes feuilles sont recouvertes de duvet, et les capitules portent des bractées cotonneuses; la petite bardane (*Arctium minus*) a également des bractées cotonneuses quant elles sont jeunes.

Il n'est pas exclu que l'idée de griffer (et donc d'accrocher) ait également contribué à l'emploi de cette métaphore reposant sur le chat; on la retrouve d'ailleurs en plusieurs points de l'Eure-et-Loir, où les bardanes sont appelées *des minons* et aussi *des grafignons* (formé sur *grafigner* "égratigner") ¹⁰³; cf. également le terme *guifron* relevé dans l'Indre-et-Loire, qui représente une métathèse de *griffon* ¹⁰⁴.

6.2. — L'oreille d'âne.

La forme allongée de certaines grandes feuilles de bardane est à l'origine de l'appellation *oreille d'âne*, seulement relevée à Jersey sous une forme dialectale ¹⁰⁵. Le nom a désigné en français diverses autres plantes d'allure similaire, en particulier la grande consoude (*Symphytum*

⁹⁷ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bul dē glutonyé* 34 [Neuilly-la-Forêt, Cn d'Isigny-sur-Mer, C].

⁹⁸ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bul dē tanyô* 95 [Hodeng-Hodenger, Cn d'Argueil, S].

⁹⁹ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bwolē*: 3 [Jersey].

¹⁰⁰ ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé butō d gyutumi* 12 [Varenguebec, Cn de la Haye-du-Puits, M].

¹⁰¹ MPN 61 : *catons*, nfpl [sic], fleurs de saule ou de noisetier [Pays de Caux]; DPNM 115a : *caton*, nm, chaton, fleur du saule, du noisetier, etc. Dit par assimilation de cette fleur avec la fourrure du petit chat. *Caton*, dans Cotgrave, a le sens de notre mot de patois; GNPO 160 : *chatons*, fleurs mâles dans le genre *salix* [Pays d'Auge, Pays d'Ouche]; GN 128 : *caton*, chaton, dans tous les sens [Le Havre, S]; LN 109 : *catons*, chatons, duvet de la graine du saule, du peuplier [Cn de Percy, M].

¹⁰² ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kâtō* 16 [Lingreville, Cn de Montmartin-sur-Mer, M], 37 [Les Loges, Cn d'Aunay-sur-Orne, C], 49 [Feuguerolles-Bully, Cn d'Évrecy, C]; *dé cātō* 27 [Montbray, Cn de Percy, M].

¹⁰³ ALIFO 280 "bardanes", pts 26, 55. Au pt 52 [dans le Loiret], on relève également *peigne de chat*, qui relève peut-être, du moins partiellement, d'un autre sémantisme. — Cf. aussi *des minets*, terme qui désigne en quelques points de la Manche les aigrettes de fleurs de chardon [ALN 375 "chardons", note].

¹⁰⁴ ALIFO 280 "bardanes", pt 75.

¹⁰⁵ ALN 374 "des capitules de bardane" : *l wozèl d ân* 3 [Jersey].

officinale) dans l'Eure ¹⁰⁶; il n'est pas clair si l'emploi du nom au sens de "bardane" à Jersey constitue une métaphore originale, ou une confusion entre les deux plantes.

6.3. — Le pas-d'âne.

Il est par contre assez probable qu'une confusion entre le tussilage (*Tussilago farfara* L.) et la bardane soit à l'origine de l'emploi de *pas-d'âne* pour désigner cette dernière en un point de la Seine-Maritime ¹⁰⁷.

Le *pas-d'âne* désigne majoritairement le tussilage; c'est là son emploi normal en français, bien attesté en Normandie ¹⁰⁸. La métaphore repose sur la forme de la feuille, évoquant vaguement une empreinte de sabot d'âne. Ce nom est également celui de diverses plantes à feuilles larges, plus ou moins bien identifiées par les informateurs de l'ALN ¹⁰⁹.

Bien que d'aspect général assez différent, le tussilage partage de nombreux points communs avec la bardane : c'est une plante de la famille des composées, poussant dans les décombres et sur le bord des routes; elle possède de larges feuilles arrondies, recouvertes d'un duvet blanc lorsqu'elles sont jeunes; enfin, le tussilage est une plante médicinale dont les vertus sont parfois similaires à celles de la bardane : remède contre la toux, guérison des blessures, etc.

7. — Réemploi d'autres noms de plantes.

La similarité de forme ou d'aspect, ainsi que certaines vertus médicinales communes à la bardane et d'autres plantes sont vraisemblablement à l'origine de deux autres appellations : *la dogue* et *le bouillon*.

7.1. — La dogue.

On connaît bien en Normandie la *doche*, nom de diverses plantes du genre *Rumex*, dont principalement le rumex crépu (*Rumex crispus* L.), qui croît dans les herbages mal entretenus, ne sert pas à grand chose, et que l'on arrache avec cette géniale invention normande qu'est l'*arrache-doche*. Les principales formes dialectales de ce nom sont *dogue* et *dogue*. C'est cette dernière, bien attestée de la Manche à la Seine-Maritime ¹¹⁰, qui nous importe ici, car Charles Joret, qui n'était pas le premier venu en matière de dialectologie ni de botanique, lui attribue en 1887 le sens de "bardane" ¹¹¹, à côté de celui de "rumex", beaucoup plus répandu.

La confusion repose sans doute en premier lieu sur la forme des feuilles qui, chez la bardane, peuvent être longues et lancéolées, comme celles du rumex. En outre, ces deux plantes partagent certains emplois médicaux : on fait en effet de la tisane de rumex pour soigner les furoncles dans l'Eure ¹¹², et l'on frotte les piqûres d'orties avec les feuilles dans l'Île de Sercq ¹¹³. Étant donné l'emploi pluriel du mot (*des dogues*) pour désigner la bardane, le genre du mot n'apparaît plus, de telle sorte qu'une attraction partielle du type *des chiens*, *des chiens*, etc., n'est pas absolument impossible.

¹⁰⁶ Cf. ALN 391 "consoude" : *òrèy d'ân* 89 [Muids, Cn des Andelys, E].

¹⁰⁷ ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *du pâ d'ân* 106 [Auppegard, Cn de Bacqueville-en-Caux, S].

¹⁰⁸ GNPO 184 : *pas-d'âne*, glosé *tussilago farfara* [Orne]; ALN 414 "brize intermédiaire", note "plantes sauvages diverses", *tussilago farfara* : *du pâ d'ân* 2 [Sercq], 6 [Saussemesnil, Cn de Valognes, M], 66 [St-Lambert-sur-Dives, Cn de Trun, O], 109, 114 [Pays de Caux]; DNF 233b : *pas-d'âne*, nm, tussilage, plante dont on peut fumer les feuilles [nord et centre de la Manche].

¹⁰⁹ ALN 414 "brize intermédiaire", note "plantes sauvages diverses", *polygonum convolvulus* : *l pâ d'ân ? 4* [La Hague]; ALN 415 "prêle", note "plantes sauvages non identifiées" : *du pâ d'ân* 101 [Wanchy-Capval, Cn de Londinières, S]; plante à feuille large, qui étouffe les grains; *du pâ d'ân* 102 [Pommeréval, Cn de Bellencombre, S]; plante à feuille large, que l'on frotte sur les piqûres d'orties.

¹¹⁰ CPB 67 : *dogue*, glosé *rumex patientia* [Bessin]; GN 144 : *dogue*, nf, patience, *rumex* [Le Havre, S]; GRH 66 : *dogues*, plante, mauvaise herbe du genre de la rhubarbe sauvage, qui pousse dans les cours, comme les *capateigneux* [Cn de Honfleur, C]; ALN 403 "rumex crépu" : *dòg*, *dóg* et variantes, nf [Sercq, Seine-Maritime, nord de l'Eure, nord et centre du Calvados sauf Bessin, La Hague, Val de Saire, Bocage de Valognes et de Bricquebec]; LPN 69 : *dogue*, rumex [nord d'une ligne Coutances-Vernon]; DNF 113b : *dogue*, nf, rumex [nord et centre de la Manche].

¹¹¹ FPN : *dogue*, bardane du Japon.

¹¹² ALN 403 "rumex crépu", pt 89 [Muids, Cn des Andelys, E].

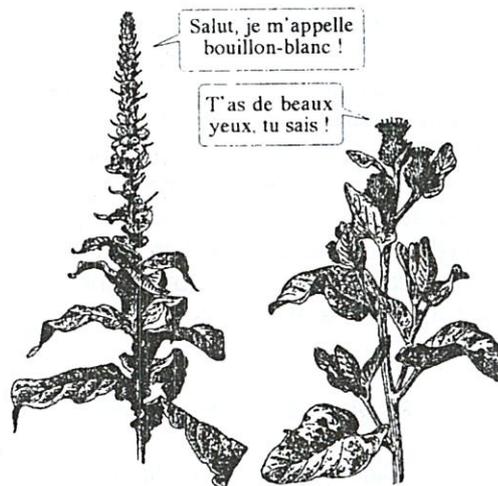
¹¹³ ALN 403 "rumex crépu", pt 2.

☞ *dogue* et *docque* sont les variantes normano-picardes de *doche*; ces mots sont identiques à l'ancien anglais *docce* (anglais moderne *dock*)¹¹⁴ et au moyen néerlandais *docke* "rumex", mais il est difficile de dire auquel des deux on a affaire ici. D'ailleurs, un emprunt plus ancien conviendrait mieux pour expliquer l'alternance *docque* / *doche*, qui postule un étymon gallo-roman °DOCCA; on peut faire l'hypothèse d'une forme francique °*dokka* < germanique commun °*dokkô-* [sens initial hypothétique "plante de couleur foncée"], dérivé de l'indo-européen °*dhug-*, élargissement au degré zéro de la racine °*dheu(ə)-* "s'évaporer, fumer", d'où "voiler, obscurcir", sens attesté par de très nombreux dérivés, dont plusieurs noms d'animaux et de plantes.

7.2. — Le bouillon.

Les feuilles duveteuses de la bardane sont sans doute à l'origine de la confusion entre cette plante et la molène, dont différentes espèces portent en Normandie le nom de *bouillon* : la molène bouillon blanc (*Verbascum thapsus* L.)¹¹⁵ et la molène noire (*Verbascum nigrum* L.)¹¹⁶. Mais la molène, utilisée en décoction, possède également des vertus pectorales, et s'apparente donc en cela à la bardane et au tussilage.

Nous avons déjà mentionné cette appellation à propos de la forme *cousin-bouillon* relevée par l'abbé Toussaint au sens de "tussilage". Le terme *bouillon*, rappelons-le, désigne la plante elle-même et non les capitules¹¹⁷.



Un remake peu connu de *Quai des brumes* par Marcel L'Herbier

☞ Le mot *bouillon* (dans *bouillon-blanc*, etc.) n'a initialement rien à voir avec le verbe *bouillir*, mais représente, par l'intermédiaire du gallo-roman °BUG(1)LLONE, le produit du bas-latin *bugillonem*, accusatif de *bugillo* "bouillon blanc", nom de plante d'origine incertaine. Il est considéré par certains comme un emprunt au gaulois, ou tout au moins un mot d'origine celtique¹¹⁸. Son évolution en français a cependant été influencée par l'autre mot *bouillon*, probablement à cause des décoctions que l'on confectionnait avec ses fleurs.

8. — Appellations obscures.

8.1. — Le brouillard.

Ce nom ne se rencontre que dans l'Île de Sercq¹¹⁹; il s'agit d'une forme dialectale correspondant à une forme française °*brouillard*, dont on ne perçoit pas très bien la motivation. Il semble que l'on ait affaire à un radical *brouill-* suivi du suffixe péjoratif *-ard*. À titre d'hypothèse, le mot pourrait être rapproché de l'ancien français *broil*, *bruil*, variante de *breuil* "bois, buisson, fourré", ou encore de l'ancien français *broce* "broussailles; bouquet d'arbres", mais cela n'est guère enthousiasmant. D'autres rapprochements, entre autres avec l'ancien français *broillier* "mélanger, salir, barbouiller", ne s'imposent pas davantage. En tout état de cause, une altération du radical *bouill-* du mot *bouillon*, imputable à *broil* ou *broce*, ne serait pas entièrement impossible : une évolution similaire est par exemple à l'origine du terme dialectal normand *bronches* "broussailles, ronces", relevé par H. Moisy pour la Normandie centrale¹²⁰, et résultant du croisement ancien de *broche* (forme dialectale de *broce*) et de *ronches* (forme dialectale de *ronces*).

¹¹⁴ D'où le fameux composé *burdock* "bardane", mentionné plus haut. C'est le terme anglais courant pour désigner cette plante, composé de *bur* "capitule, capsule épineuse" + *dock* "rumex", soit "rumex à capitule". Ceci confirme que la confusion entre le rumex et la bardane est ancienne et répandue.

¹¹⁵ ALN 388 "(des) digitales", note "molène bouillon-blanc" : *l b uyō blā* 91 [Gasny, Cn d'Écos, E]; GNPO 157 : *bouillon-blanc*, glosé *verbascum thapsus* [Perche, PdA, Houlme].

¹¹⁶ GNPO 157 : *bouillon ner*, glosé *verbascum nigrum* [Perche, Argenténois, Pass., Houlme].

¹¹⁷ ALIFO 280 "bardanes" : *lā buyō* (?) 33 [St-Cyr-de-la-Rosière, Cn de Nocé, O].

¹¹⁸ Cf. LLG 189 s.v. *bouillon-blanc*.

¹¹⁹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dè brv:lyâç*, *dè brvo:lyâç* 2 [Sercq].

¹²⁰ Cf. DPNM 93b.

8.2. — les *cropeteuses* [?].

Nous transcrivons ainsi le mot *cròptu:s* attesté une seule fois dans l'Eure ¹²¹. Si la finale correspond effectivement au suffixe agentif féminin *-euse*, elle postule l'existence d'un verbe °*cropeter* dont nous n'avons par ailleurs aucune attestation. Il serait tentant de rapprocher ce mot de *crocher*, forme dialectale normande *croquer* "accrocher", d'où un nom descriptif des capitules de bardane du type "celles qui accrochent, les crocheteuses", mais la formation de °*cropeter* n'en resterait pas moins mystérieuse, et le sens totalement hypothétique, à moins de supposer qu'il s'agit d'une altération inexpliquée de °*croqueteuse* "crocheteuse".

8.3. — les *haulées* ou *houlées* [?].

Ces mots, attestés dans le Bocage de Valognes et de Bricquebec ¹²², pourraient également être transcrits *haulèt*, *houlet*, car la longueur de la voyelle finale pourrait fort bien ne représenter que la marque dialectale du pluriel, et non du féminin. Il est difficile de les rattacher à l'ancien normand *hole*, *houle* "trou, terrier", ou au verbe *holer*, *houler* "lancer, pousser, exciter", de telle sorte que nous n'avons à proposer, à notre grande honte, aucune hypothèse, même hasardeuse, pour expliquer ces appellations.

9. — Remarques finales (en guise de conclusion).

9.1. — La loi des séries.

L'attentif lecteur aura certainement remarqué que la plupart des mots que nous avons étudié tendent à s'organiser en séries. Ces dernières ne résultent évidemment pas d'une volonté concertée de la part des locuteurs, mais simplement de l'action de l'analogie, facteur essentiel de l'élaboration et de l'évolution du lexique.

Cette action, constamment contrecarrée dans le cadre normalisé du français standard, est beaucoup plus libre de s'exercer dans le français populaire et les parlers dialectaux, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas soumis à la norme d'une langue écrite. D'où la multiplication de formes parallèles, imputables à diverses influences (type *glettonnier* / *gloutonnier* / *glottonnier* / *glutonnier* / *glutumier*, etc.), mais aussi de séries morpho-phonétiques où la structure d'un terme de base va attirer à elle d'autres mots sans lien étymologique nécessaire, mais de structure similaire : ainsi, à partir du prototype *cleton* / *gleton* "bardane" / "gratteron", se dégage une structure générale "mot de deux syllabes terminé par le suffixe *-on*" liée au même sens "bardane" / "gratteron", et à laquelle se rattachent *bouillon*, *bouton*, *caton*, *chaton*, *glouteron* (on prononce *glutrō*), *glouton*, *gluteron* (prononcé *glutrō*), *gluton*, *gratteron* (prononcé *gratrō*), *gratton*, *grippon*, *guifron*, *minon*, *peyson*, *teignon* et *yoton*.

9.2. — Variation de sens.

Autre conséquence de l'action de l'analogie : un même nom désigne souvent plusieurs plantes qui ont, pour le locuteur, un rapport de forme ou d'usage. Nous avons vu dans les paragraphes qui précèdent le lien étroit qui unit les dénominations de la bardane à celles du gaillet gratteron, parce qu'ils partagent la même caractéristique de produire des fruits "collants". Le lecteur curieux trouvera à la page suivante un tableau (judicieusement appelé Tableau n° 2) récapitulant ces multiples interférences.

Dominique FOURNIER



¹²¹ ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé cròptu:s* 75 [Corneville-sur-Risle, Cn de Pont-Audemer, E].

¹²² ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé hàolé*: 7, *dé hèulé*: 8 [Bocage de Valognes et de Bricquebec].

	glout-	glot-	glut-	glet-	grat-	grip-	coll-	peSS-	teign-	tign-	tagn-	cousin	pas-d'âne	bouillon	pou
bardane (genre <i>Arctium</i>)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
gaillet gratteron (<i>Gaium aparine</i>)			x	x	x	x	x	x	(x)			x			(x)
laiteron (genre <i>Sonchius</i>)			x	x											
cuscuta (genre <i>Cuscuta</i>)									x	x					
tussilage (genre <i>Tussilago</i>)									(x)			x	x	x	
<i>Polygonum convolvulus</i>													x		
molène (genre <i>Verbascum</i>)														x	
stellaire holostée (<i>Stellaria holostea</i>)															x
compagnon blanc (<i>Lychnis dioica</i>)															x
silène penché (<i>Silene nutans</i>)															x

— Tableau n° 2 —

Plantes partageant une dénomination commune avec la bardane
(les parenthèses signalent des attestations extérieures à la Normandie)

LISTE ALPHABÉTIQUE DES APPELLATIONS DE LA BARDANE EN NORMANDIE

1. **bouillon**. — ALIFO 280 "bardanes" : *lë buyō (?)* 33 [St-Cyr-de-la-Rosière, Cn de Nocé, O]; désigne la plante par opposition aux capitules.
2. **boule de gloutonnier**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bul dë glutonyé* 34 [Neuilly-la-Forêt, Cn d'Isigny-sur-Mer, C].
3. **boule de tagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bul dë tanyô* 95 [Hodeng-Hodenger, Cn d'Argueil, S].
4. **boulin** [?]. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé bwolë*: 3 [Jersey].
5. **bouton de glutumier**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé butō d gyutumi* 12 [Varenguebec, Cn de la Haye-du-Puits, M].
6. **brouillard**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë brv:lyâç, dë brv:lyâç* 2 [Sercq].
7. **campétagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du kâpétanyô* 64 [St-Germain-de-Livet, Cn de Lisieux-O, C], 73 [St-Aubin-sur-Quillebeuf, Cn de Quillebeuf, E].
8. **campitagniau**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpitanyô* 60 [Biéville-Quétiéville, Cn de Mézidon-Canon, C].
9. **capétagneux**. — DPNM 109b : *capétagneux*, nm, glouteron, plante dont la graine, de la grosseur d'un plomb de chasse, est munie de petits crochets, comme ceux du chardon à foulon. Les enfants, dans leurs jeux, se jettent ces graines à la tête; elles s'attachent alors aux cheveux comme la *tagne* (teigne). De là, probablement, leur nom de *capétagneux* [Normandie centrale]. — FPN : *capétagneux*, bardane du Japon. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpétanyô* 75, 76 [Lieuvin].
10. **capétaneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *dë kâpétanô* 74 [Vatteville-la-Rue, Cn de Caudebec-en-Caux, S].
11. **capéteigneux**. — FPN : *capet-teigneux*, bardane du Japon. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpétényô* et variantes 62, 63, 72 [nord-Pays d'Auge, nord du Lieuvin], 82 [sud du Pays de Caux], 100-102 [Talou, Pays de Bray].
12. **capétagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpétanyv* 59 [Vicques, Cn de Morteaux-Coulibœuf, C].
13. **capintagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpētanyô* 71 [Moyaux, Cn de Lisieux-O, C].
14. **capitagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpitanyô* 48 [Escoville, Cn de Cabourg, C].
15. **capitagniau**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâpitanyô* 65, 66 [sud-Pays d'Auge], 70 [Pays d'Ouche].
16. **capitagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du kâpitanyv* 35 [Cricqueville-en-Bessin, Cn d'Isigny-sur-Mer, C], 64 [St-Germain-de-Livet, Cn de Lisieux-O, C], *dë kâpitanyv* 59 [Vicques, Cn de Morteaux-Coulibœuf, C].
17. **capitanou**. — EMN : *capitanou*, bardane, *lappa tomentosa* [sud-Pays d'Auge].
18. **capiteigneux**. — GNPO 159 : *capiteigneux*, glosé *lappa tomentosa* [Pays d'Auge, Pays d'Ouche]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kapitényôv* 61 [Danestal, Cn de Dozulé, C].
19. **capiteignoux**. — FPN : *capiteignoux*, bardane du Japon.
20. **caton**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kâtō* 16 [Lingreville, Cn de Montmartin-sur-Mer, M], 37 [Les Loges, Cn d'Aunay-sur-Orne, C], 49 [Feuguerolles-Bully, Cn d'Évrecy, C].
21. **chaton**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë cātō* 27 [Montbray, Cn de Percy, M].
22. **chien**. — FPN 115 : *chiens*, glosé *lappa tomentosa*.
23. **cocu**. — ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *dë kok'u* 113 [St-Léonard, Cn de Fécamp, S].
24. **collant**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dë kolë, dë kôlëō* 5 [Cosqueville, Cn de St-Pierre-Église, M], *dë kôlë*: 10 [St-Marcouf, Cn de Montebourg, M].

- dé kòlō 14 [Créances, Cn de Lessay, M]. — DNF 85a : *collaunt*, nm, capitule de bardane [nord et centre de la Manche].
25. **colle-au-cul**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du kòl o ku* 108 [Le Torp-Mesnil, Cn de Doudeville, S].
26. **cousin**. — GNPO 164 : *cousins*, glosé *lappa tomentosa*; *lappa minor*; *lappa major* [Alençonnais, Argenténois, Houleme, Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Perche]. — BDN 156 : *cousins*, nmpl, petites capitules de la bardane, qui s'accrochent aux vêtements avec une certaine ténacité; par extension, la plante elle-même [Alençonnais]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : type *des cousins* [sud-Pays d'Auge, Hiémois, Plaine d'Alençon, Perche, Corbonnais]; ALIFO 280 "bardanes" : *kuzā* 12, 18-20, 33 [Perche].
27. **crètan**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé krètā* 24 [Marchésieux, Cn de Périers, M].
28. **cropeteuse** [?]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé cròptu:s* 75 [Corneville-sur-Risle, Cn de Pont-Audemer, E].
29. **dogue** : FPN : *dogue*, bardane du Japon.
30. **glettonnier**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gyé.tuni*, *du gyètuni* 11 [Auvers, Cn de Carentan, M].
31. **glottonnier**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du glòtònyé* 35 [Cricqueville-en-Bessin, Cn d'Isigny-sur-Mer, C], *du glotonyé* ? 46 [Lantheuil, Cn de Creully, C].
32. **glouteron**. — FDN : *glouteron*, bardane du Japon. — LAB 87 : *glouteron*, nom de diverses espèces de bardanes : grande et petite bardane, *lamma major*, *lappa minor*, et bardane cotonneuse, *lappa tomentosa* [arrondissement de Falaise, C]. — GNPO 169 : *glouteron*, *lappa tomentosa* [Pays d'Ouche]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glv:trō*, *du glv:trō* 77, 78 [Pays d'Ouche, Plaine de St-André], *dé glvtrō* 86, 87 [Plaine de St-André].
33. **gloutinet**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glutiné*: 111 [Ourville-en-Caux, S].
34. **glouton**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glutō* et variantes 25 [Saint-Lois], 39, 43, 44, 50-52, 58 [sud de la Plaine de Caen, Hiémois], 106, 107, 112 [Pays de Caux], *du glv:tō* 81 [Beaubénard-Crescy, Cn de Bourghtheroulde-Infreville, E].
35. **gloutonnet**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gyvtunè* 6 [Saussemesnil, Cn de Valognes, M].
36. **gloutonnier**. — FDN : *gloutonnier*, bardane du Japon. — LAB 87 : *gloutonnier*, nom de diverses espèces de bardanes : grande et petite bardane, *lamma major*, *lappa minor*, et bardane cotonneuse, *lappa tomentosa* [arrondissement de Falaise, C]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gyvtunyi* 4 [La Hague], *du gyvtunyi*: 6 [Saussemesnil, Cn de Valognes, M], *du gyvtunyié* 7 [Teurthéville-Hague, Cn d'Équeurdreville-Hainneville, M], *dé gyvtunyi* 9 [Magneville, Cn de Bricquebec, M], *du glutoni*, *du glutonyi* et variantes 25 [St-Georges-d'Elle, Cn de St-Clair-sur-l'Elle, M], 34 [Neuilly-la-Forêt, Cn d'Isigny-sur-Mer, C], *dé glutoni* 37 [Les-Loges, Cn d'Aunay-sur-Orne, C], *du glutonyé*, parfois *dé glutonyé* et variantes 31 [Bocage Virois], 33, 34, 35, 45 [Bessin], 50 [Plaine de Caen], 110-112 [Pays de Caux].
37. **gloutonnière**. — ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *æn glutonyé* nf 110 [Bolleville, Cn de Bolbec, S], *dé glutonyé*: nfpl 107 [Sotteville-sur-Mer, Cn de Fontaine-le-Dun, S].
38. **gloutonnier** — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du glutonyé* 109 [Touffreville-la-Corbeline, Cn d'Yvetot, S].
39. **glutumier**. — ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *du gyutumi* 12, 13 [Bocage de Valognes et de Bricquebec]. — DNF 159a : *glutumyi*, nm, bardane, plante dont les capitules peuvent s'accrocher aux vêtements [nord et centre de la Manche].
40. **gluteron**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé glutrō*, *du glutrō* 79, 84, 85, 87, 88, 90, 91 [Plaine de St-André, Plaine du Neubourg, Plateau de la Madrie, sud du Vexin Normand].
41. **gluton**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé gyutō* 4 [La Hague].
42. **gratteron**. — FDN : *grateron*, bardane du Japon. — LAB 87 : *grateron*, nom de diverses espèces de bardanes : grande et petite bardane, *lappa major*, *lappa minor*, et bardane cotonneuse, *lappa tomentosa* [arrondissement de Falaise, C]. — GNPO 170 : *gratteron*, glosé *galium aparine* [Pays d'Auge, Pays d'Ouche, Houleme]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du grâtrō* 36, 42, 48 [sporadiquement C, O], *dé grâtrō* 67 [Aunou-sur-Orne, Cn de Sées, O].
43. **gratton**. — GNPO 170 : *des grattons*, genre *lappa* [Houlme, Passais]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé grâtō*, parfois *du grâtō* et variantes [est du

- Coutançais, Avranchin, Mortainais, Bocage, sporadiquement Bessin, Plaine de Caen]. — VPCN 81 : *gratton*, petite bardane [Cn de Condé-sur-Noireau, C].
44. **grattonnet**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du gràtonè* 48 [Escoville, Cn de Cabourg, C].
45. **grippet**. — ALIFO 280 "bardanes" : *gripé* 22, 34 [Perche].
46. **grippon**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé gripō* 41 [St-Fraimbault, Cn de Passais, O].
47. **haulée** [?]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé hàolé*: 7 [Teurthéville-Hague, Cn d'Équeurdreville-Hainneville, M].
48. **herbe aux tagueux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *d l èrb o tányø* 82 [Berville-sur-Seine, Cn de Duclair, S].
49. **herbe aux teigneux**. — FPN : *herbe aux teigneux*, bardane du Japon.
50. **houlée** [?]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé hèvlé*: 8 [Surtainville, Cn des Pieux, M].
51. **oreille d'âne**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *l wozèl d ân* 3 [Jersey].
52. **pas d'âne**. — ALN 374 "des capitules de bardane", note "bardane" : *du pâ d ân* 106 [Auppegard, Cn de Bacqueville-en-Caux, S].
53. **pesseraud**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du pèsro* 18, *du pèsràø* 19 [Cn de Pontorson, M].
54. **pessoux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé pèsu* 20 [St-Laurent-de-Terregatte, Cn de St-James, M], *dé pèsu* 55 [Héloup, Cn d'Alençon-O, O].
55. **piquant**. — GNPO 187 : *piquants*, glosé *lappa tomentosa* [Pays d'Ouche].
56. **piquet de glutumier**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé pik'é: d gyutumi* 13 [Portbail, Cn de Barneville-Carteret, M].
57. **pou**. — ALIFO 280 "bardanes" : *pu* 19 [Moulicent, Cn de Longny-au-Perche, O].
58. **prenant**. — ALN 374 "des capitules de bardane" : *dé prænā*, *dé prānā* 3 [Jersey].
59. **quin**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé kē* 74 [Vatteville-la-Rue, Cn de Caudebec-en-Caux, S].
60. **quien**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé k'è* 81, 83 [Roumois, Plaine du Neubourg].
61. **sticky bob**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé stiki bòb* 1 [Guernesey].
62. **tagne**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tàn'* 113 [St-Léonard, Cn de Fécamp, S].
63. **tagneux**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tàn yø* 89, 93-95 [Vexin Normand, sud du Pays de Bray], 113, 114 [Pays de Caux].
64. **teigne**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tèn'* nfpl 90, 92 [Vexin Normand].
65. **teignet**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tényé*: 105 [Étaimpuis, Cn de Tôtes, S].
66. **teigneux**. — FPN : *teigneux*, bardane du Japon. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du té:nyø* 96, 104, *dé tényø* 103 [Pays de Bray].
67. **teignon**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé tēnyō* 99 [Monchysur-Eu, Cn d'Eu, S].
68. **tigneux**. — GN 211 : *tigneux*, bardane appelée "herbe aux teigneux", *lappa major*, se dit surtout du fruit [Le Havre, S]. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *du tinyø* 97 [Le Caule-Ste-Beuve, Cn d'Aumale, S], *dé tinyu* 98 [Pierrecourt, Cn de Blangy-sur-Bresle, S].
69. **yoton**. — ALN 374 "des capitules de bardane", aussi "bardane" : *dé yōton* 15, *du yotō* 22 [Coutançais].



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- ALIFO : Marie-Rose Simoni-Aurembou, *Atlas Linguistique de l'Île-de-France et de l'Orléanais*, CNRS, Paris; vol. I, CNRS, Paris, 1973; vol. II, 1978.
- ALN : Patrice Brasseur, *Atlas linguistique et ethnographique normand*, CNRS, vol. I, 1980; vol. II, 1984; vol. III, 1997.
- BDN : Charles Vétel, *Le Bréviaire des Normands*, Alençon, Herpin, 1910.
- B-W : Oscar Bloch et Walther von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Presses Universitaires de France, Paris, 1932, 7^e éd. 1986.
- CPB : Frédéric Pluquet, *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux, de l'arrondissement de Bayeux*, Rouen, 1834.
- DELL : A. Ernout et Antoine Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Klincksieck, Paris, 1959.
- DEO : Pierre Guiraud, *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, Payot, 1982.
- DHLF : Alain Rey (sous la direction d'), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 2^e éd., 1998.
- DNF : J.-P. Bourdon, A. Cournée, Y. Charpentier, *Dictionnaire normand-français*, Paris, conseil international de la langue française, 1993.
- DPNM : Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand, Indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française*, Henri Delesques éd., Caen, 1887.
- DS : Aimé Constantin et Jules Desormeaux, *Dictionnaire savoyard*, Annecy, 1902, repr. Lafitte, Marseille, 1984.
- EMN : Enquêtes Montviette-Nature et Jardin Conservatoire des Fleurs et des légumes du Pays d'Auge (1990-2000); la plupart des formes relevées ne sont ni datées, ni localisées.
- FDN : Louis-Alphonse de Brébisson, *Flore de Normandie*, 1835.
- FEW : Walther von Wartburg, puis Jean-Pierre Chambon, *Französische etymologische Wörterbuch*, Bâle, 1928-....
- FPN : Charles Joret, *Flore populaire de la Normandie*, Caen / Paris, 1887.
- GN : Abbé C. Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Havre*, le Havre, Société Havraise d'Études Diverses, 1903 [glossaire : p. 105-223, rééd. Gérard Montfort, 1984].
- GNPO : Abbé Toussaint, *Glossaire des noms vulgaires de plantes usitées dans le département de l'Orne*, Bulletin de la Société Naturaliste de Rouen, ~1900.
- GRH : R. Sénécal, "Glossaire de la région de Honfleur", in *Parlers et traditions populaires* n° 26, Noël 1974, p. 63-66.
- LAB : Louis-Alphonse de Brébisson, "Liste de quelques Plantes, Connues, dans les environs de Falaise, sous des noms vulgaires propres à cette contrée", in *Annuaire de l'arrondissement de Falaise*, 1842, p. 80-93.
- LEIA : Jules Vendryes, *Lexique Étymologique de l'Irlandais Ancien*, Dublin Institute for Advanced Studies, Dublin, en fascicules à partir de 1959; réédition à partir de 1981, complétée par E. Bachellery et Pierre-Yves Lambert.
- LLG : Pierre-Yves Lambert, *La langue gauloise*, Errance, Paris, 1997.
- LN : R. G. de Beaucaudray, *Le Langage normand au début du XX^e siècle noté sur place dans le canton de Percy (Manche)*, Paris, Picard, 1911.
- LPN : Patrice Brasseur, *Le parler normand*, Paris / Marseille, Éditions Rivages, 1990.
- MPN : A. G. De Fresnay, *Memento ou recueil courant, par ordre alphabétique, de divers mots, expressions et locutions tirés du patois normand en usage dans le Pays de Caux, et plus particulièrement dans le canton de Tôtes, arrondissement de Dieppe (Seine-inférieure)*, Rouen, Charles Métérie, 1881.
- PEL : Jean Pontoire et Claire Fondet, *glossaire des parlers d'Eure-et-Loir, Beauce et Perche, d'après l'enquête inédite de 1868*, Société archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres, 1999.
- PNVS : René Lepelley, *Le parler normand du Val de Saire*, Cahier des Annales de Normandie n° 7, Caen, 1974.
- TLF : *Trésor de la langue française*, Klincksieck, Paris, 1971-1991 (16 vol.).
- VPNC : Véronique Hauchard, *Vie et Parler traditionnels dans le canton de Condé-sur-Noireau, Calvados*, Caen / Condé-sur-Noireau, Presses Universitaires de Caen / Éditions Charles Corlet, 1994.

ABRÉVIATIONS ET SIGNES

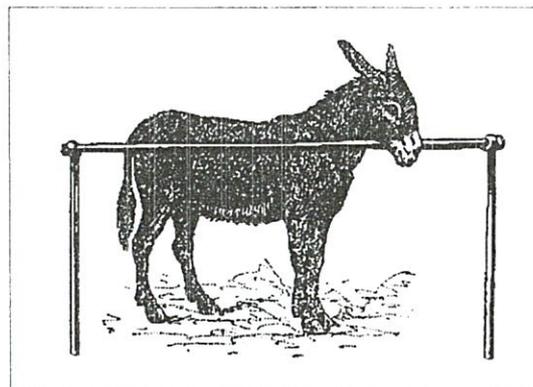
C : Calvados.	nm : nom masculin.
Cn : canton.	O : Orne.
E : Eure.	pl : pluriel.
M : Manche.	pt : point.
nf : nom féminin.	S : Seine-Maritime.



La notation phonétique utilisée est celle des atlas linguistiques de la France publiés par le C.N.R.S. (système Rousselot-Gilliéron légèrement modifié), avec quelques adaptations :

- le signe ë note le son de le, premier.
- le signe h note une forte expiration, proche du *r* parisien grasseyé.
- le signe z note une spirante interdente, proche du *th* anglais dans *the, this, etc.*
- le signe ç note une spirante vélaire sourde, comparable au *ch* allemand de *ach, Buch, etc.*
- le signe ' , placé après une consonne, note une prononciation palatalisée (mouillure).
- le signe : , placé après une voyelle, note une longueur.

Un certain nombre de transcriptions ont été simplifiées dans le cas de variations phonétiques mineures, prévisibles ou jugées non pertinentes ici.



L'âne du Poitou et sa célèbre barre

